

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Chair:

The Honourable SERGE JOYAL, P.C.

Président :

L'honorable SERGE JOYAL, C.P.

Wednesday, April 25, 2018
Thursday, April 26, 2018 (in camera)

Le mercredi 25 avril 2018
Le jeudi 26 avril 2018 (à huis clos)

Issue No. 41

Fascicule n° 41

Seventh and eighth meetings:

Subject matter of those elements contained in
Parts 1, 2, 8, 9 and 14 of Bill C-45, An Act respecting
cannabis and to amend the Controlled Drugs and
Substances Act, the Criminal Code and other Acts

Septième et huitième réunions :

Teneur des éléments des parties 1, 2, 8, 9 et 14
du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et
modifiant la Loi réglementant certaines drogues et
autres substances, le Code criminel et d'autres lois

APPEARING:

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the
Minister of Justice and Attorney General of Canada
and to the Minister of Health

COMPARAÎT :

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de
la ministre de la Justice et procureure générale
du Canada et de la ministre de la Santé

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Chair*

The Honourable Pierre-Hugues Boisvenu, *Deputy Chair*

The Honourable Renée Dupuis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Jaffer
Boniface	McIntyre
Carignan, P.C.	Pratte
* Day	Sinclair
(or Mercer)	* Smith
Eaton	(or Martin)
Gold	* Woo
* Harder, P.C.	(or Saint-Germain)
(or Bellemare)	
(or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Wells (*April 26, 2018*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Eaton (*April 26, 2018*).

The Honourable Senator Sinclair replaced the Honourable Senator McCallum (*April 26, 2018*).

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Sinclair (*April 25, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

Vice-président : L'honorable Pierre-Hugues Boisvenu

Vice-présidente : L'honorable Renée Dupuis

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Jaffer
Boniface	McIntyre
Carignan, C.P.	Pratte
* Day	Sinclair
(ou Mercer)	* Smith
Eaton	(ou Martin)
Gold	* Woo
* Harder, C.P.	(ou Saint-Germain)
(ou Bellemare)	
(ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 26 avril 2018*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 26 avril 2018*).

L'honorable sénateur Sinclair a remplacé l'honorable sénatrice McCallum (*le 26 avril 2018*).

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénateur Sinclair (*le 25 avril 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018
(97)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:15 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, P.C., McCallum, McIntyre and Pratte (11).

Other senators present: The Honourable Senators Pate and Patterson (2).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Chantale Lamarche, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 15, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Parts 1, 2, 8, 9 and 14 of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 38.*)

APPEARING:

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health.

WITNESSES:*Government of Quebec:*

The Honourable Jean-Marc Fournier, M.N.A., Minister responsible for Canadian Relations and the Canadian Francophonie and Government House Leader.

As individuals:

Marwah Rizqy, Assistant Professor, Department of Taxation, Université de Sherbrooke's School of Management;

Miville Bédard, Retired Member of the Sûreté du Québec.

The chair made a statement.

Minister Fournier made a statement and answered questions.

At 5:08 p.m., the committee suspended.

At 5:11 p.m., the committee resumed.

Ms. Rizqy and Mr. Bédard made a statement and answered questions.

At 5:53 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018
(97)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, C.P., McCallum, McIntyre et Pratte (11).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Pate et Patterson (2).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Chantale Lamarche, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 février 2018, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des parties 1, 2, 8, 9 et 14 du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 38 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada et de la ministre de la Santé.

TÉMOINS :*Gouvernement du Québec :*

L'honorable Jean-Marc Fournier, député, ministre responsable des relations canadiennes et de la francophonie canadienne et leader parlementaire du gouvernement.

À titre personnel :

Marwah Rizqy, professeure adjointe, Département de fiscalité, École de gestion de l'Université de Sherbrooke.

Miville Bédard, membre retraité de la Sûreté du Québec.

Le président prend la parole.

Le ministre Fournier fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 8, la séance est suspendue.

À 17 h 11, la séance reprend.

Mme Rizqy et M. Bédard font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 53, la séance est suspendue.

At 5:56 p.m., the committee resumed.

Mr. Blair made a statement and answered questions.

At 6:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 26, 2018
(98)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met in camera this day at 10:32 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, P.C., McIntyre, Pratte, Sinclair and Wells (12).

Other senator present: The Honourable Senator Pate (1).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Chantale Lamarche, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 15, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Parts 1, 2, 8, 9 and 14 of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 38.*)

The chair made a statement.

It was moved that the committee proceed in public.

The question being put on the motion, it was negatived.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded to consider a draft report.

It was agreed that the revised draft report be circulated to members.

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

At 12:26 p.m., the committee suspended.

At 12:31 p.m., the committee resumed.

À 17 h 56, la séance reprend.

M. Blair fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 40, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2018
(98)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, C.P., McIntyre, Pratte, Sinclair et Wells (12).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Pate (1).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Chantale Lamarche, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 février 2018, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des parties 1, 2, 8, 9 et 14 du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 38 des délibérations du comité.*)

Le président prend la parole.

Il est proposé que la séance se poursuive en public.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que l'ébauche du rapport révisée soit distribuée aux membres.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la partie des délibérations à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière du comité pour que les membres présents et les analystes du comité puissent la consulter, et que la transcription soit détruite par la greffière une fois que le Sous-comité du programme et de la procédure l'aura autorisée à le faire, mais au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

À 12 h 26, la séance est suspendue.

À 12 h 31, la séance reprend.

At 12:50 p.m., the committee suspended.

At 12:55 p.m., the Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Eaton.

At 1:07 p.m., the Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Wells.

At 1:14 p.m., the committee resumed.

It was agreed that the chair seek authorization from the Senate to sit on Tuesday, May 1, 2018 at 2:30 p.m.

It was agreed that the chair seek permission in the Senate to table the report with the Clerk of the Senate if the Senate is not then sitting.

At 1:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 12 h 50, la séance est suspendue.

À 12 h 55, l'honorable sénateur Wells remplace l'honorable sénatrice Eaton.

À 13 h 7, l'honorable sénatrice Eaton remplace l'honorable sénateur Wells.

À 13 h 14, la séance reprend.

Il est convenu que le président demande l'autorisation au Sénat de siéger le mardi 1^{er} mai 2018 à 14 h 30.

Il est convenu que le président demande l'autorisation au Sénat de déposer le rapport auprès du greffier du Sénat si le Sénat ne siège pas.

À 13 h 29, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018

The Senate Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which Bill C-45, was referred, met this day at 4:15 p.m. to continue its study of Parts 1, 2, 8, 9 and 14 of the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome.

[*English*]

It's my pleasure to welcome Senator McCallum, who is replacing Senator Sinclair for our afternoon session. Welcome, senator.

[*Translation*]

I am very pleased to welcome Jean-Marc Fournier, Minister responsible for Canadian Relations and the Canadian Francophonie and Quebec Government House Leader.

You are familiar with the procedure for our study of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other acts, since you are often the subject of our discussion. I would ask that you make an opening statement, after which my fellow senators will be given the opportunity to ask questions and share their comments.

Hon. Jean-Marc Fournier, M.N.A., Minister responsible for Canadian Relations and the Canadian Francophonie and Government House Leader, Government of Quebec: Thank you. It is a pleasure to be here today.

The Quebec government promotes dialogue and collaboration with the federal government. It used to appear only rarely before the federal House of Commons and Senate committees.

In its Policy on Québec Affirmation and Canadian Relations, unveiled on June 1 of last year, Quebec announced its intention to take every opportunity to make its voice heard across Canada, including before federal parliamentary committees when necessary. The federal minister of Justice said she wanted to create a Canada-wide regime to legalize cannabis, which we believe is beyond the legislative powers of a federal parliament acting alone. She also intends to support those who would

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour poursuivre l'étude de la teneur des éléments des parties 1, 2, 8, 9 et 14 de ce projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue.

[*Traduction*]

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à la sénatrice McCallum, qui remplace le sénateur Sinclair pour notre réunion de cet après-midi. Bienvenue, sénatrice.

[*Français*]

J'ai la très agréable responsabilité d'accueillir M. Jean-Marc Fournier, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et leader parlementaire du gouvernement au sein du gouvernement du Québec.

Dans cette étude que nous menons sur le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, vous connaissez la procédure, puisque vous en êtes le sujet régulièrement. Je vous invite à faire une déclaration d'ouverture à la suite de laquelle mes collègues sénateurs auront l'occasion de vous poser des questions et d'échanger des commentaires avec vous.

L'honorable Jean-Marc Fournier, député, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et leader parlementaire du gouvernement, gouvernement du Québec : Merci beaucoup. C'est un plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui.

Le gouvernement du Québec privilégie le dialogue et la collaboration avec le gouvernement fédéral. Traditionnellement, il ne comparaisait que très rarement devant les comités relevant du législateur fédéral, que ce soit devant les comités de la Chambre des communes ou ceux du Sénat.

En vertu de la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes, dévoilée le 1^{er} juin dernier, le Québec a indiqué son intention de saisir toutes les occasions de faire entendre sa voix partout au Canada, ce qui inclut les comités du Parlement fédéral, lorsque cela est nécessaire. Or, la ministre fédérale de la Justice a dit vouloir créer, et je cite : « un régime national de légalisation du cannabis », ce que nous croyons être hors de portée des compétences législatives d'un Parlement fédéral agissant seul. Elle envisage aussi d'appuyer les personnes

challenge the constitutionality of certain provisions of Quebec's Bill 157.

In this context, I felt compelled to accept your invitation so that I could explain the Quebec government's point of view. I will begin by addressing home cannabis production, and then I will discuss the integrity of producers and financiers.

The federal government has decided to remove certain, although not all, cannabis-related activities from the Criminal Code. The Parliament of Canada has exercised its legislative jurisdiction in matters of criminal law to decriminalize the cultivation of up to four cannabis plants at home, now making growing five cannabis plants or more at home a crime. The new legislation concerning cannabis raises questions that need to be answered, for example as concerns its production and marketing. These questions are under provincial jurisdiction, and the fact that Ottawa and Quebec are passing legislation on the same matter does not mean that there is necessarily a conflict.

In the application of the doctrine of federal paramountcy, a provincial law is constitutionally inapplicable when it conflicts with a federal law. There are two types of conflict: conflicts of objectives and conflicts of application.

Let's consider the objectives first. There is a conflict when a provincial law is incompatible with the objective of a federal law. This raises the question of whether the provincial law hampers the achievement of the objectives expressed in the federal law. The federal government says that it is acting to protect public health and safety. The objective of the federal law is not to authorize the possession or cultivation of cannabis for personal use, but rather to protect young people and public health and safety. The summary of the federal bill reads as follows:

The objectives of the Act are to prevent young persons from accessing cannabis, to protect public health and public safety by establishing strict product safety and product quality requirements. . .

Moreover, a backgrounder published in April 2017 by the Government of Canada states, and I quote:

The provinces and territories would license and oversee the distribution and sale of cannabis, subject to minimum federal conditions. Provinces and territories, together with municipalities, could also tailor certain rules in their own jurisdictions, and enforce them through a range of tools such as tickets. These rules may include:

qui voudraient contester la validité constitutionnelle de certaines dispositions de la loi québécoise, à la suite de l'adoption éventuelle du projet de loi n° 157.

Dans ce contexte, il me paraissait nécessaire d'accepter votre invitation pour vous présenter le point de vue du gouvernement du Québec. Je vous parlerai d'abord de la production du cannabis essentiellement à domicile, et ensuite de la probité des producteurs et des financiers.

Le gouvernement fédéral a décidé de retirer du Code criminel certains éléments concernant le cannabis; pas tous, mais certains. La décriminalisation de la production de cannabis à domicile, lorsque le nombre de plants est inférieur ou égal à quatre, est une conséquence de l'exercice par le Parlement fédéral de sa compétence législative en matière de droit criminel, prescrivant dorénavant que constitue un crime la production de cinq plants ou plus à domicile. Le nouvel espace légal pour le cannabis laisse des questions à régler, par exemple en ce qui concerne sa production et sa commercialisation. Ces questions relèvent de la compétence des provinces, et ce n'est pas parce qu'Ottawa et Québec légifèrent sur le même sujet qu'il y a automatiquement conflit entre les lois.

Dans le cadre de l'application de la doctrine de la prépondérance fédérale, une loi provinciale est constitutionnellement inopérante lorsqu'elle entre en conflit avec la loi fédérale. Il existe deux formes de conflit : le conflit d'objectifs et le conflit d'application.

Parlons d'abord des objectifs. Il y a conflit lorsque la loi provinciale est incompatible avec l'objectif de la loi fédérale. On doit alors se demander si la loi provinciale entrave la réalisation des objectifs exprimés dans la loi fédérale. Le gouvernement fédéral dit agir pour protéger la santé et la sécurité publique. L'objectif de la loi fédérale n'est pas d'autoriser la possession ni la culture de cannabis à des fins personnelles, mais plutôt de protéger les jeunes ainsi que la santé et la sécurité publique. En effet, dans le sommaire du projet de loi fédéral, il est indiqué ceci :

La loi a pour objectif de restreindre l'accès des jeunes au cannabis, de protéger la santé et la sécurité publiques par l'établissement d'exigences strictes [...]

De plus, dans un document d'information publié en avril 2017 par le gouvernement du Canada, on évoquait ceci, et je cite :

Les gouvernements provinciaux et territoriaux délivreraient des permis et surveilleraient la distribution et la vente de cannabis, sous réserve du respect des conditions fédérales minimales. Ils pourraient également adapter certaines règles applicables dans leur propre province ou territoire, ou encore dans les municipalités, et en assurer le respect à l'aide d'un éventail d'outils, comme des contraventions. Ces règles pourraient comprendre :

...

Setting additional regulatory requirements to address issues of local concern. For example, provinces and territories could set a higher minimum age or more restrictive limits on possession or personal cultivation, including lowering the number of plants or restricting where it may be cultivated. . .

Arguing that prohibiting the cultivation of more than four cannabis plants at home constitutes an authorization to cultivate cannabis would contravene the Supreme Court of Canada's decision in *Rothmans, Benson & Hedges Inc. v. Saskatchewan*, which states that the federal government's authority to legislate in matters of criminal law can be exercised and interpreted only to prohibit acts and not to authorize them.

To begin with, the federal bill involves the federal government's authority to legislate in matters of criminal law. It also involves amending several sections of the Criminal Code. Yet paragraph 8(1)(e) of the bill can only be interpreted as a prohibition to cultivate more than four plants and not as an authorization to cultivate one to four plants.

In the case of *Canadian Western Bank v. Alberta*, judges Binnie and LeBel, speaking on behalf of the majority, said that courts must be prudent when analyzing potential conflicts of objectives between provincial and federal laws, and I quote:

The fact that Parliament has legislated in respect of a matter does not lead to the presumption that in so doing it intended to rule out any possible provincial action in respect of that subject.

In fact, the opposite is true, even in this case, when you look at all of the elements put forward in this matter.

It is clear that the Government of Canada does not intend to work to its full scope of practice concerning the possession and cultivation of cannabis for personal use. It is allowing provinces the freedom to add restrictions based on their respective priorities and circumstances. For its part, and taking into account the amendments made to the Criminal Code and the decriminalization of certain cannabis-related activities, Quebec is creating its own authorization regime under its own legislative jurisdiction, in particular in matters of property and private law.

Quebec also intends to pass legislation to protect public health and safety, particularly when it comes to young people. Because we need to protect public health and safety, we propose

[...]

l'établissement d'exigences réglementaires supplémentaires pour régler des questions d'intérêt local. Par exemple, les provinces et les territoires pourraient hausser l'âge minimal ou restreindre davantage la possession ou la culture personnelle, notamment en réduisant le nombre de plants ou en limitant les endroits où le cannabis peut être cultivé;

Soutenir l'idée que l'interdiction de cultiver plus de quatre plants de cannabis à domicile constitue en fait une autorisation de cultiver du cannabis contreviendrait à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Rothmans, Benson & Hedges Inc. c. Saskatchewan*, qui précisait que le pouvoir fédéral de légiférer en droit criminel peut être exercé et interprété uniquement pour interdire des actes et non pour autoriser des actes.

À sa face même, le projet de loi fédéral interpelle la compétence législative fédérale relative au droit criminel. Il vise d'ailleurs à modifier plusieurs articles du Code criminel. Pourtant, l'alinéa 8(1)e) du projet de loi doit être interprété comme une interdiction de cultiver plus de quatre plants et non comme une autorisation d'en cultiver d'un à quatre.

Dans l'arrêt *Banque canadienne de l'Ouest c. Alberta*, les juges Binnie et LeBel, au nom de la majorité, ont précisé que les tribunaux doivent être prudents lorsqu'ils analysent un conflit potentiel d'objectifs entre une loi provinciale et une loi fédérale, et je cite :

Le fait que le législateur fédéral ait légiféré sur une matière n'entraîne pas la présomption qu'il a voulu, par là, exclure toute possibilité d'intervention provinciale sur le sujet.

En fait, c'est tout le contraire, même dans ce cas-ci, lorsqu'on regarde l'ensemble des éléments qui sont mis de l'avant dans ce dossier.

Il apparaît clairement que le gouvernement du Canada ne semble pas avoir l'intention d'occuper tout le champ relatif à la possession et à la culture du cannabis à des fins personnelles. Il laisse la liberté aux provinces de restreindre davantage en fonction de leurs priorités et circonstances individuelles. Ainsi, de son côté, le Québec, en tenant compte des amendements apportés au Code criminel et des aspects décriminalisés concernant le cannabis, crée son propre régime d'autorisation en fonction de ses compétences législatives, lesquelles reposent notamment sur sa compétence relative à la propriété et au droit privé.

Le Québec entend donc, lui aussi, légiférer pour protéger la santé et la sécurité de la population, particulièrement celle des jeunes. C'est en raison de la nécessaire protection de la santé et de la sécurité de la population que nous proposons d'autoriser la

permitting the production of cannabis only by authorized producers for a number of reasons.

The first is to limit access and prevent the trivialization of cannabis for minors and young adults, since access is the major determining factor in cannabis use.

The second reason is to be able to provide relevant information at points of sale. This would allow us to assess whether some customers need to be referred to appropriate social services. Home production prevents us from providing relevant information and assessing whether some customers might have special needs associated with cannabis use.

The third and final reason is to limit the illegal sale of cannabis and avoid creating networks of personal producers.

It is obvious that both our governments have the same intentions. Therefore, there is no conflict of application. We are exercising our respective powers to protect public health and safety.

Neither is there a conflict of application between our bills, which will eventually become law. A conflict of application is a situation in which a citizen breaks one law by trying to obey another.

Here, the federal government has chosen only to add greater flexibility to the application of the Criminal Code, but it continues to prohibit certain related activities. For example, it is against the law to produce cannabis without first obtaining a licence from Health Canada. Producing without a licence is still a crime. No more than four plants can be grown at home. Growing five, six, seven or more plants is still a crime. The same holds true for the possession of cannabis by adults and minors.

What the federal government has done is establish a new framework for cannabis within the Criminal Code by, for example, requiring producers to obtain a licence so that it can inspect the quality of the facility and product and ensure the product's traceability from seedling to processing and sale, and so that it can conduct research on the product.

The provinces will add their own complementary rules to these. It is therefore not a matter of excluding our rules; we have the right to authorize and to set authorization criteria. Quebec has established rules for ensuring product quality, making sure that producers are registered and educating the consumer — all measures aimed at avoiding the trivialization of cannabis.

production de cannabis par des producteurs autorisés ailleurs qu'à domicile :

D'abord, pour limiter l'accessibilité et éviter la banalisation du cannabis pour les mineurs et les jeunes adultes, l'accessibilité étant le plus grand déterminant de l'usage du cannabis.

Aussi, pour pouvoir offrir de l'information pertinente dans les points de vente. À cette occasion, nous serons en mesure d'identifier si certaines personnes ont besoin d'être dirigées vers les services sociaux adaptés à leur état. La production à domicile nous empêche de fournir l'information pertinente et d'avoir des moyens de constater si certaines personnes ont des besoins particuliers découlant de la consommation du cannabis.

Enfin, pour limiter le marché illicite du cannabis et éviter que soit constituée une chaîne de producteurs personnels.

On peut le constater, nos ordres de gouvernement ont des intentions identiques. Il n'y a donc pas de conflit d'application entre eux. On exerce nos compétences respectives pour protéger la santé et la sécurité publiques.

Il n'y a pas non plus de conflit d'application entre nos projets de loi, qui deviendront éventuellement des lois. Un conflit d'application est une situation où un citoyen enfreint une loi en voulant obéir à l'autre.

Ici, le gouvernement fédéral a seulement choisi d'assouplir l'application du Code criminel, mais il continue de prohiber un certain nombre de choses dans ce domaine. Par exemple, il est interdit de produire du cannabis sans avoir obtenu un permis de Santé Canada; produire sans permis demeure un acte criminel. Il ne peut y avoir production de cinq plants ou plus à domicile; produire cinq, six, sept plants ou plus demeure du domaine criminel. C'est la même chose pour la possession de cannabis par les adultes ou par les mineurs.

Le gouvernement fédéral a donc établi un nouvel encadrement du cannabis dans le Code criminel, en exigeant, par exemple, qu'un producteur ait un permis, pour assurer la qualité des installations, du produit et de sa traçabilité, dès sa culture jusqu'à sa transformation et à sa vente, ou pour la recherche à faire sur ces produits.

Aux règles qu'il a établies s'ajouteront celles des provinces qui sont complémentaires. Il ne s'agit donc pas d'exclure nos règles; nous avons le pouvoir d'autoriser et de choisir les critères de l'autorisation. Le Québec a ainsi prévu des règles pour assurer la qualité du produit, la connaissance des producteurs, la pédagogie qui doit être faite à l'égard du consommateur — toutes des mesures visant à éviter de banaliser le produit.

Ottawa's actions have given Quebec the leeway it needs to exercise its powers in matters of private law by allowing only authorized producers to produce cannabis. Can a citizen obey both laws at the same time? The answer is yes. Quebecers who do not grow plants at home will be obeying both the provincial and the federal law. In fact, Quebecers who obey the provincial law will automatically be obeying the letter of the federal law. In this case, there is no conflict of application. The federal government did not state and cannot state that it authorizes one, two, three or four plants at home, since this is a matter under provincial jurisdiction. It only prohibits having five or more plants at home. Criminal law is prohibitive. The federal government can only exercise its power by prohibiting acts, not by authorizing practices.

The federal Minister of Justice appeared before your committee, I believe, to say that the federal bill is an attempt to create a Canada-wide regime for the legalization of cannabis. I don't think that is accurate. The minister can decide to review the provisions of the Criminal Code concerning cannabis. She can decide to review the rules against cannabis. However, when it comes to managing the effects of the decriminalization and legalization of cannabis, both our governments are concerned and must work together: one to set the limit for prohibition, and the other to grant authorization.

Once again, this is consistent with Supreme Court rulings, notably in the *Rothmans* case I referred to earlier, which states that, in matters of criminal law, the federal government prohibits, and the provincial governments grant authorization under their own legislative jurisdictions.

We can only conclude that there is no conflict of intention or application between the laws. Consequently, no legislative amendments are necessary to enable the Quebec government to achieve the objectives of its bill.

However, and this partly explains my presence here today, the federal minister's statement encouraging future challenges to the provincial law causes a problem. The federal government is clearly telling citizens that it will take their side if they decide to challenge the provincial law. In our opinion, the statement was unfortunate as well as wrong in fact and in law. The minister is encouraging challenges. That is the exact opposite of what we might call cooperative federalism.

I came here to say that, in our opinion, we have the constitutional jurisdiction that allows us, within the framework of our own authorization regime, to decide where we will allow the production of cannabis. We have decided that we will not allow the cultivation of cannabis at home, but only by authorized

L'action d'Ottawa libère l'espace nécessaire pour que le Québec puisse exercer sa compétence en matière de droit privé. Il exerce en autorisant la production à certains endroits ailleurs qu'à la résidence. Est-ce qu'un citoyen peut obéir aux deux lois en même temps? La réponse est oui. Le citoyen québécois qui ne cultive aucun plant obéira autant à la loi québécoise qu'à la loi fédérale. En fait, le citoyen québécois qui obéira à la loi québécoise obéira forcément à la lettre de la loi fédérale. Il n'y aurait donc, dans ce cas, aucun conflit d'application. Le gouvernement fédéral n'a pas écrit et ne peut pas écrire qu'il autorise un ou deux, trois ou quatre plants à domicile, car l'autorisation relève de la compétence provinciale. Il ne fait qu'interdire cinq plants ou plus à la maison. En effet, le droit criminel est prohibitif. La compétence fédérale ne peut être exercée que pour interdire des actes et non pour autoriser des pratiques.

La ministre fédérale de la Justice a comparu devant votre comité, je crois bien, pour vous dire que le projet de loi fédéral en est un qui vise à créer un régime national de légalisation du cannabis. Cette expression ne me semble pas exacte. La ministre peut décider de revoir les dispositions du Code criminel concernant le cannabis. Elle peut décider de revoir les règles de prohibition concernant le cannabis. Cependant, lorsqu'il s'agit de gérer les effets de la décriminalisation et de la légalisation du cannabis, nos deux ordres de gouvernement sont concernés et doivent travailler ensemble : l'un fixe le seuil de la prohibition et l'autre dispose des autorisations.

Ce constat est conforme encore une fois aux enseignements de la Cour suprême, notamment dans l'arrêt *Rothmans* dont je parlais plus tôt, qui précisait que, par la compétence criminelle, le gouvernement fédéral prohibe et les provinces, de leur côté, autorisent en vertu de leurs propres compétences législatives.

On arrive dès lors à la conclusion suivante : il n'y a pas de conflit d'intention ni de conflit d'application entre les lois. Par conséquent, aucun amendement législatif ne serait nécessaire pour arriver aux fins que nous visons à Québec avec notre projet de loi.

Par contre — ce qui explique en partie ma présence aujourd'hui —, les propos de la ministre fédérale qui encouragent d'éventuelles contestations de la loi provinciale deviennent problématiques. Il y a clairement un gouvernement qui dit aux citoyens qu'il se range de leur côté pour contester la loi de la province. À notre avis, cette déclaration est malheureuse, en plus d'être mal fondée en faits et en droit. Elle encourage des contestations. C'est tout le contraire de ce qu'on pourrait appeler le fédéralisme coopératif.

Je suis venu témoigner pour préciser que, à notre avis, nous avons la compétence constitutionnelle qui nous permet, dans notre régime d'autorisation, de décider des endroits où nous autorisons la production du cannabis. Nous avons décidé que ces endroits ne s'étendraient pas à la résidence et seraient limités à la

producers. Moreover, we believe that the Minister of Justice is incorrect in claiming that the federal government can implement a Canada-wide legalization regime, and that she is encouraging Quebecers to challenge our bill. We think the bill should be more specific so as to avoid unnecessary legal proceedings. You could clarify it in order to prevent legal challenges and show that you prefer federal and provincial governments to work together rather than against each other.

I have addressed the issue from a legal standpoint until now, so let's talk about the political aspect and the co-operation I would like to see between our governments. The decision to amend the Criminal Code is up to the federal government. It obtained a mandate to decriminalize and legalize cannabis, and we are not challenging that mandate. We have accepted the decision. Will it be easy? No. Will we have to work hard to adjust to the new reality? Yes. We will do it because we are part of a federal system in which governments are required to cooperate, each according to its jurisdiction, in the name of cooperative federalism.

I invite the federal government to join us in respecting the principle of cooperative federalism, in this case, by respecting the provinces in their legal and legitimate choices.

The federal government is confusing the federal system and unitary system when it claims to create a Canada-wide regime for the legalization of cannabis on its own. In a federal system, the levels of government are equal, and their dealings must be based on respect and reciprocity. We must respect each other's legal and legitimate actions. Quebec is doing everything it can to work with the federal government's decision. It respects the legal and legitimate nature of Ottawa's action. It expects reciprocity when, in the exercise of its powers, it decides on an authorization regime that permits cannabis production only by authorized producers.

I'd like to say a quick word on the financial aspects, if you will allow me. The Quebec government is concerned about financial interests related to the production and marketing of cannabis. As a result, we added elements to our bill that ensure the integrity of cannabis interests. Until the Autorité des marchés publics is up and running in a few months, the Autorité des marchés financiers will be responsible for managing a certification regime based on UPAC's policing authority and the investigative powers of Revenu Québec, which has ties to the Canada Revenue Agency. Both producers and company directors will be subject to verification, as will every shareholder with 10 per cent or more of the company's shares regardless of whether it is private or publicly traded. Shareholder companies of producing companies will also be subject to verification. In

production par des producteurs autorisés. Par ailleurs, puisque la ministre de la Justice est venue prétendre que le gouvernement fédéral pouvait faire un régime national de légalisation, nous croyons que cela est erroné et qu'elle encourageait une contestation citoyenne de notre projet de loi. Il nous semble opportun, pour éviter les recours judiciaires inutiles, que le projet de loi soit plus précis. Vous pourriez lui apporter une précision pour éviter les contestations judiciaires et faire la démonstration que nous acceptons d'avoir des parlements fédéral et provinciaux qui travaillent ensemble plutôt que l'un contre l'autre.

J'ai parlé du dossier sous l'angle juridique jusqu'ici, alors parlons maintenant de l'aspect politique en fonction de la coopération à laquelle je vous convie. Le choix d'amender le Code criminel relève de l'ordre fédéral. Ce dernier a obtenu un mandat pour procéder à la décriminalisation et à la légalisation du cannabis, et nous ne contestons pas cela. Nous composons avec cette décision. Est-ce que c'est facile? Non. Devons-nous faire beaucoup de travail pour nous ajuster à ce nouveau contexte? Oui. Nous le faisons, car nous sommes dans un régime fédéral où nous sommes appelés à coopérer, chacun conformément à nos compétences, au nom du fédéralisme coopératif.

Je me permets de demander à l'ordre fédéral d'agir en respectant lui aussi le principe du fédéralisme coopératif, en l'occurrence de respecter les provinces pour les choix qu'elles ont exercés en toute légalité et en toute légitimité.

Le gouvernement fédéral confond régime fédéral et régime unitaire lorsqu'il prétend créer un régime national de légalisation du cannabis seul. Dans un système fédéral, les ordres de gouvernement sont égaux et se doivent respect et réciprocité. Nous devons respecter la légalité et la légitimité des actions de l'autre. Le Québec met tout en œuvre pour accompagner le choix fédéral. Il fait montre de respect devant la légalité et la légitimité du geste d'Ottawa. Le Québec s'attend à un respect réciproque lorsque, dans l'exercice de ses compétences, il décide du régime d'autorisation qui permet la production ailleurs qu'à domicile.

Un mot sur les aspects financiers, si vous me le permettez rapidement. Le gouvernement du Québec est préoccupé par les intérêts financiers liés à la production et à la commercialisation du cannabis. Nous avons donc ajouté à notre propre projet de loi des éléments qui assurent la probité des intérêts liés au cannabis. En attendant que l'Autorité des marchés publics soit opérationnelle dans quelques mois, l'Autorité des marchés financiers va gérer un régime de certification en utilisant les pouvoirs policiers de l'UPAC et les pouvoirs d'enquête de Revenu Québec, qui a des liens avec Revenu Canada. Nous allons vérifier les producteurs eux-mêmes, ainsi que les dirigeants, et qu'il s'agisse d'une compagnie cotée en bourse ou privée, nous allons vérifier tout actionnaire détenant 10 p. 100 ou plus des actions. Nous allons aussi faire des vérifications des compagnies actionnaires des compagnies productrices. Dans ces

that case, verification will apply to every shareholder with 20 per cent or more of the company's shares.

In comparison, the verifications Ottawa intends to conduct before issuing a licence are the same as those in effect now in the case of therapeutic cannabis. They apply only to directors, and not shareholders, of publicly traded companies. In the case of private companies, they apply only to shareholders with 25 per cent or more of the company's shares. You can see that Quebec's probity measures are much more comprehensive than those conducted by the federal government. Our understanding is that Quebec may be the only province with such a regime, the other provinces being content with the process used now in the case of therapeutic cannabis.

We have also incorporated a second level of security by including in our cannabis bill the powers to investigate and seize provided for in the Criminal Code in order to be able to use evidence derived from such investigative means to prosecute criminal offences under provincial legislation. You can see that we have added robust probity measures in order to prevent people from getting around the law. We would like the federal law to be as robust as ours in ensuring the probity of cannabis producers.

That was what I wanted to say. I am open to questions and I thank you for your invitation.

The Chair: Thank you, Mr. Minister.

Senator Dupuis: Welcome to the committee, Minister Fournier. My question concerns one of the aspects you mentioned. In fact, you addressed it in your letter to the federal ministers. The Quebec government is of the following view:

The new provincial and federal legislative provisions that will eventually be enacted must be exempt of all ambiguity in order to be applied effectively.

We have received information from officials at Justice Canada and Health Canada that was subsequently confirmed by the Minister of Justice herself, saying that the federal government intends to defend the federal law if any Quebecers challenge the application of the provincial law respecting the ban on growing cannabis at home. Can you explain what you mean by ambiguity? Today you mentioned that clarification is needed to avoid unnecessary legal proceedings. Can you tell us what type of clarification would be acceptable to the Quebec government?

cas-là, tous les actionnaires détenant 20 p. 100 ou plus des actions feront l'objet de vérifications.

À titre de comparaison, les vérifications qu'Ottawa entend faire pour délivrer les permis sont les mêmes que celles prévues en ce moment pour le cannabis thérapeutique. Elles traitent seulement des dirigeants et non de l'actionnariat des compagnies cotées en bourse. Pour les compagnies fermées, elles se limitent aux actionnaires possédant un minimum de 25 p. 100 des actions. On voit que l'exercice de probité mené par le Québec est beaucoup plus poussé que celui mené par le gouvernement fédéral. Notre compréhension est que le Québec serait peut-être la seule province à avoir un tel régime, les autres provinces s'en remettant au processus de la règle du cannabis thérapeutique.

Quant au deuxième niveau de sécurité que nous nous sommes donné, nous avons inclus dans notre projet de loi sur le cannabis les pouvoirs d'enquête et de saisie associés à des infractions prévues dans le Code criminel afin de pouvoir utiliser les preuves découlant de ces moyens d'enquête pour sanctionner les infractions pénales prévues à notre loi. Vous pouvez voir que nous avons ajouté des mesures importantes en matière de probité pour éviter que l'on ne fasse par la porte arrière ce que nous ne voulons pas qui soit fait par la porte d'en avant. Nous souhaitons que la loi fédérale soit aussi garante que celle du Québec quant à la probité des producteurs de cannabis.

Voilà les commentaires que je voulais faire d'entrée de jeu. Je suis ouvert à vos questions et vous remercie de votre invitation.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

La sénatrice Dupuis : Monsieur le ministre Fournier, bienvenue au comité. Ma question porte sur l'un des éléments que vous avez fait ressortir. D'ailleurs, vous l'avez déjà indiqué dans votre lettre aux ministres fédéraux. Selon le gouvernement du Québec, et je cite :

[...] les nouvelles dispositions législatives provinciales et fédérales qui seront éventuellement adoptées devront être exemptes de toute ambiguïté pour pouvoir être appliquées efficacement.

Nous avons reçu des informations des fonctionnaires de Justice Canada et de Santé Canada qui ont été confirmées par la ministre de la Justice, qui nous a indiqué l'intention du gouvernement fédéral de défendre la loi fédérale dans l'hypothèse où un citoyen du Québec contesterait l'application de la loi québécoise quant à l'interdiction de cultiver le cannabis à domicile. Quand vous parlez d'ambiguïté, pourriez-vous préciser ce que vous voulez dire? Vous nous avez dit aujourd'hui qu'une précision serait nécessaire pour éviter des contestations judiciaires inutiles. Pouvez-vous nous dire ce que vous considérez comme une précision acceptable pour le gouvernement du Québec?

Mr. Fournier: Had it not been for the federal minister's comment, there would be no ambiguity. That is why I am here before you today. Under the Criminal Code, the federal government can decide that Canadians are not allowed to have five plants or more at home. It can prohibit five plants or more at home. Where there are limits to its power is in the case of authorization. That comes under private law. Authorization is under provincial jurisdiction, under Quebec's jurisdiction.

Our decision is based on the reasons I mentioned. It is aimed at preventing the trivialization of cannabis and ensuring that we can monitor producers, educate users and help people with problems. We decided to limit production to authorized producers only so that users will purchase the product at controlled points of sale. Saying that prohibiting the possession of five plants or more means that you can have between one and four plants and that zero plants does not come into play is a provincial prerogative. This is a constitutional error.

It is ambiguous because, not only did the minister claim the contrary, but also, as I understood her comments, she encouraged Quebecers to challenge the provincial law. I don't think that is useful. Do we want our two governments to enact separate laws with one minister hoping that the other government's law will be challenged? I would like to remind you that we are passing this law because the federal government had a commitment to fulfill. Had it not been for that, Quebec would not have needed to pass a bill.

The clarification would ensure that the bill complies with the constitutional rule. We would have two governments working together for citizens who pay income tax to both Quebec and Ottawa instead of telling them that they can spend money to challenge one of the laws in court. There is something wrong with that.

Senator Boisvenu: Welcome, Mr. Fournier. It is always a pleasure to see you. I understand from your argument that the minister's position on health is entirely incompatible with home production. Your argument is based on that point, is it not?

Mr. Fournier: It would be more accurate to say that the authorization to have zero to four plants at home is not a matter of federal jurisdiction, but of provincial jurisdiction. The federal government can prohibit actions under criminal law, but it cannot manage the authorization regime. That is under provincial jurisdiction.

Fundamentally, I understand that the federal government's position is that allowing plants at home would prevent people from purchasing cannabis illegally. That is a matter of opinion. The most important argument for us is that home production is not only difficult to police, but, first and foremost, it fosters

M. Fournier : N'eût été les déclarations de la ministre fédérale, il n'y aurait pas d'ambiguïté. C'est la raison pour laquelle je me présente devant vous aujourd'hui. En vertu du Code criminel, le gouvernement fédéral peut décider qu'on ne peut avoir cinq plants ou plus à domicile. Il peut prohiber cinq plants ou plus à domicile. Là où il y a une limite à ce qu'il peut faire, c'est dans le cadre des autorisations. À ce moment-là, ça relève plutôt du droit privé. Ces autorisations relèvent de décisions prises par les provinces, notamment le Québec.

Notre décision est fondée sur les raisons que j'ai énumérées. Elle vise à ne pas banaliser le cannabis et à assurer qu'on puisse suivre les producteurs et faire une pédagogie utile auprès des consommateurs et de ceux qui auraient des problèmes. Nous avons choisi que la production se fasse à l'extérieur du domicile pour que l'obtention des produits se fasse dans les points de vente contrôlés. Le choix de dire que la prohibition de cinq plants et plus signifie qu'on peut en avoir d'un à quatre et qu'il est impossible de dire zéro, c'est de compétence provinciale. Il y a donc une erreur constitutionnelle.

Il y a ambiguïté, parce que la ministre a non seulement prétendu le contraire, mais selon mon interprétation, elle a encouragé la contestation de la loi provinciale. Je ne crois pas que cela soit utile. Souhaite-t-on que nos deux parlements produisent deux lois et qu'un des ministres porteurs souhaite que cela entraîne la contestation de l'autre loi? Je vous rappelle que nous adoptons cette loi parce que le gouvernement fédéral avait un engagement à respecter. N'eût été cela, il n'y aurait pas eu ce projet de loi.

La clarification permettrait au projet de loi de convenir de la règle constitutionnelle. Il y aurait deux parlements qui travaillent ensemble au profit des citoyens, qui paient des impôts autant à Québec qu'à Ottawa, au lieu de dire à ces citoyens qu'ils peuvent dépenser des sommes d'argent pour poursuivre l'un des parlements pour contester une de ces lois. Il me semble qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas là-dedans.

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Fournier, bienvenue. C'est toujours un plaisir de vous revoir. Je comprends de votre argument que la position de la ministre en matière de santé est tout à fait incompatible avec la production à domicile. Votre argument se centre sur cela, n'est-ce pas?

M. Fournier : De façon plus complexe, ce que je dis quant à la production à domicile, c'est que cette autorisation d'avoir de zéro à quatre plants ne relève pas du gouvernement fédéral, mais bel et bien des provinces. Le gouvernement fédéral, par le droit criminel, peut prohiber, mais il ne gère pas le régime d'autorisation. Cela relève des provinces.

Sur le fond, j'ai compris de la position fédérale que le fait de permettre un plant permettrait d'éviter la consommation auprès du marché illicite. On peut être d'accord ou non. L'argument le plus important pour nous est que la production à domicile est non seulement assez difficile à suivre quand on commence à voir des

access to the product, which will automatically lead to its trivialization.

The objective of our law and the federal government's law is to avoid trivializing cannabis. The objective is to decriminalize cannabis and hope that a reduction in cannabis use ensues. However, we are using a different approach. I am no longer addressing constitutional issues, but arguments. That was the argument that led us to prohibit home production.

Senator Boisvenu: Practically speaking, though, Quebec is prohibiting home production, which goes against the minister's position that there is a limit to zero tolerance. We are maintaining the criterion of four plants at home, and Quebec does not want to get involved in a legal challenge.

The other practical approach would be to remove this provision from the federal bill. Would not removing the possibility of growing plants at home in the federal bill not be the simplest and most practical way of avoiding all conflict?

Mr. Fournier: I would prefer to allow each level of government to make its own decisions. However, I will say this. According to our interpretation, invoking the Criminal Code means prohibiting actions. Whether the federal government decides to prohibit having five plants or more at home is not a problem, because it is within its rights. But then, what happens with four plants or fewer, or no plants at all?

We examined this question in Quebec, but not all of the other provinces came to the same decision. Manitoba and Quebec made one decision, and other provinces made other decisions. That is federalism. For our part, we chose not to trivialize the entire issue.

What's the answer? I am not here to pass legislation in your place, but one thing is certain: had it not been for the minister's comment, I would almost certainly not be here today. Everyone would understand that the provinces can set the number of plants allowable at home, either one, two, three, four or none at all. However, because of what was said, in addition to the minister's encouragement to challenge the law, I am here to say that, if there were an amendment specifying that the provinces have a choice, it would be welcome. There is a nuance here. I do not want to ask for an amendment, because I believe we are right. The problem is that citizens will have to go to court to make sure. Can we avoid going to court? Maybe you can help Quebecers keep their money in their pockets.

The Chair: Mr. Minister, you say that there would not be a problem if the federal minister had not made the comment, but I noted in your presentation that there is also the matter of

différences, mais elle favoriser, surtout au début, l'accès au produit, ce qui mène à sa banalisation automatique.

L'objectif de notre loi et de celle du gouvernement fédéral est d'éviter de banaliser le cannabis. L'objectif est de décriminaliser le cannabis en espérant qu'il y ait moins de consommation en même temps. Cependant, nous allons dans un horizon assez différent. Je ne suis plus dans l'ordre constitutionnel, mais dans celui des arguments. Voilà donc l'argument qui nous a amenés à interdire la culture à domicile.

Le sénateur Boisvenu : Mais d'une façon pratique, le Québec interdit la production à domicile, ce qui va à l'encontre de la position de la ministre qu'il y ait une limite à la tolérance zéro. On maintient donc le critère des quatre plants à la maison, et il y a une contestation juridique dans laquelle le Québec ne veut pas embarquer.

L'autre approche pratique serait de retirer cette disposition du projet de loi fédéral. N'est-ce pas la voie la plus simple et la plus pratique pour éviter tout genre de conflit que de retirer du projet de loi fédéral la possibilité d'une production à domicile?

M. Fournier : Je préfère tout de même laisser à chacun des parlements le soin de prendre ses décisions. Je peux toutefois vous dire ce qui suit. Selon notre interprétation, invoquer le Code criminel revient à se donner la possibilité de prohiber des gestes. Que le gouvernement fédéral décide de prohiber le nombre de cinq plants et plus à domicile ne pose pas problème, car cela fait partie de son champ de compétences. Mais ensuite, que fait-on avec le reste, soit quatre plants et moins, y compris zéro?

Au Québec, nous avons examiné cette question, mais toutes les provinces n'ont pas fait la même chose; le Manitoba et le Québec ont fait ce choix, et d'autres ont fait d'autres choix. C'est cela, le fédéralisme. De notre côté, nous avons choisi de faire en sorte de ne pas banaliser toute la question.

Que faut-il faire? Je ne suis pas là pour légiférer à votre place, mais il est certain que, n'eût été la déclaration de la ministre, je ne serais sûrement pas ici. Tout le monde comprendrait que les provinces peuvent décider d'un nombre de plants, soit un, deux, trois, quatre ou zéro. Toutefois, comme il y a eu ces interventions, en plus de l'encouragement à contester, je viens vous dire que s'il y avait un amendement qui précisait que les provinces ont le libre choix, ce serait bien accueilli. J'apporte une nuance, car je ne veux pas ici plaider pour exiger un amendement, parce que je crois que nous avons raison. Le problème, c'est qu'il faudra que les citoyens fassent appel aux tribunaux pour vérifier tout cela. Pouvons-nous éviter de nous retrouver devant les tribunaux? Peut-être avez-vous la possibilité d'aider les citoyens à garder leur argent dans leurs poches.

Le président : Monsieur le ministre, vous dites que le problème ne se poserait pas s'il n'y avait pas eu cette déclaration, mais j'ai constaté dans votre présentation qu'il y a

organized crime and the identity of the companies. We would have liked to hear your views on these topics.

Senator Carignan: Exactly. As one of the reasons for banning home production, you spoke about trivialization, but you also mentioned limiting illegal sales by home growers. You also said in one of your answers that it would be difficult to differentiate between legal and illegal cannabis. That is what I understood from what was implied. Can you tell us more about the reasons why the Quebec government decided to ban home production in addition to trivialization, which you have dealt with at length, in particular those relating to illegal sales by home growers and the difficulty tracking the product, which is an important factor in quality?

Mr. Fournier: I don't know how to answer that. It's just common sense. Let's go through it together. Are there a lot of homes? Yes, there are. How do we know what people are doing at home? That would involve the authorities, in particular the police, who would have the power to verify what people are doing with cannabis. Never mind product quality, because home producers are not authorized producers and do not meet the required standards. There will be standards, there will be quality, and there will be other things that will also be needed. Forget that. You will be getting an artisanal product. If it is so difficult to monitor, you can imagine that people might get together, or be forced to get together — you can make any assumptions you want — and form a home production network.

Right now, the federal government is passing legislation that stipulates that a federal licence will be required; we want to have a certification regime in Quebec to control the product as much as possible. You are making an exception that can get out of hand. You will tell me that it may not get out of hand. Yes, but my question is this: who is policing all this, since home production, by definition — think about it — will require vast numbers of police officers to monitor?

I submit that we may get there one day. The bill we are currently considering implies a transition. We are going from a position where everything cannabis-related is a crime to a position where some cannabis-related activities are no longer a criminal offence. Fine. Do you really have to open the door so wide right away? You won't be able to close it later.

After three years, we will look at the provisions and take stock. You thought about it, and I'm pretty sure everyone has thought about it. When we went from prohibition to legalizing alcohol, we did not open the door so wide right away. If it weren't for the production of craft beer and similar products, you would never know there are rules in place. We are old enough to know that that wasn't how it always was. Not to mention the fact

aussi toute la question du crime organisé et de l'identité des entreprises. On aurait aussi souhaité vous entendre à ce sujet.

Le sénateur Carignan : Justement, au sujet des motifs pour exclure la culture à domicile, vous avez parlé de la banalisation, mais vous avez également parlé de limiter le marché illicite à domicile. Vous avez également dit, lors d'une de vos réponses, que cela serait difficile à suivre entre le cannabis légal et le cannabis illégal — c'est ce que j'ai compris qui était sous-entendu. Pouvez-vous nous parler davantage des motifs qui ont amené le gouvernement du Québec à exclure la culture à domicile, à part la banalisation, puisque vous en avez déjà bien traité? Il s'agirait surtout des motifs qui touchent le marché illicite à domicile et la difficulté en ce qui a trait à la traçabilité du produit, qui est un aspect important quant à sa qualité.

M. Fournier : Comment vous répondre? C'est le sens commun. Je vais vous proposer de faire vous-même l'exercice. Y a-t-il beaucoup de domiciles? Il y en a pas mal. Comment pouvons-nous vérifier ce qui se fait avec la production à domicile? Cela implique les autorités, notamment les autorités policières, qui sont en mesure de vérifier ce que l'on fait avec ce produit. Je mets de côté la qualité du produit, car le producteur à domicile n'est pas un producteur autorisé et il ne répond pas à des normes. Il va y avoir des normes, il va y avoir une qualité et il va y avoir un certain nombre de choses qui devront exister aussi. Oubliez cela; vous allez avoir un produit artisanal. S'il est très difficile d'en assurer le suivi, on peut imaginer que des personnes s'organisent entre elles ou seront forcées de s'organiser — on peut émettre les hypothèses que l'on veut — et constituent un réseau de production à domicile.

On met en place en ce moment une législation fédérale qui, notamment, exige un permis fédéral; il y a des certifications qu'on veut mettre en place au Québec, et tout cela pour encadrer le produit le plus possible. Là, on fait une exception qui peut déborder. On me dira que cela peut ne pas déborder. Oui, mais ma question sera la suivante : qui vérifie tout cela puisque la production à domicile, par définition — pensez-y deux minutes —, exigera des forces policières en quantité industrielle pour en assurer le suivi?

Je vous soumets qu'on pourra peut-être y arriver un jour. La loi qu'on étudie en ce moment est en transition, elle nous fait passer d'un État où tout est dans l'ordre criminel, et maintenant, on décide d'en enlever une partie. Très bien. Est-ce qu'on est obligé d'ouvrir très grande la porte au début? Vous ne pourrez pas la refermer par la suite.

Après trois ans, on va regarder l'ensemble des dispositions pour voir où on est rendu; vous y avez pensé vous aussi, et je crois bien que tout le monde y a pensé. Quand on est passé d'un régime de prohibition de l'alcool et qu'on a ouvert les portes, on n'a pas ouvert les portes si grandes que cela au début. Ne serait-ce que pour la production artisanale de la bière ou d'autres produits, il n'y a pas des lustres que quelque chose est en place.

that, when we went to get alcohol at the Liquor Commission — those of you who are my age will understand — we didn't get to browse the shelves. We had to ask for the product at the counter. Why? I think it's because there were certain concerns, and we needed a transitional system. It doesn't have to take 50 years, but we could put a transitional system in place.

Senator Gold: Welcome, Mr. Minister.

I might be changing the subject. Quebec is a large territory and, according to the information we have, there will only be about 20 stores to begin with, and only in the Montreal and Quebec City areas. Can you tell us about your plan for access in regions outside the major metropolitan areas and the related costs? The product will be available on the government agency's website, but it will be expensive to send a month's supply up to remote areas of Quebec like James Bay or even further.

Mr. Fournier: Before answering your question, allow me to address another aspect. The bill will be ready. We are doing everything we can to get ready, but we can't do everything at once. There is also parliamentary privilege. The state, the executive branch, the public administration cannot do anything before the act takes effect. We can do certain things beforehand, but there are limits. We cannot start opening outlets before the bill is passed. In answer to your question, yes, we will be ready, but seriously, it would be helpful if we had the time to take the necessary measures in order to be as effective as possible in the achievement of our public health and safety objectives. It would help if the act took effect a few months after it was passed.

Once again, I do not want to meddle in your affairs, but that would be helpful. Yes, there will be a few outlets at first. The objective is to be able to speak to qualified people in the stores, and more will be added over time. Of course, the stores will not all spring up instantaneously. We will see how Internet sales go. The site will provide some information. We will be able to monitor purchases a little bit, but not as much. That is part of the regime.

Will it be expensive? Of course it will be expensive, but the related public health issues can also be expensive. We need to make sure that the purchase and use of cannabis is monitored, and see what effect it has on the population in terms of increased use. I don't know how it will turn out. We'll see.

Nous sommes suffisamment vieux pour savoir que cela n'existait pas lorsque nous sommes nés. Cela, c'est sans compter que, lorsqu'on allait chercher le produit à la Commission des liqueurs — j'en appelle à ceux qui ont mon âge —, on ne choisissait pas nécessairement le produit qui nous était proposé. Il y avait quand même une guérite. Pourquoi cela s'est-il passé ainsi? Je crois qu'il devait y avoir des inquiétudes au sein de la population et qu'il a fallu un régime transitoire. Nous ne sommes pas obligés de prendre 50 ans, mais on pourrait tout de même faire une transition.

Le sénateur Gold : Bienvenue, monsieur le ministre.

Je vais peut-être changer de sujet. Le Québec est un grand territoire et, selon l'information que nous avons, au début il n'y aurait qu'une vingtaine de « magasins », et cela, c'est si on habite près de Montréal ou de Québec. Pouvez-vous nous parler de votre plan en ce qui a trait à l'accès dans les régions éloignées des grandes villes et aux coûts? Le produit sera disponible sur le site web de la société gouvernementale, mais il coûte cher d'envoyer des approvisionnements d'un mois je ne sais où dans les régions éloignées du Québec, comme à la baie James ou même plus loin.

M. Fournier : Avant de répondre à votre question, permettez-moi d'aborder un autre aspect. Le projet de loi sera prêt; on prend tous les moyens pour être prêts, mais il est vrai que tout ne peut pas se créer en un instant. On a aussi un privilège parlementaire. L'État, l'exécutif, l'administration publique ne peut poser aucun geste avant que la loi entre en vigueur. On peut poser un certain nombre de gestes préalables, mais il y a une limite. On ne peut pas commencer à ouvrir les locaux avant l'adoption du projet de loi. Votre question m'amène à dire ceci : oui, nous allons être prêts, mais franchement, si nous avons un délai pour être en mesure de prendre les mesures qui s'imposent afin d'être les plus efficaces possible dans l'atteinte de nos objectifs de santé et de sécurité publique, il serait préférable que la loi entre en vigueur quelques mois après sa sanction.

Encore une fois, je ne veux pas m'immiscer dans vos processus, mais cela nous aiderait. Oui, il y aura un certain nombre de locaux dès le départ; l'objectif est de pouvoir parler aux gens qualifiés dans ces commerces, et on va en ajouter au fur et à mesure. Bien sûr, ces commerces ne seront pas tous en place de façon instantanée. On verra l'effet de la vente sur Internet; le site donnera un certain nombre de renseignements. On pourra suivre un peu l'acheteur, mais pas aussi bien. Cela fait partie du système.

Est-ce que ce sera cher? Il est sûr que c'est cher, mais je vous dirais que l'élément lié à la santé publique peut aussi être lui-même dispendieux. Il faut donc s'assurer de bien suivre la consommation et l'achat, et voir quel sera l'effet au sein de la population quant à l'augmentation de l'usage. Je ne sais pas comment cela se terminera, nous verrons.

To answer your question, we will try to open as many stores as possible, within reasonable limits.

Senator Pratte: My concern relates to the message you are sending Quebecers. If no clarification is made to the bill, I wonder what they will understand. What message will you be sending Quebecers who wish to grow cannabis at home and who are confronted with two governments and two different interpretations of the law? One government is saying that they are not allowed to grow cannabis plants at home, and the other is saying that they can grow up to four. What message is the Quebec government sending?

Mr. Fournier: The act has not yet been passed, but if it were to be passed with its current wording, we would obviously have to disseminate information about our own act. The provisions about which we will provide information include the prohibition of home cannabis production, because we permit production only by authorized producers. Consequently, citizens will be faced with two interpretations, and probably two sets of information.

I imagine that the federal government will also launch information campaigns. Quebecers will wonder why our two governments can't agree on an interpretation — and I'm not saying it wasn't thought out. That's another matter entirely. It is almost deliberate. Why would we want to deliberately place Quebecers in a situation like that?

You could ask why the Quebec government does not accept the federal government's position, which would be far simpler. The difficulty is that Quebec has jurisdiction over authorization. Why doesn't the federal government just respect the division of jurisdictions, and why won't it accept that the provinces have different solutions? Perhaps we will be able to learn from the different solutions in three or five years because we will be able to see how they turned out. That would be a healthy embodiment of a federal system.

We are in a federal system. Let's take advantage of it. Right now, we can take different approaches that take our different populations into account. I will ask again. Why, in this case, doesn't the federal act make the clarification and dictate that our governments work together?

Pour répondre à votre question, nous allons essayer d'ouvrir le plus grand nombre de commerces possible, mais dans les limites du raisonnable.

Le sénateur Pratte : Ma préoccupation concerne le message qui est transmis aux citoyens. Si le projet de loi n'est pas amendé pour apporter une précision, je m'interroge sur la compréhension du citoyen. Quel sera le message au citoyen qui souhaite cultiver du cannabis chez lui et qui se retrouvera devant deux gouvernements et deux interprétations différentes de la loi? D'une part, un gouvernement lui dit qu'il n'a pas le droit de cultiver des plants de cannabis à domicile, et de l'autre, un gouvernement lui dit, avec autant d'assurance, qu'il a le droit de cultiver jusqu'à quatre plants de cannabis chez lui. Quel message donnera le gouvernement du Québec?

M. Fournier : La loi n'a pas encore été adoptée, mais si elle devait l'être dans son état actuel, il est bien évident que nous allons devoir diffuser de l'information sur notre loi. Parmi les dispositions de la loi sur laquelle nous allons donner des renseignements, il y a la prohibition de la production à domicile, parce que nous autorisons la production ailleurs. Conséquemment, le citoyen fera face à deux interprétations, et probablement à deux séries de renseignements.

J'imagine que le gouvernement fédéral fera aussi des campagnes d'information. On se retrouvera avec des citoyens qui se demandent pourquoi les gouvernements n'arrivent pas à s'entendre sur une interprétation — et je ne suis pas en train de dire qu'on n'avait pas prévu le coup. Ça, c'est autre chose. Là, c'est presque délibéré. Pourquoi voudrait-on, d'une façon aussi délibérée, mettre le citoyen devant une telle situation?

Vous pouvez me demander pourquoi le gouvernement du Québec n'accepte pas la position du gouvernement fédéral, ce qui serait beaucoup plus simple. La difficulté, c'est que la compétence, c'est-à-dire l'autorisation, relève du Québec. Pourquoi le gouvernement fédéral ne fait-il pas plutôt respecter le partage des compétences et pourquoi n'accepte-t-il pas que les provinces aient des réponses différentes? Peut-être que les réponses différentes seront riches d'enseignement dans trois ou cinq ans, parce que nous pourrions voir selon les différentes expériences quelles auront été les conséquences. C'est ce qu'on appelle la saine émulation d'un système fédéral.

Nous sommes dans un système fédéral. Profitons-en. Nous avons la capacité en ce moment d'utiliser des approches qui seront différentes. De plus, elles tiennent compte des populations visées. Je vous pose la question de nouveau : pourquoi, dans ce contexte, ne serait-ce pas plutôt la loi fédérale qui apporterait la précision et qui dicterait que les deux gouvernements travaillent ensemble?

[English]

Senator Eaton: Minister, last February you wrote a letter to the federal justice minister. Not only did you talk about home cultivation, but you also called for a delay in the coming into force of the legislation, considering that roadside detection devices are still not available. We have heard a great deal about that from various police associations.

Have you heard back from the minister? Are you going to pursue asking for a delay in the legislation?

[Translation]

Mr. Fournier: You want to know if I have heard anything as a result of the letter. I am happy to say that, when I got off the plane earlier, I was informed that we received an answer in Quebec.

Senator Eaton: I was going to ask.

Mr. Fournier: Thanks to technology, I have the answer, and I can send it to you if you want.

As far as I know, the police don't yet have access to roadside drug-test devices. We are in the planning phase. My colleague responsible for public safety in Quebec told me that police officers will receive training — before they get the technology — on how to test for cannabis-impaired driving. Then, offenders will be referred to specialists, who will do the necessary tests. We hope that we will get the equipment soon.

Concerning time, we are not only waiting for the equipment: we need to set up systems for certification, the investigation of producers and the financial aspect. That will take more than a few minutes.

Senator Eaton: There is something else specific to Quebec —

The Chair: I am sorry to interrupt. In theory, the minister is with us until 5 p.m., and other senators would like to ask him questions.

Senator McIntyre: Welcome to the committee, Mr. Minister. Since last fall, Bill 157 has gone through several stages at the National Assembly, and several amendments have been adopted. Can you tell us more about where the bill stands now? What are the topics and concerns that come up most often?

[Traduction]

La sénatrice Eaton : Monsieur le ministre, en février dernier, vous avez écrit une lettre à la ministre fédérale de la Justice. Vous avez non seulement parler de la culture à domicile, mais vous avez aussi demandé de repousser la date d'entrée en vigueur de la loi, et ce, parce que les dispositifs de détection en bordure de la route ne sont pas encore disponibles. Nous avons beaucoup entendu parler de ces dispositifs de la part de diverses associations policières.

La ministre vous a-t-elle répondu? Allez-vous continuer de demander de repousser la date d'entrée en vigueur de la loi?

[Français]

M. Fournier : Vous voulez savoir si j'ai eu des nouvelles à l'issue de la lettre. Je suis heureux de vous dire qu'en sortant de l'avion tantôt, on m'a informé que nous avons reçu la réponse à Québec.

La sénatrice Eaton : J'allais vous poser la question.

M. Fournier : Avec les nouveaux moyens technologiques, j'ai eu la réponse, et nous pourrions vous la faire parvenir si vous le désirez.

En ce qui concerne les appareils de dépistage au volant, à ma connaissance, les policiers ne disposent pas encore d'équipement. Nous sommes dans les préparatifs. Mon collègue responsable de la Sécurité publique au Québec m'a affirmé que les forces policières suivront des formations — sans avoir les outils technologiques — sur les façons de détecter la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis. Ensuite, les délinquants seront dirigés vers des spécialistes qui feront les vérifications nécessaires. Nous espérons que tous ces équipements seront bientôt à notre disposition.

En ce qui concerne les délais, il n'y a pas que la question de l'équipement; il y a aussi la certification, la vérification des producteurs et l'aspect financier. Cela ne se fait pas en cinq minutes.

La sénatrice Eaton : Il y a autre chose aussi au Québec qui est particulier...

Le président : Je m'excuse de vous interrompre. Le ministre est avec nous, en principe, jusqu'à 17 heures, et d'autres sénateurs souhaitent lui poser des questions.

Le sénateur McIntyre : Bienvenue au comité, monsieur le ministre. Depuis l'automne dernier, le projet de loi n^o 157 sur le cannabis a passé plusieurs étapes à l'Assemblée nationale, et plusieurs amendements ont été adoptés. Pouvez-vous nous donner des précisions sur le cheminement du projet de loi à l'heure actuelle? Où le gouvernement du Québec en est-il et quels sont les sujets et les inquiétudes qui sont le plus souvent soulevés?

Mr. Fournier: Concerning the bill we have been studying since the fall, the most important work was done before it was introduced. My colleague Lucie Charlebois who is the minister in charge of the bill, held several consultations with specialists and the public during a tour of the regions in June 2017. She held public consultations, after which we wrote the bill. That is not always how we do things. But this time it was the right approach, because the issue is very important and raises a certain number of legitimate concerns.

The bill was introduced even though we had already held consultations. More consultations were held during the parliamentary process. The principle of the bill was debated and adopted. It is now being studied section by section, and certain elements are being looked at. One of the elements we have almost finalized, I believe, concerns where Quebecers will be able to use cannabis. Certain proposals have been made, and we may propose a major decrease in places where it can be used. I think that the public really wants us to show prudence when it comes to determining where cannabis can be produced and used. I think that we have done what the public asked.

Once again, we will see in time whether we were too strict. Otherwise, we believe that had we been less strict, it would be very difficult to put the genie back in the bottle.

[English]

Senator Batters: Thank you very much, Minister Fournier, for being here today. I just briefly want to go back to that.

You wrote to the federal justice minister on February 23. Five weeks later, the federal minister came to this committee, and our chair Senator Joyal actually asked about your letter. The federal minister surprisingly said that she had not read your letter yet, at that point.

It's now one month later. I want to be sure I heard you clearly on this because I was listening through the translation. Did you say that the federal minister responded to your February 23 letter today, the very day that you are appearing in front of our committee? Did you receive it today?

Mr. Fournier: Well, we received the letter today. I don't know when she answered it. I just know that we received it.

Senator Batters: Would you be willing to provide us with a copy of that?

M. Fournier : En ce qui concerne le projet de loi à l'étude depuis l'automne, la période la plus importante de notre travail s'est faite avant le dépôt du projet de loi. Ma collègue, Lucie Charlebois, qui est la ministre responsable du dossier, a tenu de nombreuses consultations en juin 2017 avec des spécialistes et avec la population dans le cadre d'une tournée régionale au Québec. Il y a eu un travail pour aller vers la population et, à l'issue de ces consultations, nous avons créé le projet de loi. Ce n'est pas toujours l'approche que nous adoptons. Mais cette approche a été utile, parce que l'enjeu est fort important et soulève un certain nombre d'interrogations légitimes.

Le projet de loi a été déposé même si nous avons déjà mené des consultations. Dans notre processus parlementaire, il y a encore eu une série de consultations. Le principe du projet de loi a été débattu et adopté. Il est actuellement à l'étude article par article, et certains éléments sont examinés. L'un des éléments à l'étude qui est sur le point d'être terminée, je crois, concerne les lieux où le produit pourrait être consommé. Certaines propositions ont été avancées, et il y a la possibilité de proposer une réduction importante de la consommation. Je crois que la population souhaite réellement qu'on fasse preuve de prudence en ce qui concerne les lieux de consommation et de production. Je crois que nous avons franchi l'étape que souhaitait la population.

Encore une fois, nous verrons avec le temps si nous avons été trop sévères. À l'inverse, nous croyons que si nous avons été moins sévères, il serait très difficile de remettre le génie dans la lampe.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Merci beaucoup, ministre Fournier, d'être ici aujourd'hui. Je veux revenir brièvement sur cette question.

Vous avez écrit à la ministre fédérale de la Justice le 23 février. Cinq semaines plus tard, la ministre fédérale a comparu devant ce comité, et notre président, le sénateur Joyal, l'a interrogée à propos de votre lettre. Étonnamment, elle a dit qu'elle n'avait pas encore lu votre lettre, à ce moment-là.

Un mois s'est écoulé depuis. Je veux m'assurer de vous avoir bien compris, car j'écoutais l'interprétation. Avez-vous dit que la ministre a répondu à votre lettre du 23 février aujourd'hui, le jour même où vous comparez devant notre comité? Avez-vous reçu la lettre aujourd'hui?

M. Fournier : Eh bien, nous avons reçu la lettre aujourd'hui. Je ne sais pas quand elle a répondu à ma lettre. Je sais seulement que nous avons reçu sa réponse.

La sénatrice Batters : Seriez-vous disposé à nous fournir une copie de cette lettre?

Mr. Fournier: Yes, of course. I don't have it, but we'll give you a copy.

Senator Boniface: This is a great discussion. I am just curious, and I have a very short question.

How will you prosecute up to four? I assume that will be under provincial legislation and that will be non-criminal, and then criminal will be five and above.

Mr. Fournier: Yes. Of course, we cannot decide to stipulate a criminal act.

[Translation]

There will be criminal offences. To ensure the best possible application of our legislation, we have included in our bill the possibility of using search, seizure and investigation methods that are in the Criminal Code for criminal offences. We will import them into an act that will deal with criminal offences. Our legislation will not create criminal offences. We will import them to have the most means possible to ensure that these offences are respected. We are going from a system where everything was a crime and we are bringing part of it toward the penal sector. We believe that, as part of this transition, it is necessary to equip ourselves with stronger tools.

[English]

Senator McCallum: Thank you for your presentation. My question is related to First Nations people and how the provincial law applies to a First Nations jurisdiction in terms of bylaws.

If they decide to go with more than four plants, or they go against what the province is saying, what is your relationship to the bylaws of First Nations and who would prosecute the First Nations?

Mr. Fournier: I am not sure I have an answer for your question. If you go in the tobacco field, we may have to look in some places where they have a special commission, that follows the commercialization of tobacco products.

[Translation]

We will need to work with band councils and the various nations. The answer is different in urban areas and in remote northern regions. I don't know how we will monitor home production in some remote areas. Therefore, we will need to have a discussion with the First Nations to see how they will be able to ensure that these federal and provincial laws are respected. We will need to work together for this. I have no other answers at the moment.

M. Fournier : Oui, bien entendu, je ne l'ai pas avec moi, mais je vous en ferai parvenir une copie.

La sénatrice Boniface : C'est une excellente discussion. Je suis simplement curieuse, et j'ai une question très brève.

Comment imposerez-vous la limite de quatre plantes? Je présume qu'en vertu de la loi provinciale, la culture de quatre plantes sera considérée non criminelle, et la culture de cinq plantes et plus sera considérée comme étant un acte criminel.

M. Fournier : Oui. Bien entendu, nous ne pouvons pas décider d'établir un acte criminel.

[Français]

Il y aura des infractions pénales. Pour assurer la meilleure application possible de notre loi, nous avons inclus dans notre projet de loi la possibilité d'utiliser des moyens de perquisition, de saisie et des moyens d'enquête qui sont prévus dans le Code criminel pour les infractions criminelles. Nous les importons dans une loi qui traitera des infractions criminelles. Notre loi ne créera pas d'infractions criminelles. Nous les importons afin de disposer du plus grand nombre de moyens possible pour assurer le respect de ces infractions. Nous passons d'un système où tout cela était d'ordre criminel et nous en amenons une partie vers l'ordre pénal. Nous croyons que, dans cette transition, il est nécessaire de se doter d'outils plus costauds.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. Ma question porte sur les peuples des Premières Nations et sur la façon dont la loi provinciale s'applique aux Premières Nations en ce qui concerne les règlements.

Si des gens décident de cultiver plus de quatre plantes ou vont à l'encontre des règles de la province, quelle est votre relation avec les règlements des Premières Nations, et qui intenterait des poursuites contre les Premières Nations?

M. Fournier : Je ne suis pas certain d'avoir une réponse à votre question. Dans le cas d'un champ de tabac, nous devons peut-être vérifier s'il y a dans certaines régions une commission spéciale, qui supervise la commercialisation des produits du tabac.

[Français]

Nous allons devoir travailler avec les conseils de bande et les différentes nations. La réponse est différente en milieu urbain et dans les régions nordiques éloignées. Je ne sais pas comment on vérifiera la production à domicile dans certains endroits isolés. Il y a donc lieu de tenir une discussion avec les Premières Nations pour voir comment elles seront en mesure de veiller au respect des lois fédérales et provinciales. On devra travailler conjointement avec elles pour ce faire. Je n'ai pas d'autres réponses pour l'instant.

There is a legal desire. The laws apply to the entire province. Your question relates mainly to the application of these laws, especially on First Nations territory. Sometimes, distance can become a significant problem and bring some difficulties. Sometimes, there are some demands. For the Crown, it is important to find the right ways to ensure the application of the act with the help of a constructive dialogue with the First Nations.

[English]

Senator Pate: I want to ask a supplementary to Senator McCallum's question, if I may.

As you are undoubtedly aware, the Cree-Naskapi (of Quebec) Act was negotiated and passed. It came into being earlier this year. Clause 56 of your bill talks about the Quebec government being able to conclude agreements with governments. They already have, in fact.

Picking up on the point that Senator McCallum raised, if the Cree-Naskapi people decide that they don't agree with the provisions of your bill, whose would take precedence in your opinion?

As you're thinking of that, I'll tell you the question that I actually wanted to ask.

Mr. Fournier: That one was good.

The Chair: It was a good introduction.

Senator Pate: I am interested in some of the regulation around the legalization you have been considering.

What kind of work has been done around the treatment options that will be available? What collaboration is there? What is available? What are your plans to create more opportunities for people to actually engage in treatment, so some of your interests in public safety can be met that way as well?

Mr. Fournier: Let's answer the last question first.

[Translation]

The minister responsible for health and social services is the one in charge. You understood that she has a significant concern about the social services offered to people who could have difficulties following a cannabis overdose. Consequently, she is already engaged in a process. I would let her tell you more about it if she was here, because she would do a better job. She is already dealing with this issue and, with the public health authority, she is ensuring that she has the tools needed.

Il y a un souhait légal. Les lois s'appliquent sur l'ensemble du territoire. Votre question est davantage du domaine de l'application de ces lois, notamment dans les territoires des Premières Nations. Parfois, l'éloignement devient un enjeu important et pose des difficultés. Parfois, des revendications sont faites. Pour l'État, il est important de trouver les bons moyens d'assurer l'application de la loi à l'aide d'un dialogue constructif avec les Premières Nations.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Je veux poser une question complémentaire à la question de la sénatrice McCallum, si vous le permettez.

Comme vous le savez sans doute, la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec a été négociée et adoptée. Elle est entrée en vigueur plus tôt cette année. L'article 56 de votre projet de loi porte sur la capacité du gouvernement du Québec de conclure des ententes avec d'autres gouvernements. Il l'a déjà fait.

Pour revenir au point que la sénatrice McCallum a soulevé, si les Cris et les Naskapis décident qu'ils n'approuvent pas les dispositions de votre projet de loi, ces mesures auraient-elles préséance, à votre avis?

Pendant que vous réfléchissez à ma question, je vais vous poser la question que je voulais vous poser.

M. Fournier : C'est une bonne question.

Le président : C'est une bonne entrée en matière.

La sénatrice Pate : Je m'intéresse aux règlements entourant la légalisation que vous êtes en train d'examiner.

Qu'avez-vous fait jusqu'à présent concernant les options de traitement qui seront disponibles? Quel type de collaboration y a-t-il? Qu'est-ce qui est disponible? Quels sont vos plans pour fournir plus de possibilités aux gens de recourir au traitement, de manière à ce qu'une partie de vos objectifs en matière de sécurité publique soient atteints également?

M. Fournier : Je vais répondre à la dernière question en premier.

[Français]

C'est la ministre déléguée à la santé et aux services sociaux qui est responsable. Vous avez compris qu'elle a une préoccupation très grande à l'égard des services sociaux offerts aux personnes qui pourraient éprouver des difficultés à la suite de la surconsommation de cannabis. Par conséquent, elle est déjà engagée dans un processus. Je la laisserais vous en dire davantage si elle était ici, car elle le ferait mieux que moi. Elle se préoccupe déjà de cette question et, avec la santé publique, elle s'assure d'avoir les outils à sa disposition.

Once again, the purpose of this process is to ensure that the law allows us to help people who could have difficulties related to the use of cannabis. Home production means that citizens will use their own product and so will not go to points of purchase, access a website with information or be in contact with any government authority whatsoever. Obviously, it will be difficult to help them.

I would therefore answer that yes, this will represent significant amounts. However, we would be better off if we all helped each other.

As for your first question, I wouldn't venture to comment on a scenario where we are not able to find common ground. Both First Nations and Quebec government leaders have an obligation to find common ground for the well-being of our citizens, whether they are First Nations or not. Our sense of responsibility means that we will do everything we can to keep the scenario you mentioned from happening. That is my hope, in any case.

The Chair: Thank you very much, minister, for your appearance this afternoon. On behalf of all my colleagues around the table, I want to express our gratitude for your candour in answering our questions and for the contribution you provided in submitting your brief. We will wait for the copy of the letter, as requested by Senator Batters. Your input will help us achieve the best bill possible. Thank you very much.

Mr. Fournier: I thank you as well, and wish you good luck.

The Chair: Honourable senators, we continue our meeting today with two witnesses I am pleased to introduce to you. First, we welcome Marwah Rizqy, assistant professor in the tax department of the Université de Sherbrooke's School of Management. Welcome, Ms. Rizqy. We also welcome Miville Bédard, Retired Member of the Sûreté du Québec who specialized in organized crime investigations.

I believe you already know the procedure; both of you have already been before committees like this. Ms. Rizqy, please share your thoughts concerning Bill C-45. The floor is yours.

Marwah Rizqy, Assistant Professor, Department of Taxation, Université de Sherbrooke's School of Management, as an individual: Thank you very much. I will try to be brief, since we have only 45 minutes to hear two witnesses on a rather important subject, the infiltration of the legal economy by organized crime.

Encore une fois, cette démarche a pour but de faire en sorte que la loi nous permette de suivre les personnes qui pourraient avoir des difficultés liées à la consommation du cannabis. La production à domicile fait en sorte que les citoyens qui consomment leur produit n'auront pas à se rendre aux points de vente, qu'ils n'auront pas de site web avec l'information et qu'ils ne seront pas en contact avec quelque autorité gouvernementale que ce soit. Forcément, il sera assez difficile de les aider.

Je vous répondrai donc par l'affirmative. Cela va représenter des sommes considérables. Toutefois, nous serions plus avancés si tout le monde s'aidait.

En ce qui concerne votre première question, je n'oserais répondre à une hypothèse que vous émettez selon laquelle nous ne pourrions trouver de terrain d'entente. Nous avons l'obligation, tant les dirigeants des Premières Nations que ceux du gouvernement du Québec, de trouver des terrains d'entente pour le mieux-être de nos concitoyens, qu'ils soient des Premières Nations ou pas. Notre sens des responsabilités nous entraîne à éviter que l'hypothèse que vous avez avancée se réalise. Enfin, c'est mon souhait.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre, de votre comparution cet après-midi. Au nom de tous mes collègues autour de la table, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance devant votre candeur à répondre à nos questions, de même que pour la contribution que vous apportez grâce à la présentation de votre mémoire. Nous attendrons la copie de la lettre, comme la sénatrice Batters l'a demandé. Vos réflexions nous aideront à arriver au meilleur projet de loi possible. Merci beaucoup.

M. Fournier : À mon tour de vous remercier, et vous souhaite bonne chance.

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons notre séance d'aujourd'hui avec deux témoins qu'il m'est agréable de vous présenter. D'abord, nous recevons Mme Marwah Rizqy, professeure adjointe au Département de fiscalité de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke. Bienvenue, madame Rizqy. Nous accueillons également M. Miville Bédard, membre retraité de la Sûreté du Québec et spécialisé dans les enquêtes liées au crime organisé.

Vous connaissez, je crois, la procédure; l'un et l'autre, vous avez déjà comparu devant des comités de ce genre. Madame Rizqy, si vous voulez bien nous présenter vos réflexions à l'égard du projet de loi C-45, la parole est à vous.

Marwah Rizqy, professeure adjointe, Département de fiscalité, École de gestion de l'Université de Sherbrooke, à titre personnel : Merci beaucoup. Je vais tâcher d'être brève, puisque nous disposons de 45 minutes pour entendre deux témoins sur un sujet assez important, soit l'infiltration du crime organisé dans l'économie légale.

Is it one minute to midnight, or is it already past midnight? Not to be defeatist, but we are already past midnight if we consider so-called therapeutic cannabis. To this day, although there have not been any prosecutions yet, I believe that it is very likely that organized crime is already present in the therapeutic cannabis market. How do the checks work? We know that Health Canada issues the licence and that we have asked the RCMP to confirm the security clearance. But who are we actually checking? We screen the person in charge, the person responsible requesting the licence, as well as the officers and directors of the company. That is all in terms of screening.

In fact, we do not check who are the true and ultimate beneficiaries of these companies. We don't track them back to the beginning. If we have 10 businesses, the first owns the second, which owns the third, and so on. So there are levels. At the end of the line, we can even find trusts. In the end, we never check who are the actual licence holders. If the regulations on so-called recreational cannabis look like the regulations on therapeutic cannabis, the loopholes are huge.

Additionally, we never dedicated enough money to fight organized crime. Our Crown prosecutors and the people supposed to investigate were never paid enough. Therefore, the private sector can quickly recruit the cream of the crop. In fact, when you look at law schools, most of the time, those at the top of the class choose to work in the private sector. I must confess that is what I did.

That said, in the case of therapeutic cannabis, for which regulations are already in place, we never considered annual checks. Screening is done every five years. A lot can happen in five years.

In addition, the greatest danger you will face are the lawyers. First of all, lawyers benefit from attorney-client privilege. Being a lawyer is neither a right nor a privilege, it is a mark of confidence in our institutions. Unfortunately, some lawyers are impenetrable tools at the service of organized crime. In other words, organized crime uses a lawyer to be its front man, who will act as a front and head all the entities. Oftentimes, when the police are investigating, as soon as an attorney-client conversation comes up, they stop the electronic recording. What they should do, however, is keep it going, seal it and hand it over to a judge to decide whether the conversation is legal in nature and therefore protected by attorney-client privilege, or whether it is illegal in nature and, consequently, not covered by this privilege.

Est-ce qu'il est minuit moins une, ou bien sommes-nous déjà après minuit? Je ne veux pas être défaitiste, mais nous sommes déjà après minuit, si on considère le cannabis dit thérapeutique. À ce jour, bien qu'il n'y ait pas encore de poursuites qui soient entamées, je crois qu'il est fort probable que le crime organisé soit déjà présent sur le marché du cannabis thérapeutique. Comment se font les vérifications? Vous savez que Santé Canada délivre le permis et qu'on demande à la GRC de vérifier la cote de sécurité. Mais qui contrôle-t-on, en fait? On fait des vérifications relativement à l'agent, au directeur de la société qui demande le permis, ainsi qu'aux cadres supérieurs. Voilà pour ce qui est de la vérification.

On ne vérifie pas, en fait, qui sont les véritables et ultimes bénéficiaires de ces compagnies. On ne remonte pas jusqu'au bout de toutes les structures. Si nous avons 10 entreprises, la première détient la deuxième, qui détient la troisième, et cetera; il y a donc des étages. Au bout de la chaîne, on peut même retrouver des fiduciaires. Au fond, on ne vérifie jamais qui sont, en fin de compte, les véritables détenteurs des licences. Si le règlement sur le cannabis dit « récréatif » ressemble à celui qui traite du cannabis thérapeutique, les failles sont immenses.

De plus, on n'a jamais consacré suffisamment d'argent pour lutter contre le crime organisé. On n'a jamais payé suffisamment cher nos procureurs de la Couronne ni les gens qui sont censés enquêter. Par conséquent, le secteur privé peut rapidement aller chercher les premiers de classe. D'ailleurs, si vous regardez dans les facultés de droit, la plupart du temps, les premiers de classe choisissent de travailler dans le secteur privé. Je fais mon *mea culpa*, car c'est ce que j'ai fait moi-même.

Cela dit, et d'autre part, dans le cas du cannabis thérapeutique, pour lequel on a un règlement qui est déjà en vigueur, on n'a jamais pensé faire des vérifications annuelles. Les vérifications se font tous les cinq ans. En cinq ans, beaucoup de choses peuvent se passer.

De plus, le plus grand danger auquel vous allez faire face, ce sont les avocats. En premier lieu, les avocats jouissent du privilège avocat-client. Être avocat n'est ni un droit ni un privilège, c'est une marque de confiance dans nos institutions. Malheureusement, certains avocats sont des outils impénétrables au service du crime organisé. Autrement dit, le crime organisé utilise un avocat qui sera son prête-nom, qui sera le paravent et qui chapeautera toutes les structures. Souvent, quand les policiers font leur enquête, dès lors qu'ils ont affaire à une conversation avocat-client, ils interrompent l'écoute électronique, alors qu'ils devraient la poursuivre, la mettre sous scellés et remettre le tout à un juge pour qu'il décide si, oui ou non, la conversation est de nature légale et donc protégée par le privilège avocat-client, ou si elle est de nature illégale et, par conséquent, n'est pas couverte par ce privilège.

Additionally, our penalties have never been very serious in Canada. We are not known internationally for our effectiveness at combatting organized crime or money laundering, known as white-collar crime. In fact, an excellent article in *The Globe and Mail* from March 2017 indicated that, every time we tried to prosecute these crimes in Canada, it ended in failure or an 18-month sentence for multi-million-dollar fraud.

Senator Pratte spoke earlier about the message we are sending to Canadians. If there is any message we should be sending, it's that, even though it has its flaws, our justice system is good in Canada and actually quite good. However, we need the necessary resources to deal effectively with the small number of individuals who want to infiltrate this new industry.

I will stop there and answer your questions to the best of my ability.

The Chair: Thank you.

Miville Bédard, an investigative sergeant at the Sûreté du Québec who specialized in organized crime investigations. You have the floor.

Miville Bédard, Retired Member of the Sûreté du Québec, as an individual: First, I need to state that I was not supposed to be here this afternoon, but rather Inspector Sylvain Tremblay, who is responsible for a large project in Montreal. He asked me to replace him because he was travelling abroad. I decided to step in for him this time, because I have a great deal of police experience.

I want to thank the chair of the Senate committee, Senator Joyal, for inviting me to discuss my police experience in the context of Bill C-45 and to express my desire for an independent commission of inquiry to examine the ins and outs of this bill. I will explain why.

As mentioned, my name is Miville Bédard, I am 67 years old and I am retired from the Sûreté du Québec. I ended my career as an investigative sergeant in the joint infiltration team, after more than 35 years with the Sûreté du Québec. I must say that I do not represent the Sûreté du Québec. I am here as an individual, as a regular Canadian citizen who has had extraordinary police experiences, and as an experienced and passionate policeman, always committed to the respect and enforcement of the law, the protection of life and the fight against crime.

I am also here as a father and grandfather of two grandchildren, so that they, like all children and Canadian citizens, like your children, can continue to live in a great

De plus, nos peines n'ont jamais été très sévères, au Canada. Nous ne sommes pas reconnus à l'échelle internationale pour lutter de façon très efficace contre le crime organisé, contre le blanchiment ou contre le recyclage des produits de la criminalité, ce qu'on appelle le crime en col blanc. Il y a d'ailleurs un excellent article dans le *Globe and Mail*, paru en mars 2017, qui souligne que, chaque fois qu'on a lancé des poursuites au Canada elles se sont soldées par des échecs ou par des peines de 18 mois pour des fraudes de millions de dollars.

Monsieur le sénateur Pratte parlait tantôt du message qu'on envoie au citoyen. S'il y a un message que l'on devrait envoyer au citoyen, c'est que, même s'il existe des failles, notre système juridique est bon au Canada, et même très bon; mais il faut avoir les ressources nécessaires pour lutter efficacement contre les quelques personnes qui veulent s'infiltrer dans cette nouvelle industrie.

Je vais m'arrêter là et je répondrai à vos questions du mieux que je le pourrai.

Le président : Merci.

Monsieur Miville Bédard, sergent-enquêteur spécialisé à la Sûreté du Québec dans les enquêtes liées au crime organisé, vous avez la parole.

Miville Bédard, membre retraité de la Sûreté du Québec, à titre personnel : Tout d'abord, je dois dire que ce n'est pas moi qui devais me présenter ici ce soir, mais bien l'inspecteur Sylvain Tremblay, qui est responsable d'un grand projet à Montréal; il m'a demandé de le remplacer, car il était en déplacement à l'extérieur. J'ai décidé de prendre sa place pour l'occasion, car j'ai beaucoup d'expérience policière .

Je désire remercier M. le président du comité sénatorial, le sénateur Joyal, de m'avoir invité à venir témoigner de mon expérience policière dans le cadre du projet de loi C-45, et aussi à vous faire part de ma volonté de voir éventuellement la création d'une commission d'enquête indépendante, afin de faire le point sur les tenants et aboutissants de ce projet de loi. Je vous expliquerai pourquoi.

Comme on vous l'a dit, je m'appelle Miville Bédard, j'ai 67 ans et je suis retraité de la Sûreté du Québec depuis 2008. J'ai terminé ma carrière comme sergent-enquêteur dans l'Équipe mixte d'infiltration, et ce, après plus de 35 années d'expérience à la Sûreté du Québec. Je dois préciser que je ne représente pas la Sûreté du Québec. Je suis ici à titre personnel, comme citoyen canadien ordinaire qui a vécu des expériences policières extraordinaires, et comme policier d'expérience, passionné, ayant toujours eu à cœur le respect et l'application des lois, la protection de la vie et la lutte à la criminalité.

Je suis ici aussi en tant que père de famille et grand-père de deux petits-enfants, pour qu'ils puissent être en mesure, comme tous les enfants et citoyens canadiens, comme vos enfants

country where people are safe and protected by just laws, without fear of becoming addicted to drugs.

I'm going to give you an overview of my career, because I'm here to talk about organized crime. I will tell you what I did in life. I started my career in 1973 at the Laurier-Station detachment. I held all the positions and was an investigator for six years in the unit. From 1991 to 1996, I was an investigator on the new organized crime squad of Quebec, Escouade du crime organisé de Québec. I was on a team assigned to street drug trafficking. I have participated in hundreds of police operations, several wiretaps and searches. I have conducted multiple arrests and interrogations of drug users and traffickers of all kinds, and I have also participated in the dismantling of several cannabis production facilities, hydroponic and otherwise.

I developed and monitored dozens of sources in the community, which allowed me to know more about the drug community. These sources are unanimous in saying that, before sinking into the world of drugs, they started using cannabis and then turned to harder drugs. I have seen on the ground the social distress of these people in the face of organized crime, the poverty in which they live and the high level of violence they regularly experience.

From 1996 to 2004, I was a member of Quebec's Wolverine squad, as an investigative sergeant, when it was created in 1996, to try to end the bloody war of criminal biker gangs — the Hells Angels and the Rock Machine — for the control of the sale of narcotics, a war that caused dozens of deaths, including several innocent victims. I held that position for eight years and was very active in all provincial operations, such as the Roma project, the Henri project and the Spring 2001 project. I will not list them all, but I participated in the majority of them.

I met with informers, and developed and oversaw several sources, who helped us arrest several members in good standing of these criminal biker gangs, to end that bloody war, to dismantle several drug dealing networks, and to seize and destroy two biker gang-owned premises in the Quebec City area. It also brought social peace back to the province.

From 1992 to 2004, I was trained as an undercover officer and took a number of advanced courses in this field. I worked across the province in multiple spheres of organized criminal activity, at all levels. I worked in the following fields: narcotics trafficking, prostitution and strip clubs, underground speakeasies, illegal casinos, theft, extortion, trafficking in weapons and explosives,

également, de continuer à vivre dans un pays où il fait bon vivre en sécurité, protégés par des lois justes, sans crainte de sombrer dans l'enfer de la drogue.

Je vais vous faire un état de ma carrière, parce que je suis ici pour vous parler de crime organisé. Je vais vous dire ce que j'ai fait dans la vie. J'ai commencé ma carrière en 1973 au poste de Laurier-Station. J'ai occupé toutes les fonctions et j'ai été enquêteur pendant six ans dans cette unité. De 1991 à 1996, j'ai été enquêteur spécialisé dans la nouvelle Escouade du crime organisé de Québec, dans une équipe assignée à la lutte au trafic de stupéfiants au niveau de la rue. J'ai participé à des centaines d'opérations policières, à plusieurs projets d'écoute électronique et à des perquisitions, j'ai procédé à de multiples arrestations et interrogatoires de consommateurs et de trafiquants de stupéfiants de toutes sortes, et j'ai aussi participé au démantèlement de plusieurs plantations de cannabis, hydroponiques et autres.

J'ai développé et contrôlé des dizaines de sources dans le milieu, ce qui m'a permis d'en connaître davantage sur le milieu de la drogue. Ces sources sont unanimes pour dire que, avant de sombrer dans l'univers de la drogue, elles ont commencé à consommer du cannabis, pour ensuite se tourner vers les drogues plus dures. J'ai été à même de constater sur le terrain la détresse sociale des gens de ce milieu face au crime organisé, la pauvreté dans laquelle ils vivent et le niveau élevé de violence auquel ils font face régulièrement.

De 1996 à 2004, j'ai fait partie de l'Escouade Carcajou de Québec à titre de sergent-enquêteur lors de sa création, en 1996, pour tenter de mettre fin à la guerre sanglante que se livraient les bandes de motards criminels — les Hells Angels et les Rock Machine — pour le contrôle de la vente de stupéfiants, guerre qui a causé des dizaines de morts, y compris plusieurs victimes innocentes. J'ai occupé ce poste pendant huit ans et j'ai participé de façon très active à toutes les opérations d'envergure provinciale, tels le projet Roma, le projet Henri et le projet Printemps 2001. Je ne les énumérerai pas tous, mais j'ai participé à la majorité d'entre eux.

J'ai rencontré des délateurs, développé et contrôlé plusieurs agents-sources qui nous ont permis de procéder à l'arrestation de plusieurs membres en règle de ces groupes de motards criminels, de mettre fin à cette guerre sanglante, de démanteler plusieurs réseaux de vente de drogue et de procéder à la saisie et à la destruction de deux des locaux de ces groupes de motards criminels dans la région de Québec. Cela a permis aussi de ramener la paix sociale dans la province.

De 1992 à 2004, j'ai été formé comme d'agent d'infiltration et j'ai suivi plusieurs cours de perfectionnement dans ce domaine. J'ai travaillé dans toute la province dans de multiples sphères d'activités du crime organisé, et ce, à tous les niveaux. J'ai travaillé dans les domaines suivants : trafic de stupéfiants, prostitution et bars de danseuses, bars clandestins, casinos illégaux, vol, extorsion, trafic d'armes et d'explosifs, invasion de

home invasion and murder plots targeting important witnesses and their families.

From 2004 to 2008, I was a permanent undercover agent. In 1998, I was trained by the RCMP as a major crime undercover officer to work in Mr. Big-style operations to try to solve unsolved murders. I participated in the first operation that was successful in 1998.

Subsequently, after the success of that operation, in 2004, a joint infiltration unit was formed, made up of members of the RCMP, the Sûreté du Québec and the SPVM. I was the first permanent undercover officer at the Sûreté du Québec to join this new unit. I participated in several such operations in Quebec and across Canada; we were able to solve a number of past murders, and arrest and convict the perpetrators who believed they had committed the perfect crime.

I will conclude by saying that, in 1999, I received the Quebec Police Award for my involvement in the Roma project. In 2004, I was sworn in as a special constable for the Ontario Provincial Police and appointed as a temporary undercover officer with the Royal Canadian Mounted Police.

The Chair: Thank you. I see that you have also submitted a French document. It will be sent for translation.

Senator Dupuis: I have two questions, and the first one is for Professor Rizqy. You talked about a number of things that do not work. You referred repeatedly to the licensing regime — which currently exists, by the way — for the production of cannabis at home for medical purposes. Can you refer us to any studies that you have done or reports you have contributed to on this issue?

I also noted that you mentioned huge flaws in the medical system. Could you be more specific? You said that the infiltration of organized crime into the production of so-called therapeutic cannabis was very likely. Could you give us more specific details on that?

Do you have any information that organized crime has infiltrated the so-called therapeutic cannabis market? Do you have specific information on the huge flaws in the medical system?

Ms. Rizqy: Senator Dupuis, I did not talk about the medical system, but about cannabis for therapeutic purposes. I was talking about companies, not about people who were growing cannabis at home.

As for whether I have knowledge of what you're talking about, the answer is yes, I do. However, at this point, I will have to invoke attorney-client privilege.

Senator Dupuis: Who are your clients?

domicile et complots de meurtre pour l'assassinat de témoins importants et de leur famille.

De 2004 à 2008, j'ai été agent d'infiltration permanent. En 1998, j'ai été formé par la GRC comme agent d'infiltration en crime majeur pour travailler dans des opérations de type Mr. Big, pour tenter de résoudre des meurtres non résolus. J'ai participé à la première opération qui a été couronnée de succès en 1998.

Par la suite, après les résultats positifs de cette opération, en 2004, une unité mixte d'infiltration a été formée qui comprenait des membres de la GRC, de la Sûreté du Québec et du SPVM. J'ai été le premier agent d'infiltration permanent à la Sûreté du Québec à intégrer cette nouvelle unité. J'ai participé à plusieurs opérations de ce type au Québec et à travers le Canada, qui nous ont permis de résoudre plusieurs meurtres du passé, d'arrêter et de faire condamner les auteurs qui croyaient avoir commis le crime parfait.

Je termine en disant qu'en 1999 j'ai reçu le prix policier du gouvernement du Québec dans le cadre du projet Roma. En 2004, j'ai été assermenté comme constable spécial de la Police provinciale de l'Ontario et nommé agent d'infiltration temporaire à la Gendarmerie royale du Canada.

Le président : Merci. Je vois que vous avez également préparé un document en français. Il sera transmis à la traduction.

La sénatrice Dupuis : J'ai deux questions, dont la première s'adresse à la professeure Rizqy. Vous nous avez parlé d'un certain nombre d'éléments qui ne fonctionnent pas. Vous avez fait référence, à plusieurs reprises, au système d'autorisation — qui existe actuellement, d'ailleurs — de production du cannabis à domicile à des fins médicales. Avez-vous des références à nous donner sur des études que vous avez faites ou des rapports auxquels vous auriez participé sur cette question?

Je vois également que vous parlez de failles immenses dans le système médical; pourriez-vous être plus précise? Vous dites que l'infiltration du crime organisé dans la production de cannabis dit thérapeutique est fort probable. Pouvons-nous avoir des éléments plus précis sur cette question?

Avez-vous des renseignements selon lesquels le crime organisé a infiltré le cannabis dit thérapeutique? Avez-vous des renseignements précis sur les failles immenses dans le système médical?

Mme Rizqy : Sénatrice Dupuis, je n'ai pas parlé du système médical, mais bien du cannabis à des fins thérapeutiques, et je parlais de compagnies, non pas de gens qui faisaient de la production à la maison.

Si j'ai des connaissances, oui, j'en ai, mais à ce moment-ci, je vais devoir invoquer mon privilège avocat-client.

La sénatrice Dupuis : Qui sont vos clients?

Ms. Rizqy: When you invoke attorney-client privilege, it means you cannot say who the clients are, or anything else.

Senator Dupuis: So, you are not able to give us any information about your assertion that organized crime has infiltrated the so-called therapeutic cannabis market. You said that it was very likely.

Ms. Rizqy: I repeat: I invoke my attorney-client privilege.

Senator Dupuis: You say that there are huge flaws in the system for so-called therapeutic purposes. Are you able to clarify that statement or not?

Ms. Rizqy: Clarify how?

Senator Dupuis: Can you clarify what you call huge flaws in the so-called therapeutic system?

Ms. Rizqy: For example, under the regulation authorizing the security clearance, the licence will be issued after the agent, the director of the company and all senior executives have been screened. All officers and directors are also screened. However, a company is owned by its shareholders, so why do not we screen the ultimate shareholder of the company?

Senator Dupuis: That is one of the flaws. Are there others?

Ms. Rizqy: That is the main flaw.

Senator Dupuis: Perfect. You did not say it that way, so thank you for the information.

I now have a question for Mr. Bédard. You have a lot of experience in the fight against organized crime. Are you able to tell us, based on your experience, what can be done, in the context of legalizing cannabis, to ensure that the current infiltration by organized crime decreases or stops? That it diminishes, at least.

Mr. Bédard: I am entirely against this legislation. No legalization that allows the cultivation or sale of cannabis will have that effect. I am entirely against it, and I am not the only one in this case.

Senator Boisvenu: Thank you to our two witnesses.

Ms. Rizqy, in April 2007, Radio-Canada claimed that individual cannabis producer licences had been issued to members of the Hells Angels and that other members had applied for production and distribution licences. We will now issue licences for recreational production. Do you not think that people who already have a licence to produce for medical purposes

Mme Rizqy : Lorsqu'on invoque le privilège avocat-client, cela signifie qu'on ne peut pas vous dire qui sont les clients, ou quoi que ce soit.

La sénatrice Dupuis : Donc, vous n'êtes pas en mesure de nous donner de l'information sur votre affirmation selon laquelle il y a une infiltration du crime organisé dans le domaine du cannabis dit thérapeutique. Vous avez dit que c'est fort probable.

Mme Rizqy : Je répète, j'invoque mon privilège avocat-client.

La sénatrice Dupuis : Vous affirmez qu'il y a des failles immenses dans le système à des fins dites thérapeutiques. Êtes-vous en mesure de nous le préciser ou non?

Mme Rizqy : Le préciser comment?

La sénatrice Dupuis : Pouvez-vous préciser ce que vous appelez des failles immenses dans le système dit thérapeutique?

Mme Rizqy : Par exemple, lorsque vous prenez le règlement qui autorise la cote de sécurité, il est prévu qu'on délivre la licence après avoir vérifié l'agent, le directeur de la société ainsi que tout cadre supérieur. On vérifie aussi les administrateurs. Cependant, une compagnie est détenue par ses actionnaires, alors pourquoi est-ce qu'on ne vérifie pas l'actionnaire ultime de la société?

La sénatrice Dupuis : C'est l'une des failles; y a-t-il d'autres failles?

Mme Rizqy : C'est la principale.

La sénatrice Dupuis : Parfait. Vous ne l'aviez pas dit de cette façon, je vous remercie de l'information.

J'ai maintenant une question qui s'adresse à M. Bédard. Vous avez beaucoup d'expérience dans la lutte contre le crime organisé. Dans le contexte où c'est criminalisé, êtes-vous capable de nous dire, selon votre expérience, ce qui peut être fait, dans le cadre de la légalisation du cannabis, pour faire en sorte que l'infiltration actuelle par le crime organisé diminue ou cesse? Qu'elle diminue, à tout le moins.

M. Bédard : Je suis entièrement contre la légalisation. Aucune légalisation visant à permettre la culture ou la vente de cannabis n'aura cet effet-là. Je suis entièrement contre, et je ne suis pas le seul dans ce cas.

Le sénateur Boisvenu : Merci à nos deux témoins.

Madame Rizqy, Radio-Canada, en avril 2007, affirmait que des permis individuels de culture de cannabis avaient été délivrés à des membres des Hells Angels et que d'autres membres avaient demandé des permis de production et de distribution. Nous allons maintenant délivrer des permis pour la production à des fins récréatives. Selon vous, les gens qui sont déjà propriétaires

should be subject to the new regulations for recreational production licences, since those checks are more thorough?

I am thinking of Quebec, where the checks will be more extensive in the case of producing cannabis for recreational purposes, whereas the licence to produce for medical purposes, which is under the control of the federal health department, is subject to basic controls, if I can put it that way.

There is a risk that there will be two regimes. The first will be fairly controlled in Quebec and very rigorous in terms of recreational cannabis. The second, for medical purposes, provides for a minimum of control, thus facilitating infiltration by organized crime. Should we not integrate the two to ensure that marijuana licences are issued according to very strict rules?

Ms. Rizqy: Indeed, in an ideal scenario, I would go even further than the Quebec regime because it checks only shareholders who hold 10 per cent of the assets. All shareholders should be checked because, of course, attempts to get around the 10-per-cent threshold will result in several shareholders acting together. In an ideal world, we should have the highest standards of control across the country, making it clear that having a licence is not a right, but a privilege.

Senator Boisvenu: I'm going to accept your argument, because I have a company here that has about 25 sources of funding with amounts of 25,000, 30,000, 40,000 or 50,000, and therefore, below the 20-per-cent threshold. So, yes, you are absolutely right.

In that sense, you are one of the people who publicly revealed that, in Quebec, 40 per cent of the investments had been made with money from tax havens. As I listened to your comments in the media, I understood that you were suggesting the creation of a public register of investors. Would you like to tell us more about this?

Ms. Rizqy: In a world where we want to combat tax evasion, fraud, corruption and human trafficking, we must take into account that all organized crime groups launder money in tax havens. Subsequently, again, through tax havens, people will channel the proceeds of crime to industries such as cannabis. It's not just in the cannabis field; it's in every industry where you can launder on the stock market.

The news report you are referring to indicates that millions of dollars are coming in from the Cayman Islands; in fact, 90 per cent of the amount reported came from the Cayman Islands, according to both the *Journal de Montréal* and another publication, *La Presse*, if my memory is correct.

de permis pour la production à des fins médicales ne devraient-ils pas être soumis aux nouveaux règlements liés aux permis de production à des fins récréatives, puisque ces vérifications sont plus poussées?

Je pense au Québec où les vérifications seront plus pointues dans le cas de la production de cannabis à des fins récréatives, alors que le permis de production à des fins médicales, qui relève du ministère de la Santé fédérale, est soumis à des contrôles tout à fait primaires, si je peux m'exprimer ainsi.

Il risque d'y avoir deux régimes : le premier, assez contrôlé au Québec et très rigoureux en matière de cannabis récréatif; le deuxième, à des fins médicales, qui prévoit un minimum de contrôle facilitant l'infiltration par le crime organisé. Ne devrions-nous pas intégrer les deux pour faire en sorte de délivrer des permis de production de marijuana selon des règles très sévères?

Mme Rizqy : Effectivement, dans un scénario idéal, j'irais encore plus loin que le régime du Québec, parce qu'on y vérifie les actionnaires détenant 10 p. 100 des actifs. On pourrait vérifier tous les actionnaires parce que, évidemment, si on met un seuil de 10 p. 100, on peut détourner ce seuil pour avoir plusieurs actionnaires qui agissent de concert. Dans un monde idéal, nous devrions avoir les plus hauts standards de vérification partout au pays et nous rappeler que le fait de posséder une licence n'est pas un droit, mais bien un privilège.

Le sénateur Boisvenu : Je vais prendre votre argument au vol, parce que j'ai ici une compagnie qui a environ 25 sources de financement avec des montants de 25 000, 30 000, 40 000 ou 50 000, et donc, en bas du seuil de 20 p. 100. Donc, effectivement, vous avez tout à fait raison.

Dans ce sens, vous êtes l'une des personnes qui ont révélé publiquement qu'au Québec, 40 p. 100 des investissements avaient été faits avec de l'argent des paradis fiscaux. En vous écoutant dans les médias, j'ai compris que vous exprimiez l'idée de la création d'un registre public des investisseurs. Voudriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Rizqy : Dans un monde où on veut lutter contre l'évasion fiscale, la fraude, la corruption et la traite de personnes, nous devons tenir compte du fait que tout ce qui est crime organisé blanchit son argent dans les paradis fiscaux. Par la suite, encore une fois, par l'intermédiaire des paradis fiscaux, on va recycler les produits de la criminalité vers des industries telles que le cannabis. Ce n'est pas uniquement dans le domaine du cannabis, c'est dans tous les secteurs où on peut recycler à la bourse.

Dans le reportage auquel vous faites référence, on y apprend que c'est par millions de dollars que l'argent arrive des îles Caïmans; en fait, 90 p. 100 des sommes provenaient des îles Caïmans dans le montant qui était avancé, autant dans le *Journal*

With a public register, the best way to fight against this is transparency. It allows journalists to investigate fully and without barriers.

In addition, the register must list the ultimate shareholder and, in order to determine the ultimate shareholder, the incorporation of shell corporations must be discontinued. Quebec and Canada allow the excessive incorporation of companies that serve no purpose other than to filter money through tax havens. Then, it is also necessary that the interests of certain elected officials be made public. If there are family ties, it is important that any risk of conflict of interest or appearance of conflict of interest be reported in the same register.

Senator Carignan: In preparing for today, I was comparing the registries and the companies of those with licences now, and I could actually see that there are numbered companies that control numbered companies. There are companies registered in Panama and in several tax havens. This is easily found.

To close these gaping loopholes, shouldn't foreign ownership of cannabis companies be banned? In any case, it's illegal all over the world, so it's not really a problem, because it will be allowed only in Canada. Do you think that by banning foreign ownership of companies producing or distributing cannabis in Canada, while exercising the probity checks we talked about, it would help to control and fix these flaws?

Ms. Rizqy: Your question is very good and so is your comment. I could only support that if the government were inclined to move away from the free market system. It must be understood that there is also an interest on the American side to invest in the Canadian cannabis market. I understand that, but what we should ban are investments whose origins raise significant doubt or are impossible to know.

In addition, there should be a Canadian list of tax havens that is affected. The European Union has recently released a new list of tax havens. You would have to be very naive to think that the Cayman Islands have many legitimate businesses.

Senator Carignan: In any case, we are not allowed to export it; it's set out in the legislation, except for research purposes and for specific things. Since it is illegal everywhere else, the question of free trade does not arise. So, by putting a ban on foreign ownership, in addition to addressing the aspects related to tax havens, I think we would have a fairly robust regulatory regime at that point.

de Montréal que dans un autre journal, soit *La Presse*, si la référence est bonne.

Avec un registre public, la meilleure façon de lutter contre cela, c'est la transparence. Elle permet aux journalistes de faire leur travail d'investigation complètement et sans barrière.

En outre, le registre doit faire état de l'actionnaire ultime et, pour arriver à l'actionnaire ultime, il faut cesser l'incorporation de coquilles vides. Au Québec et au Canada, on peut incorporer à outrance des compagnies qui n'ont aucune substance sauf celle de filtrer l'argent au moyen des paradis fiscaux. Ensuite, il faut aussi que les intérêts de certains élus soient annoncés. S'il y a des liens de parenté, il est important que tout risque de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts soit dénoncé dans ce même registre.

Le sénateur Carignan : En préparant la journée d'aujourd'hui, je comparais les registres aux entreprises de ceux qui ont des permis à l'heure actuelle, et on pouvait voir effectivement qu'il y a des compagnies à numéro qui contrôlent des compagnies à numéro. On voit des enregistrements au Panama et dans plusieurs paradis fiscaux. Cela se retrouve facilement.

Pour combler les failles qui sont larges comme un paquebot, est-ce qu'on ne devrait pas interdire l'actionnariat étranger des compagnies de cannabis? De toute façon, c'est illégal partout dans le monde, donc cela ne pose pas vraiment problème, car c'est seulement au Canada que ce sera permis. Pensez-vous qu'en interdisant l'actionnariat étranger pour les compagnies productrices ou distributrices de cannabis au Canada, tout en exerçant les contrôles de probité dont on a parlé, cela aiderait à contrôler et à colmater ces failles?

Mme Rizqy : Votre question est très bonne et votre affirmation aussi. Je ne pourrais qu'y souscrire dans la mesure où le gouvernement serait enclin à se détacher du discours du libre marché. Il faut comprendre qu'il y a aussi un intérêt du côté américain d'investir dans le marché du cannabis canadien. Je le comprends, mais ce qu'on devrait interdire, ce sont les investissements où il y a une impossibilité ou un doute important quant à leur provenance.

De plus, il faudrait avoir une liste canadienne de paradis fiscaux qui soit efficace. L'Union européenne a encore diffusé récemment une nouvelle liste de paradis fiscaux. Il faut avoir beaucoup de naïveté pour penser que les îles Caïmans aient beaucoup d'entreprises légitimes.

Le sénateur Carignan : De toute façon, on n'a pas le droit de l'exporter; c'est inscrit dans la loi, sauf à des fins de recherche et pour des éléments précis. Comme c'est illégal partout ailleurs, la question du libre-échange ne se pose pas. Donc, en plaçant une interdiction de détention d'actionnariat étranger, en plus des aspects qui touchent les paradis fiscaux, je pense qu'on aurait un encadrement assez rigide à ce moment-là.

Ms. Rizqy: I believe so, and if you go in that direction, you should know that the stock market likes foreign capital. If we limit ourselves to Canadian capital, we get to the point pretty quickly. If you limit foreign ownership, this could cause problems and you could face more opposition. I would instead suggest that foreign capital be targeted. The list of tax havens is known. If we limit ourselves to that, we would have already taken a big step.

Senator McIntyre: Mr. Bédard, my question concerns companies that have a licence to produce medical cannabis compared with companies that would obtain a licence to produce recreational cannabis. In your opinion, should companies that have a licence to produce medical cannabis be screened for a licence for recreational cannabis? The reason I'm asking you this question is that Bill C-45 would automatically allow them to obtain a licence to produce recreational cannabis.

Mr. Bédard: I'm wondering about how licences are issued, to whom and how. Why does this person have a licence while another person does not? Some applications are refused; there are people who have received licences and, for a given reason, have received more than someone else. These are questions I have.

Senator McIntyre: Ms. Rizqy, do you have any amendments to propose to the committee?

Ms. Rizqy: Yes. I would have a list of solutions. Those who have already obtained the therapeutic licence should be subject to review, up to the ultimate shareholder. If a lawyer interferes, check with the lawyer in question. They will have to take clear action to show that the client is real and that fake directors are not involved.

In terms of solutions, you absolutely must create a public register of the beneficial owners of the company. If, at that time, you see a trust in a structure, refuse the licence. Why? Allow me to explain. Recently, it was brought to my attention that some trusts do not respect the three certainties rule. The purpose of the rule is to ascertain the object, that is, who the beneficiary of the trust is.

We can have a language that is broad enough to identify the beneficiary. Recently, I noticed that in the instruments of some trusts, the language was so clear that it was possible to change the beneficiary, whereby the trust became invalid and the profits were thus returned to the person who created the trust. Often, the person who created the trust is the one trying to hide their identity. So, if there is a trust in the company's structure, it might be wise to refuse the licence, since you are not able to determine with certainty that the security clearance is valid.

Mme Rizqy : Je crois que oui, et si vous allez dans ce sens, vous devez savoir que la bourse aime recevoir des capitaux étrangers. Si, on ne se limite qu'aux capitaux canadiens, on fait le tour de la question assez rapidement. Si vous limitez l'actionariat étranger, cela pourrait causer des problèmes et vous pourriez faire face à plus d'opposition. Je suggérerais plutôt de refuser les capitaux étrangers de façon ciblée. La liste des paradis fiscaux est connue. Si on se limite à cela, on aurait déjà fait un grand pas.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Bédard, ma question touche les compagnies qui ont une licence de production de cannabis médical par rapport aux compagnies qui obtiendraient une licence de production de cannabis à usage récréatif. Selon vous, les compagnies qui ont une licence de production de cannabis médical devraient-elles faire l'objet d'un examen afin de recevoir une licence liée au cannabis à usage récréatif? La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est que le projet de loi C-45 leur permettrait automatiquement d'obtenir une licence de production de cannabis à usage récréatif.

M. Bédard : Je me pose des questions sur la façon dont les permis sont délivrés, à qui ils le sont et de quelle façon. Pourquoi telle ou telle personne a-t-elle un permis alors qu'une autre n'en a pas? Il y a des demandes qui sont faites qui sont refusées, il y a des gens qui ont reçu des permis et, pour telle raison, ils en ont reçu plus qu'un autre. Ce sont des questions que je me pose.

Le sénateur McIntyre : Madame Rizqy, avez-vous des amendements à proposer au comité?

Mme Rizqy : Oui. J'aurais une liste de solutions. Ceux qui ont déjà obtenu la licence thérapeutique devraient faire l'objet d'un examen jusqu'au dernier actionnaire ultime. Si un avocat s'interpose, vérifions auprès de l'avocat en question. Il devra faire une démarche affirmative pour démontrer que c'est un véritable client et non pas de faux administrateurs.

Pour ce qui est des solutions, vous devez absolument créer un registre public sur les bénéficiaires effectifs de l'entreprise. Si, dans une structure, vous voyez une fiducie, à ce moment-là, refusez la licence. Pourquoi? Je vous l'explique. Récemment, il a été porté à mon attention que certaines fiducies ne respectaient pas la règle des trois certitudes. Cette règle est d'arriver à connaître l'objet, c'est-à-dire qui est bénéficiaire de la fiducie.

On peut avoir un langage assez large qui permette d'identifier le bénéficiaire. Récemment, j'ai remarqué que chez certaines fiducies, dans leurs instruments, le langage était tellement clair qu'il était possible de changer le bénéficiaire, que la fiducie devenait invalide et que, ainsi, les profits retournaient à celui qui avait créé la fiducie. Souvent, celui qui a créé la fiducie, c'est celui qui doit cacher son identité. Alors, si on décèle une fiducie dans la structure, peut-être qu'il serait sage de refuser la licence, puisque vous n'êtes pas en mesure de déterminer sans équivoque que la cote de sécurité est valide.

I would impose harsher rules on professionals because all occurrences of money laundering involve accountants. You know that accountants have to report to FINTRAC when their clients make certain transactions. Lawyers do not have to report to FINTRAC, and that is a danger. I think the vast majority of my colleagues are honest, but unfortunately there are exceptions. We must legislate for these exceptions. In securities, I think lawyers should have to submit reports on their clients to FINTRAC, particularly with respect to cannabis. In addition, if it were up to me, I would do it for all security transactions, that is to say, transaction reports of the amounts that go through their clients, including inbound transactions. Transactions that come from outside should be checked at all times. If you were to do that, you would already be taking a major step forward in the industry.

There is no way to verify on the spot, abroad, the value of the information we receive. The Autorité des marchés financiers, the Ontario Securities Commission and the British Columbia Securities Commission sign memorandums of understanding to verify certain information on the spot. In fact, only practices in the industry are checked. Memorandums of understanding should be strengthened to allow for on-the-spot verification in those countries to ensure that the shell is a real corporation with substance.

We could also stop signing certain agreements. You could add a complete list of tax havens. I would encourage you not to use the OECD list. With all due respect to the OECD, it has several conflicts of interest within its organization. The list has been greatly reduced as a result. I propose the one that was established by a number of economists, including the Nobel laureate, Mr. Stiglitz; it contains about forty countries.

Let's get back to basics. The goal is to remove the proceeds of crime and to promote prevention. It would be useful to create a fund, using the revenues generated by cannabis, to achieve the objectives of the prevention component, but also those of the law enforcement component. If the police cannot afford to investigate, the whole thing will be doomed.

Senator Gold: Thank you both for being with us today. You mentioned a lot of things, such as the lack of resources for investigators and the problem of tax havens. We are talking about cannabis and Bill C-45. If I understood you correctly, there are money laundering problems across all industries. Your recommendations, of course, apply to the cannabis industry. Am I right in understanding that your recommendations are more general in terms of how you verify the source of the money, the shareholders and everything, regardless of the industry involved,

J'imposerais des règles plus sévères envers les professionnels, car toutes les histoires de blanchiment d'argent et de recyclage sont comptables. Vous savez que les comptables doivent se rapporter au CANAFE lorsqu'ils ont des sommes qui émanent de leurs clients. Les avocats n'ont pas à se rapporter au CANAFE, et c'est un danger. Je crois que la grande majorité de mes confrères sont honnêtes, mais malheureusement, il y a des exceptions. Nous devons légiférer pour ces exceptions. Dans le domaine des valeurs mobilières, je crois que les avocats devraient se rapporter pour leur client au CANAFE, et plus particulièrement en ce qui concerne le cannabis. De plus, cela devrait se faire, s'il n'en tenait qu'à moi, pour toutes les transactions de valeurs mobilières, c'est-à-dire rapporter les sommes qui passent par leurs clients, notamment les transactions de type « *inbound transactions* ». Les transactions qui viennent de l'extérieur devraient être vérifiées en tout temps. Si vous le faites, vous franchirez déjà un grand pas dans l'industrie.

Il n'y a aucune manière de vérifier sur place, à l'étranger, la valeur de l'information que l'on reçoit. L'Autorité des marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique signent des protocoles d'entente pour vérifier certaines informations sur place. En fait, on ne vérifie que des pratiques dans l'industrie. Il faudrait renforcer les protocoles d'entente pour permettre d'effectuer des vérifications sur place, dans ces pays, afin de veiller à ce que la coquille soit une véritable société qui a de la substance.

On pourrait aussi arrêter de signer certaines ententes. Vous pourriez ajouter une liste complète de paradis fiscaux. Je vous inviterais à ne pas utiliser celle de l'OCDE. Avec tout l'égard que j'ai pour l'OCDE, elle fait face à plusieurs conflits d'intérêts au sein de son organisation. La liste a donc beaucoup été réduite. Je vous conseille celle qui est établie par plusieurs économistes, y compris le lauréat du prix Nobel, M. Stiglitz, et qui contient une quarantaine de pays.

Revenons à l'essentiel. L'objectif est de retirer les produits de la criminalité et aussi de faire de la prévention. Il serait intéressant de créer un fonds à l'aide des recettes qui seront générées par le cannabis, pour réaliser les objectifs du volet consacré à la prévention, mais aussi ceux du volet de l'application de la loi. Si les forces de l'ordre n'ont pas les moyens d'enquêter, le tout sera voué à l'échec.

Le sénateur Gold : Merci à vous deux pour votre présence parmi nous. Vous avez mentionné beaucoup de choses, telles que le manque de ressources des enquêteurs et le problème des paradis fiscaux. On parle de cannabis et du projet de loi C-45. Si j'ai bien saisi votre témoignage, les problèmes de blanchiment d'argent se posent un peu partout dans les industries. Vos recommandations s'appliquent bien sûr à l'industrie du cannabis. Ai-je bien compris que, en fait, vos recommandations sont plus générales et touchent les façons dont on vérifie la source de l'argent, les actionnaires et tout, peu importe l'industrie en cause

and who is the beneficiary of the investment? If I understand correctly, your concerns are much broader.

Ms. Rizqy: You are absolutely right, my concerns are always very broad. However, the purpose of Bill C-45 is to stop the profits of crime. To do this, we must have the resources.

You are right to point out that I believe this type of infiltration is found throughout the economy and all publicly-traded businesses. Since recreational cannabis is a new industry today, we must seize the opportunity now to raise our standards so that they are truly worthy of a G7 country.

Senator Gold: Forgive me if the question has already been asked. Mr. Bédard, do you have concrete recommendations to offer to our committee? We are here to study the bill and try to improve it. You said you are against the bill.

Mr. Bédard: Yes, I did.

Senator Gold: That is your right. Having said that, do you have any suggestions to improve the bill so that it minimizes or reduces the presence of organized crime on the street? Do you have any recommendations or thoughts to share?

Mr. Bédard: This law will not change organized crime. The legalization of cannabis will not change street crime. It will further promote the use of cannabis. It will allow each property to grow up to four plants. Imagine how many houses there are in Canada. Do you know that a cannabis plant produces a kilogram of marijuana? Four plants are therefore equivalent to four kilos. With 100,000 homes, we get 400,000 kilograms of marijuana.

In my opinion, the term “medical cannabis” is used mainly to hide the sale of narcotics. You will never fight organized crime and, on the contrary, you will force it to organize further.

Senator Gold: You do not have a concrete recommendation?

Mr. Bédard: No. My recommendation is to reject this bill. It might be viable in another form, but not this one.

Ms. Rizqy: I would like to comment on two tax aspects. It would be appropriate for investigators from the RCMP and the various police forces, when they issue a security clearance, to have access to the tax records of the individuals they are investigating. They should have automatic access and not on request. An immediate exchange of information must take place as soon as a person applies for a licence.

et qui est le bénéficiaire de l'investissement? Si j'ai bien compris, vos préoccupations sont beaucoup plus larges.

Mme Rizqy : Vous avez tout à fait raison, mes préoccupations sont toujours très larges. Toutefois, l'objectif du projet de loi C-45 est de retirer les profits de la criminalité. Pour ce faire, il faut en avoir les moyens.

Vous avez raison de souligner que je considère que toute cette infiltration se retrouve dans l'ensemble de l'économie et de toute entreprise cotée en bourse. Puisqu'aujourd'hui le cannabis récréatif constitue une nouvelle industrie, il faut saisir l'occasion dès maintenant de relever nos normes afin qu'elles soient vraiment dignes d'un pays du G7.

Le sénateur Gold : Excusez-moi si la question a déjà été posée. Monsieur Bédard, avez-vous des recommandations concrètes à offrir à notre comité? Nous sommes ici pour étudier le projet de loi et essayer de l'améliorer. Vous avez affirmé que vous êtes contre le projet de loi.

M. Bédard : Oui, je l'ai dit.

Le sénateur Gold : C'est votre droit. Cela dit, avez-vous des suggestions pour faire en sorte que le projet de loi soit plus apte à minimiser ou à réduire la présence du crime organisé dans les rues? Avez-vous des recommandations ou des réflexions à partager?

M. Bédard : Cette loi ne changera rien au crime organisé. La légalisation du cannabis ne changera rien à la criminalité dans les rues. Elle va davantage favoriser la consommation du cannabis. On dit que chaque propriété pourra cultiver un maximum de quatre plantes. Imaginez, au Canada, combien on compte de maisons. Savez-vous qu'un plant de cannabis produit un kilo de marijuana? Quatre plants font donc quatre kilos. Avec 100 000 maisons, on obtient 400 000 kilos de marijuana.

À mon avis, le terme « cannabis médical » est davantage utilisé pour cacher la vente de stupéfiants. Vous ne combattrez jamais le crime organisé et, au contraire, vous l'obligerez à s'organiser davantage.

Le sénateur Gold : Vous n'avez pas de recommandation concrète?

M. Bédard : Non. Ma recommandation est de rejeter l'adoption de ce projet de loi. Il serait peut-être viable sous une autre forme, mais pas sous celle-ci.

Mme Rizqy : J'aimerais intervenir sur deux aspects d'ordre fiscal. Il serait pertinent que les enquêteurs de la GRC et des différents corps policiers, lorsqu'ils émettront une cote de sécurité, aient accès au dossier fiscal des individus sur lesquels ils enquêtent. Ils devraient avoir un accès automatique et non sur demande. Un échange de renseignements immédiat doit avoir lieu dès qu'une personne demande une licence.

On the revenue side, I forgot to point out that under the Income Tax Act, we cannot ensure that future capital gains from foreign investment will be taxable in this case. The definition of “taxable Canadian property” should ensure that cannabis-related shares become taxable Canadian property and, therefore, subject to tax.

[English]

Senator Boniface: Thank you both for being here and for your presentations.

I come from a similar background as you do, Mr. Bédard. We’ve had some experience in law enforcement with respect to the establishment of casinos in many locations over the last number of decades.

Is there anything to have learned from that process in terms of vetting in suchlike that would be helpful to this committee?

[Translation]

Mr. Bédard: I cannot answer you on casinos.

Senator Pratte: Ms. Rizqy, you suggested a number of changes in practices. I would like to read what is in the bill and ask if you think that changes should be made.

The bill indicates that in order to obtain a licence, an organization’s financial information must be provided, including information about shareholders, members and who controls it directly or indirectly. If we refuse to give any information, the minister may refuse to issue the permit.

As for the security checks, at the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, the question was asked of the Department of Public Safety as to whether additional information would be requested under the current regime for cannabis for therapeutic purposes. The answer was the following.

[English]

Health Canada has proposed to expand the list of individuals who would require a security clearance to include the directors and officers of any parent company in addition to those of a licensed company required.

Pour ce qui est des recettes, j’ai oublié de souligner qu’à l’heure actuelle, en vertu de la loi de l’impôt, on ne peut s’assurer que les futurs gains en capitaux générés par les investissements étrangers seront imposables ici. Il faudrait, dans la définition de « biens canadiens imposables », faire en sorte que les actions liées au cannabis deviennent des biens canadiens imposables et, par conséquent, qu’elles soient assujetties à l’impôt.

[Traduction]

La sénatrice Boniface : Merci à vous de votre présence parmi nous et de vos exposés.

Mon parcours ressemble au vôtre, monsieur Bédard. Nous avons de l’expérience en application de la loi en ce qui a trait à l’établissement de casinos à de nombreux endroits au cours des dernières décennies.

Y a-t-il des leçons que nous pouvons tirer de ce processus pour ce qui est d’effectuer un examen qui serait utile à ce comité?

[Français]

M. Bédard : Sur les casinos, je ne peux pas vous répondre.

Le sénateur Pratte : Madame Rizqy, vous avez suggéré plusieurs changements dans les pratiques. J’aimerais lire ce qui est prévu dans le projet de loi et vous demander si vous pensez que des changements devraient être apportés.

Dans le projet de loi, on dit que pour obtenir une licence ou un permis, on doit fournir les renseignements financiers relatifs à une organisation, qui comprennent notamment les renseignements quant aux actionnaires, aux membres, aux personnes qui la contrôlent de façon directe ou indirecte. Si on refuse de donner quelque renseignement que ce soit, le ou la ministre peut refuser d’octroyer le permis.

Quant aux vérifications de sécurité, au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, on a posé la question au ministère de la Sécurité publique à savoir si on demanderait des renseignements supplémentaires dans le cadre du régime qui existe actuellement pour le cannabis à des fins thérapeutiques. La réponse était la suivante.

[Traduction]

Santé Canada a proposé d’allonger la liste des personnes qui auraient besoin d’une autorisation de sécurité pour inclure les directeurs et les agents de toute société mère en plus de ceux d’une société titulaire d’un permis.

[Translation]

Does this information tell you, in the text of the bill — I do not mean practices, because I understand that practices need to be improved — and in regulatory proposals, that there are sufficient tools to enforce the kind of practice changes you want?

Ms. Rizqy: In the paragraph you just read, the key word is “control,” which is the notion of control. Of course, I can dilute the shareholding enough to make sure that almost no one controls or to divert control. You could at that time carry out an investigation of a field of the company which would be correct, but for the other field held for example to 20 per cent, it is likely that you will not be able to investigate because it is not the person who controls it. But that does not prevent it from being a person who may have interests related to organized crime.

I also had the benefit of reading one of the responses from Health Canada, which indicated that it will still control the directors and officers of any parent company, but people in organized crime never want to be directors or act as a parent company. How will they organize? Take a company that applies for a licence; it will be held for example at 80 per cent. You are going to investigate and, obviously, this is where you will look. But the other part, for example, the one that holds 20 per cent of the shares, will not necessarily be subject to an investigation under the provision. Ultimately, you will face a trust. That’s what we see.

Senator Pratte: I understand your point, but I have the impression that when I read the bill, we can go back as far as we want. It’s a question of practices more than amendments to the bill.

Ms. Rizqy: Could you reread it, please?

Senator Pratte: I’m at your service, Ms. Rizqy. The provision reads as follows, and I quote:

. . . financial information in respect of an organization includes information about its shareholders or members and who controls it, directly or indirectly.

Ms. Rizqy: Yes, but controlling refers to 50 per cent plus one.

Senator Pratte: You’re saying that we should obtain the information of all shareholders.

Ms. Rizqy: Of all shareholders.

Senator Pratte: But Ms. Rizqy, there can be tens of thousands of shareholders.

[Français]

Ces informations vous indiquent-elles, dans le texte de la loi — je ne parle pas des pratiques, car je comprends que les pratiques doivent être améliorées — et dans les propositions de réglementation, qu’il y a des outils suffisants pour mettre en vigueur le genre de changements de pratiques que vous souhaitez?

Mme Rizqy : Dans le paragraphe que vous venez de lire, le mot clé est « contrôle », soit la notion de contrôle. Bien sûr, je peux suffisamment diluer l’actionnariat afin de faire en sorte que presque plus personne ne le contrôle ou pour en dévier le contrôle. Vous pourriez à ce moment-là procéder à une enquête d’un champ de la compagnie qui serait correct, mais, pour l’autre champ détenu par exemple à 20 p. 100, il est probable que vous ne puissiez pas procéder à une enquête, parce que ce n’est pas la personne qui le contrôle. Mais cela n’empêche pas que c’est une personne qui a peut-être des intérêts liés au crime organisé.

J’ai aussi eu le bénéfice de lire une des réponses du ministère de la Santé du Canada qui, dans ses propositions, disait qu’il va encore contrôler les directeurs et les cadres de toute société mère, mais les gens du crime organisé ne veulent jamais être directeurs ou agir comme société mère. Comment vont-ils s’organiser? Prenons une société qui demande une licence; elle sera détenue par exemple à 80 p. 100. Vous allez enquêter et, évidemment, c’est là que vous allez regarder. Mais l’autre volet, par exemple, celui qui détient 20 p. 100 des parts, ne fera pas nécessairement l’objet d’une enquête en vertu de la disposition. Ultiment, vous allez faire face à une fiducie. C’est ce qu’on voit.

Le sénateur Pratte : Je comprends votre argument, mais j’ai l’impression que lorsque je lis le projet de loi, on peut remonter aussi loin qu’on veut. C’est une question de pratiques plus que d’amendements au projet de loi.

Mme Rizqy : Est-ce que vous pouvez le relire, s’il vous plaît?

Le sénateur Pratte : Je suis à votre service, madame. La disposition se lit comme suit et je cite :

[...] les renseignements financiers relatifs à une organisation comprennent notamment les renseignements quant à ses actionnaires ou membres et quant aux personnes qui la contrôlent, que ce soit de façon directe ou indirecte.

Mme Rizqy : Oui, mais contrôler fait référence à 50 p. 100 plus un.

Le sénateur Pratte : Vous dites que l’on devrait obtenir les renseignements sur tous les actionnaires.

Mme Rizqy : Sur tous les actionnaires.

Le sénateur Pratte : Mais il peut y avoir des dizaines de milliers d’actionnaires, madame.

Ms. Rizqy: Exactly.

Senator Pratte: You are going to conduct security checks on tens of thousands of shareholders.

Ms. Rizqy: First, Senator Pratte, I would be surprised if, in a corporation applying for a licence, there would be thousands of so-called controlling shareholders, that is, those who have the right to vote. You can have different types of shareholders, such as preferred shareholders, C, D and so on, but among those who now have licences, there are not a ton of shareholders. There are a few, and naturally because of the way it's done and structured, the one that has no control is probably tied to organized crime.

The Chair: Thank you for your contribution, Ms. Rizqy and Mr. Bédard.

Ms. Rizqy, if you have a list of recommendations concerning the problems that you have faced, we would like to receive a copy.

Ms. Rizqy: Thank you very much.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we are resuming our afternoon session with the Honourable Bill Blair, Parliamentary Secretary to the Minister of Justice.

Mr. Blair, I don't have to explain the procedure. You're familiar with the way we work around this table. You have the floor.

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health: Thank you for the opportunity to come before you today. I have some prepared remarks, which I will try to get through quickly, because I think the best use of our time is to allow a fulsome opportunity for asking questions and providing answers.

I am pleased to appear before this committee today to assist in your study of Bill C-45. I understand the committee is particularly interested in studying the implications of Bill C-45 and organized crime.

I appear today not only in my capacity as Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and the Minister of Health but also, if I may say, as someone with nearly four decades of law enforcement experience, including a decade as the chief of the Toronto Police Service.

Throughout my previous career, I actually had direct responsibility for confronting organized crime and promoting the safety of Canadians. I served in a number of capacities, including the chief of detectives in Toronto. I was responsible and oversaw

Mme Rizqy : Justement.

Le sénateur Pratte : Vous allez faire une enquête de sécurité sur des dizaines de milliers d'actionnaires.

Mme Rizqy : Premièrement, sénateur Pratte, je serais étonnée que, dans une société qui demande une licence, il y ait des milliers d'actionnaires qu'on appelle « de contrôle », c'est-à-dire ceux ayant le droit de vote. Vous pouvez avoir différents types d'actionnaires, tels des actionnaires privilégiés, C, D et ainsi de suite, mais parmi ceux qui ont maintenant des permis, il n'y a pas un paquet d'actionnaires. Il y en a quelques-uns et, évidemment, de la façon dont c'est fait et structuré, celui qui ne contrôle pas est probablement relié au crime organisé.

Le président : Merci de votre contribution, madame Rizqy et monsieur Bédard.

Madame Rizqy, si vous avez une liste de recommandations au sujet de problèmes auxquels vous avez fait face, nous aimerions en recevoir un exemplaire.

Mme Rizqy : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous reprenons notre séance de cet après-midi en compagnie de l'honorable Bill Blair, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice.

Monsieur Blair, je n'ai pas à vous expliquer la procédure. Vous connaissez notre fonctionnement. La parole est à vous.

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada et de la ministre de la Santé : Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. J'ai préparé des remarques, que je vais passer rapidement en revue avec vous, car je pense que la période des questions est une meilleure utilisation de notre temps.

Je suis ravi de témoigner devant vous aujourd'hui pour vous aider dans le cadre de votre étude du projet de loi C-45. Je sais que le comité s'intéresse particulièrement aux répercussions du projet de loi C-45 et au crime organisé.

Je comparais aujourd'hui non seulement en ma qualité de secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et de la ministre de la Santé, mais aussi, si je puis dire, en tant que personne qui possède près de quatre décennies d'expérience en application de la loi, y compris une décennie en tant que chef du Service de police de Toronto.

Dans ma carrière précédente, j'avais la responsabilité de lutter contre le crime organisé et de promouvoir la sécurité des Canadiens. J'ai occupé diverses fonctions, y compris celle de chef des détectives à Toronto. J'étais responsable de la formation

the formation and management of the largest major organized crime investigative unit in Ontario. I also served on the national executive committee of Criminal Intelligence Service Canada and chaired the Canadian chiefs Organized Crime Committee.

I hope I am able to bring a first-hand account of how the criminal elements in our society have profited from the current regime of cannabis production.

The starting point for any discussion concerning the legalization and strict regulation of cannabis is to acknowledge the current environment. According to Statistics Canada, the estimated cannabis consumption by Canadians as of 2015 totalled over 697 tonnes of cannabis, with an estimated market value of \$6.2 billion.

The question must be asked: Who is reaping these profits? During the testimony of RCMP Superintendent Goupil before this committee on March 22, he noted that about 40 per cent of organized crime groups in Canada are involved in the cannabis market.

As I mentioned, I served for over a decade on the National Executive Committee of Criminal Intelligence Service Canada. That organization identified over 900 organized crime groups, 78 per cent of which had as their primary source of income illicit drugs. As the superintendent has testified, for about 40 per cent of that 900, their primary source of income is the illicit production and distribution of cannabis. The numbers involved in that illicit production are quite disturbing and amount to approximately \$20 million a day nationwide.

That is why our government has been clear from the outset that a key objective of the cannabis legalization and regulation initiative is to take these illegal profits from the hands of criminal organizations. That is clearly set out in the act's purposes under clause 7.

Once enacted, Bill C-45's legal framework will provide Canadians with a legitimate and quality controlled choice to purchase cannabis: One that will require that cannabis is produced under strict regulation and oversight, and one in which the cannabis has been tested for adulterating chemicals and pesticides and in which the cannabis is of known potency. A competitive legal industry is critical to reducing the scope and scale of the illicit market.

For adult Canadians who choose to purchase cannabis legally, they will be able to do so knowing that they will not be supporting a criminal enterprise and that the profits from their purchases are to be reinvested in legitimate businesses supporting their communities. This will significantly impact the demand driver that currently exists for organized crime to profit.

et de la gestion de la plus grande unité d'enquête sur le crime organisé en Ontario, que je supervisais. J'ai également siégé au Comité exécutif national du Service canadien de renseignements criminels, et j'ai présidé le Comité sur le crime organisé des chefs canadiens.

J'espère vous offrir un témoignage de première main sur la façon dont les éléments criminels de notre société ont profité du régime actuel de production du cannabis.

Le point de départ pour toute discussion concernant la légalisation et la réglementation stricte du cannabis est de reconnaître l'environnement actuel. Selon Statistique Canada, la consommation de cannabis estimée des Canadiens en 2015 totalisait plus de 697 tonnes de cannabis, ce qui représente une valeur marchande estimée de 6,2 milliards de dollars.

On doit se poser la question suivante : qui récolte ces profits? Durant le témoignage que le surintendant Goupil a fait devant le comité le 22 mars, il a signalé qu'environ 40 p. 100 des groupes criminels organisés au Canada sont impliqués dans le marché du cannabis.

Comme je l'ai mentionné, j'ai siégé pendant plus d'une décennie au Comité exécutif national du Service canadien de renseignements criminels. Cet organisme a recensé plus de 900 groupes du crime organisé, dont 78 p. 100 tirent leur source de revenus des drogues illicites. Comme le surintendant l'a souligné, pour environ 40 p. 100 de ces 900 groupes, leur principale source de revenus est la production et la distribution illicites de cannabis. Les nombres associés à cette production illicite sont très troublants et représentent environ 20 millions de dollars par jour à l'échelle nationale.

C'est la raison pour laquelle notre gouvernement fait clairement savoir depuis le début qu'un objectif clé de l'initiative de légalisation et de réglementation du cannabis consiste à retirer ces profits illégaux aux organisations criminelles. C'est clairement énoncé dans les objets de la loi à l'article 7.

Une fois qu'il sera adopté, le cadre juridique du projet de loi C-45 offrira aux Canadiens un choix légitime de qualité contrôlé pour acheter du cannabis : d'une part, le cannabis devra être produit conformément à une réglementation stricte et dans un cadre supervisé et, d'autre part, le cannabis sera testé pour détecter la présence de produits chimiques et de pesticides adultérants et pour connaître la concentration. Une industrie légale concurrentielle est essentielle pour réduire la portée et l'envergure du marché illicite.

Pour les adultes canadiens qui choisissent d'acheter du cannabis légalement, ils pourront le faire en sachant qu'ils n'appuient pas une entreprise criminelle et que les profits de leurs achats seront réinvestis dans des entreprises légitimes qui soutiennent leur communauté. Ces investissements auront une incidence importante sur l'inducteur de la demande qui existe actuellement et qui permet au crime organisé de s'enrichir.

All activities operating outside of the proposed new legal framework will remain prohibited.

A very important point that needs to be re-emphasized is that law enforcement will retain all of the tools they currently possess to investigate and prosecute organized crime groups involved in the illegal production, distribution, import and export of cannabis. All of their authorities, all of the offences and all of the penalties are being retained under this legislation.

Some have pointed to the lack of success in other jurisdictions in stamping out the illicit market and are asking: Why would we be different?

Many of you have heard me say that we are engaging in a process, not a single event. It would be naive to declare that we could displace the entire illicit market overnight. Canadians know that investing in the enforcement of our existing strong laws of creating criminal sanctions for the illegal activities of organized crime and introducing an alternative choice for Canadian adults who use cannabis so that they may make a legitimate choice, a safer choice, and a regulated and accountable choice, will be more socially responsible and create more positive outcomes for all of our communities.

Another issue I would like to address concerns the need to keep criminals and organized crime networks, whether they be domestic or foreign, from infiltrating the legal cannabis market. This issue is closely related to the possibility of investments made by companies through offshore tax havens.

Under the current medical cannabis system, Health Canada works closely with the RCMP to carry out detailed law enforcement record checks that involve engaging with local law enforcement agencies nationwide to look at intelligence gathered for enforcement purposes.

This is very important. This is not simply a criminal records check. This is a very deep dive into all of our intelligence databases and local law enforcement databases so that we may have as much information as is currently available to the law enforcement community, which will inform the decision whether or not an individual should be allowed to participate in this new industry.

Toutes les activités qui auront lieu à l'extérieur du nouveau cadre juridique proposé demeureront interdites.

Un point très important qu'il convient de souligner à nouveau est que les forces de l'ordre conserveront tous les outils qu'elles possèdent à l'heure actuelle pour enquêter sur les groupes criminels organisés impliqués dans la production, la distribution, l'importation et l'exportation illégales de cannabis, et pour intenter des poursuites contre eux. Toutes les autres infractions, toutes les autres peines et tous les autres pouvoirs seront maintenus en vertu de cette mesure législative.

Certains ont souligné le peu de succès qu'ont enregistré d'autres pays pour éradiquer le marché illicite et posent la question suivante : pourquoi la situation serait-elle différente pour nous?

Bon nombre d'entre vous m'ont entendu dire que nous nous engageons dans un processus, pas dans une initiative ponctuelle. Nous serions naïfs de dire que nous pouvons éliminer le marché illicite du jour au lendemain. Les Canadiens savent qu'il sera plus responsable sur le plan social et que nous produirons des résultats plus positifs pour l'ensemble de nos collectivités si nous investissons dans l'application de nos lois rigoureuses existantes qui créent des sanctions pénales pour les activités illégales du crime organisé et si nous offrons une option de rechange aux adultes canadiens qui consomment du cannabis pour qu'ils puissent faire un choix légitime plus sécuritaire dans un cadre réglementé et contrôlé.

Un autre point que j'aimerais aborder se rapporte à la nécessité d'empêcher les criminels et les réseaux du crime organisé, qu'ils soient au pays ou à l'étranger, d'infiltrer le marché du cannabis légal. Cette question est étroitement liée à la possibilité que des entreprises effectuent des investissements dans des paradis fiscaux à l'étranger.

Dans le cadre du régime applicable au cannabis utilisé à des fins médicales, Santé Canada travaille étroitement avec la GRC pour effectuer des vérifications détaillées des dossiers sur l'exécution de la loi dans le cadre desquelles ils font appel aux organismes locaux d'application de la loi au pays pour qu'ils examinent les renseignements recueillis aux fins d'application de la loi.

C'est très important. Ce ne sont pas de simples vérifications du casier judiciaire. C'est un examen approfondi de nos bases de données du renseignement et des bases de données des organismes locaux d'application de la loi pour recueillir le plus de renseignements possibles à la disposition des organismes d'application de la loi, ce qui éclairera la décision pour déterminer si une personne devrait être autorisée ou non à participer à cette nouvelle industrie.

These checks are used to surface any additional information that can be brought to bear on the decision to issue a security clearance, including any known associations with criminals or organized crime.

Once the RCMP provides this information to Health Canada, the department considers all sources of evidence to determine whether the individual poses an unacceptable risk to the integrity of the legal production system.

I would point out to this committee that we have four years of very comprehensive experience with this system of security background check. Since the implementation of the MMPR regulations in 2013 and the licensing of medical licensed producers in the country, the RCMP has conducted literally thousands of background checks and a very comprehensive review.

The largest complaint I have heard is how long and how vigorous the background security process is but, quite frankly, it demonstrates the commitment of Health Canada and of our law enforcement officials to ensure there is no infiltration of organized crime.

As part of the new regulatory framework, Health Canada has proposed to expand upon the list of individuals that will require security clearance to include the directors and officers of any parent company. In addition, the licensed company will be required to develop and maintain an organizational security plan that sets out the procedures to be put in place to prevent cannabis from being diverted to the illegal market.

This security plan must be submitted to the Minister of Health as part of each licence application, along with the identity of individuals occupying these senior positions. Physical security provisions, recordkeeping and reporting, participation in a new national cannabis tracking system, and announced and unannounced inspections all contribute to ensuring that licensed producers are highly scrutinized before they are awarded a production licence and on a regular basis thereafter.

I am confident that law enforcement agencies across Canada will continue to maintain their focus on organized crime and associated activities throughout the transition period and beyond. In order to assist them in doing that, we had conversations right from the outset of the discussion of this legislation and its enforcement requirements. We heard very clearly from law enforcement about some capacity issues to deal with organized crime.

In response, our government committed \$113 million to be invested in the RCMP to improve, enhance and, in many cases, restore the RCMP's ability to conduct comprehensive and

Ces vérifications sont utilisées pour découvrir tout renseignement additionnel qui peut être pris en compte dans la décision d'octroyer une autorisation de sécurité, y compris toutes les associations connues de criminels ou de crime organisé.

Lorsque la GRC fournit ces renseignements à Santé Canada, le ministère examine toutes les sources de données probantes pour déterminer si la personne présente un risque inacceptable à l'intégrité du système de production légal.

Je signale au comité que nous utilisons ce système de vérification de sécurité des antécédents depuis quatre ans et avons acquis une vaste expérience. Depuis la mise en œuvre du Règlement sur la marijuana à des fins médicales en 2013 et l'octroi de licences à des producteurs autorisés de cannabis à des fins médicales au pays, la GRC a mené des milliers de vérifications de sécurité des antécédents et un examen très exhaustif.

La principale plainte que j'entends à l'heure actuelle concerne la durée et la rigueur du processus de vérification de sécurité des antécédents, mais pour être honnête, ce processus démontre l'engagement de Santé Canada et de nos responsables de l'application de la loi à veiller à ce que le crime organisé n'infiltré pas le système.

En vertu du nouveau cadre de réglementation, Santé Canada a proposé d'allonger la liste des personnes qui nécessiteront une autorisation de sécurité pour inclure les directeurs et les agents de sociétés mères. De plus, l'entreprise titulaire d'une licence sera tenue d'élaborer et de tenir à jour un plan de sécurité organisationnelle qui établit les procédures qui seront mises en place pour empêcher que le cannabis soit détourné vers le marché illégal.

Ce plan de sécurité doit être présenté à la ministre de la Santé avec toute demande de licence, de même que l'identité des personnes qui occupent ces postes de cadre. Les dispositions sur la sécurité physique, la tenue de dossiers, la reddition de comptes, la participation à un nouveau système national de suivi du cannabis et des inspections annoncées et non annoncées contribuent à veiller à ce que les producteurs autorisés fassent l'objet d'un examen rigoureux avant qu'on leur remette une licence de production et de vérifications régulières par la suite.

J'ai confiance que les organismes d'application de la loi au Canada continueront de se concentrer sur le crime organisé et les activités connexes pendant la période de transition et par la suite. Pour les aider en ce sens, nous avons tenu des conversations dès le début des discussions sur cette mesure législative et ses exigences en matière d'application. Les organismes d'application de la loi nous ont fait clairement savoir qu'ils se heurtent à des problèmes de capacité pour combattre le crime organisé.

En réponse à cette situation, notre gouvernement s'est engagé à investir 113 millions de dollars dans la GRC pour améliorer, renforcer et, dans bien des cas, rétablir la capacité de la GRC de

effective organized crime investigations directly related to the criminal enterprises involved in the illegal cannabis industry, and significant new investments in CBSA to improve border integrity issues to make sure there is no illicit cannabis either being imported into or exported out of Canada.

That concludes my prepared remarks, and I am happy to respond to your questions.

The Chair: You've been effective in the time that was allocated to you.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Parliamentary secretary, welcome to the committee. My question is about the experience we have already gained. We have met with police chiefs and police officers. They are already fighting organized crime because there is a problem with the illicit market. In the report of the Task Force on the Legalization and Regulation of Cannabis, the government was asked to review the system of designated persons in the so-called medical market, because information suggests it serves as a point of entry or exit for organized crime. Given the experience that the government and police forces have already had, what will it take to strengthen the fight against existing crime and to ensure that the new system of legalization is not an additional opportunity to expand the activities of organized crime through home production?

[*English*]

Mr. Blair: Thank you very much, senator. I'll try to answer succinctly.

With the introduction of what was then the MMAR, Marijuana Medical Access Regulations, in 2002, at that time, in response to a court decision, a provision was introduced for designated growers for personal cultivation.

Quite frankly, in my experience as a police officer, this was one of the areas that was vigorously exploited as a vulnerability by organized crime. They infiltrated that process of illegal production under the guise of utilizing the designated grower provisions of those regulations.

In 2013, the government did a very good job, in my opinion, in responding to that and in creating a new licensed production system that had vigorous oversight, very comprehensive regulations and no provisions for designated growers.

Unfortunately, the provisions of the MMPR regulations were challenged under a Federal Court decision called *Allard*. In response, the court directed that we restore some of the

mener des enquêtes exhaustives et efficaces sur les groupes de crime organisé qui se livrent à des activités criminelles associées à l'industrie du cannabis illégal. Il investira aussi massivement dans l'ASFC pour améliorer les questions d'intégrité des frontières afin de veiller à ce que du cannabis illicite ne soit pas importé au Canada ou exporté du pays.

Voilà qui conclut mes remarques; je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Vous avez utilisé votre temps de parole efficacement.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Monsieur le secrétaire parlementaire, bienvenue au comité. Ma question porte sur l'expérience qu'on a déjà acquise. Des chefs de police et des policiers sont venus nous rencontrer. Ils sont déjà occupés à lutter contre le crime organisé, parce qu'il y a un problème de marché illicite. Dans le rapport du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis, on a demandé au gouvernement de revoir le système des personnes désignées dans le marché dit « à des fins médicales », parce qu'il y aurait des informations selon lesquelles c'est une voie d'entrée ou de sortie pour le crime organisé. Compte tenu de cette expérience que le gouvernement et les forces de police ont déjà vécue, qu'est-ce qu'il faudra faire pour renforcer la lutte contre le crime qui existe à l'heure actuelle et pour faire en sorte que le nouveau système de légalisation ne soit pas une occasion supplémentaire d'élargir les activités du crime organisé par le biais de la production à domicile.

[*Traduction*]

M. Blair : Merci beaucoup, sénatrice. Je vais essayer de répondre de façon succincte.

Avec l'introduction de ce qui était à l'époque le RAMFM, le Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales, en 2002, à la suite d'une décision judiciaire, une disposition a été créée pour les producteurs désignés qui se livrent à la culture du cannabis à des fins personnelles.

Bien franchement, lorsque j'étais policier, c'était l'une des faiblesses que le crime organisé exploitait énormément. Les éléments criminels ont infiltré ce processus de production illégale en utilisant les dispositions visant les producteurs désignés dans cette réglementation.

En 2013, le gouvernement a fait de l'excellent travail, selon moi, et est intervenu en créant un nouveau système de production autorisée assorti d'une surveillance étroite, de règlements très exhaustifs et de dispositions pour les producteurs désignés.

Malheureusement, les dispositions du RMFM ont été contestées en vertu d'une décision de la Cour fédérale dans l'affaire *Allard*. La cour a ordonné de rétablir certaines des

provisions of the original MMAR regulations, which are now reflected in the ACMPR, the new legislative response. I apologize for all the acronyms.

It still is a concern. I have talked to my colleagues in law enforcement. It remains a concern in terms of how we might more effectively police the designated grow provisions of the medical marijuana regulations.

I wish to point out two things that I think are really important. There is no designated grower under Bill C-45. In the regulations we have brought forward for the licensed production of cannabis, it is strictly controlled. It can only be legally done under strict licence and under the oversight and regulatory governance provided in Bill C-45 and in its accompanying regulations.

Production outside of that licensed production environment remains a serious criminal offence. The trafficking of that drug produced outside of that system remains a serious criminal offence.

We have applied the unfortunate experience of the early MMAR regulations in the development of this legislation. It will simply not be allowed. I will tell you I am very confident in the rigorous care that has been brought to the development of these regulations to address that very issue.

In addition, we have made a commitment right in the bill that within three years we will review the entire medical marijuana system. I can also assure you that Health Canada will not wait three years. We are looking at bringing greater integrity to the existing provisions for medical marijuana designated growers today. It will be informed by the evidence and experience we will have with the new system of licensed production that will be implemented according to Bill C-45.

It is an area to be addressed, but I want to assure senators that we have addressed that in Bill C-45. In the new system for non-medical production, no designated growers will be allowed. There are rigorous criminal penalties for those who operate outside of those rules.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Welcome, Mr. Blair, to our committee. I was listening to Minister Fournier, who said he was very concerned about home marijuana production. That's one of the reasons why Quebec is going to ban it; there's a fear that it's an

dispositions du RAMFM, qui est la nouvelle réponse législative. Je m'excuse de tous ces acronymes.

C'est toujours une préoccupation. J'ai discuté avec mes collègues qui oeuvrent dans le secteur de l'application de la loi. On s'inquiète toujours de la façon dont on pourrait surveiller plus efficacement les dispositions relatives aux producteurs désignés prévues dans le Règlement sur la marijuana à des fins médicales.

Je désire souligner deux points qui, à mon avis, sont très importants. Il n'y a aucun producteur désigné dans le projet de loi C-45. Dans le règlement que nous avons présenté pour la production autorisée du cannabis, cette production est rigoureusement contrôlée. Cette production est légale seulement si l'on obtient un permis strict, si une surveillance est assurée et si les mécanismes de gouvernance en matière de réglementation prévus dans le projet de loi C-45 et ses règlements connexes sont mis en œuvre.

La production en dehors de ce cadre de production autorisée demeure une infraction criminelle grave. Le trafic de cette drogue produite en dehors de ce système demeure une infraction criminelle grave.

Nous avons tenu compte de la malheureuse expérience que nous avons eue avec le RMFM dans le cadre de l'élaboration de cette mesure législative. On ne permettra tout simplement pas que cette situation se reproduise. Je dois vous dire que j'ai confiance dans les précautions rigoureuses qui ont été prises dans l'élaboration de ce règlement pour régler ce problème.

De plus, nous avons pris l'engagement dans le projet de loi que d'ici trois ans, nous réviserons le système de marijuana à des fins médicales en entier. Je peux également vous assurer que Santé Canada n'attendra pas trois ans. Nous avons l'intention de renforcer l'intégrité des dispositions existantes qui visent les producteurs désignés de marijuana à des fins médicales. Cet examen sera éclairé par les données probantes que nous aurons recueillies et les expériences que nous aurons acquises avec le nouveau système de production autorisé qui sera mis en œuvre conformément au projet de loi C-45.

C'est un aspect qui doit être examiné, mais je veux assurer aux sénateurs que nous avons réglé cet élément dans le projet de loi C-45. Dans le nouveau système pour la production à des fins non médicales, aucun producteur désigné ne sera autorisé à se livrer à cette culture. Des sanctions pénales sévères sont en place pour ceux qui ne respectent pas ces règles.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue, monsieur Blair, à notre comité. J'écoutais plus tôt le ministre Fournier qui nous a dit être très préoccupé par la production de marijuana à domicile. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Québec va l'interdire, parce

opportunity to create an unregulated market — I'm using the term your government likes to use, rather than the term "illegal market." It will create an unregulated market where the production will be impossible to control. It was Chief Harel, from Gatineau, who told us, and Minister Fournier repeated it earlier: home production will be impossible to control. Furthermore, this production will ensure that the regulated market will be hard for them to access.

Does keeping the production of four marijuana plants in the bill not favour a form of crime, which I would describe as grey in nature, meaning not organized crime, but a form of parallel market that may have consequences on the so-called legal market?

[English]

Mr. Blair: Thank you very much, senator. I want to be very clear. There is no market available in these regulations. I actually worked very closely with the task force when the issue of personal cultivation was extensively canvassed on that committee.

We spoke to many jurisdictions where there was a belief that personal cultivation would allow reasonable access, as the courts have said, for individuals who perhaps couldn't afford to participate in the regular market because of the cost.

When you use the term "market," I might suggest that market is an absolute prohibition. It is a serious criminal offence to sell any amount of cannabis produced outside of the licensed regime. If an individual was to grow for personal cultivation an amount of cannabis up to a limit of four plants, any effort to market that, to sell that, constitutes a serious criminal offence under this law. The determination of four plants was considered reasonable, based on our experience in other jurisdictions and under the medical regime. It was a suitable amount of cultivation for personal use, and it remains in effect that it cannot be sold.

We have said any amount of cultivation above four plants will be an offence under Bill C-45, and any effort to sell it or even an intent to sell it would constitute —

[Translation]

Senator Boisvenu: So, you do not agree with Minister Fournier that this could create a parallel market, and that this market will be impossible for Canadian police forces to control.

qu'on craint que ce soit l'occasion de créer un marché irrégulier — je reprends le terme que votre gouvernement aime utiliser, plutôt que le terme « marché illégal ». Il va créer un marché irrégulier, et c'est une production qu'il sera impossible de contrôler. C'est le chef Harel, de Gatineau, qui nous l'a dit, et le ministre Fournier nous l'a répété tantôt : la production à domicile sera impossible à gérer. C'est aussi une production qui fera en sorte que le marché régulier ne sera pas captif pour ces gens-là.

Est-ce que le fait de maintenir la production de quatre plants de marijuana dans le projet de loi ne favorise pas une forme de criminalité, que je qualifierais de nature grise, c'est-à-dire pas le crime organisé, mais une forme de marché parallèle qui risque d'avoir des conséquences sur le marché dit légal?

[Traduction]

M. Blair : Merci beaucoup, sénateur. Je tiens à ce que les choses soient claires. Ces règlements ne permettent pas l'existence des marchés. J'ai collaboré étroitement avec le groupe de travail lorsque la question de la culture à des fins personnelles a été étudiée de façon approfondie par ce comité.

Nous avons parlé à des représentants de nombreuses provinces où l'on croyait que la culture à des fins personnelles permettrait un accès raisonnable, comme l'ont déclaré les tribunaux, aux personnes qui ne peuvent peut-être pas se permettre de participer au marché régulier pour des raisons financières.

Lorsque vous utilisez le mot « marché », j'aimerais préciser que ce marché est absolument interdit. En effet, la vente de toute quantité de cannabis produite à l'extérieur du régime autorisé est une infraction criminelle grave. Ainsi, si une personne cultivait, à des fins personnelles, une quantité de cannabis d'au plus quatre plants, toute tentative de vendre cette production sur le marché représenterait une infraction criminelle grave en vertu de cette loi. La quantité permise de quatre plants a été jugée raisonnable, selon notre expérience dans d'autres pays et dans le cadre du régime médical. C'était une quantité de plants appropriée pour l'utilisation personnelle, et cette production ne peut toujours pas être vendue.

Nous avons indiqué que toute culture dépassant quatre plants représenterait une infraction en vertu du projet de loi C-45, et tout effort ou même l'intention de vendre cette production représenterait...

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Donc, vous n'êtes pas d'accord avec le ministre Fournier sur le fait que cela risque de créer un marché parallèle, et que ce marché sera impossible à contrôler par les corps policiers canadiens.

[English]

Mr. Blair: With great respect, I do not. I will tell you that I have dealt with that criminal market for decades. It wasn't four plants that we encountered when we went into residences that were given over to cannabis cultivation. It was 400, and in some cases 4,000 plants. The houses had been converted for the sole purpose of growing cannabis, and it was a commercial operation. That activity remains a serious criminal offence.

I take the law enforcement's point about the difficulty of enforcing four plants. It is precisely the same difficulty, I might suggest, to enforce zero plants. You still have the difficulty of not being able to get into the house without reasonable probable grounds and the benefit of a search warrant.

It is very clear in this legislation that the threshold of what constitutes an offence is more than four plants in cultivation. What becomes a serious criminal offence is either the intent to traffic or the actual trafficking of that drug.

Quite frankly, law enforcement has all the tools they need for investigation, the laying of charges and the prosecuting of those offences, because growing it for the purpose of sale or for actually selling it remains a serious criminal offence within this legislation.

[Translation]

Senator Carignan: I want to talk about another issue: the question of share ownership. I'm looking at the current list of medical cannabis companies that hold the licences. Take, for example, Aurora Cannabis, where \$32.2 million comes from the Cayman Islands; CannTrust Holding, where \$2 million comes from the Cayman Islands; and Supreme Cannabis Company, where \$10.5 million comes from the Cayman Islands. I name the Cayman Islands because we all know that this is a tax haven, but there are others, like Malta.

We do not know who is behind this funding. We want to move towards the objective of limiting the black market and limiting the presence of organized crime, which would endeavour to control cannabis companies and therefore indirectly accomplish what cannot be done directly. But even if we conduct all the desired inspections, these are people who are outside the country, making it difficult to control or verify probity. In any case, as I said earlier, it is illegal everywhere else, and Canada will not have the right to export cannabis, as it is stated in the bill.

[Traduction]

En toute déférence, je ne suis pas d'accord. Je peux vous dire que je m'occupe de ce marché criminel depuis des décennies. Ce ne sont pas quatre plants que nous avons trouvés lorsque nous sommes entrés dans des résidences qui étaient devenues des plantations de cannabis. Nous avons trouvés 400 plants et dans certains cas, 4 000 plants. Ces maisons avaient été converties dans le seul but de cultiver du cannabis, et il s'agissait d'exploitations commerciales. Cette activité demeure une infraction criminelle grave.

Je comprends le point que font valoir les organismes d'application de la loi au sujet de la difficulté de faire respecter la limite de quatre plants. Toutefois, j'aimerais faire valoir qu'il est tout aussi difficile de faire respecter une limite d'aucun plant. En effet, il est toujours difficile d'entrer dans une maison sans motifs raisonnables et probables et sans mandat de perquisition.

Dans le projet de loi, il est indiqué très clairement que le seuil de ce qui représente une infraction est plus élevé que la culture de quatre plants. Ce qui représente une infraction criminelle grave, c'est l'intention de faire le trafic ou faire le trafic de cette drogue.

Bien franchement, les organismes d'application de la loi ont tous les outils dont ils ont besoin pour mener une enquête, porter des accusations et intenter des poursuites en justice relativement à ces infractions, car le fait de cultiver le cannabis dans le but de le vendre ou vendre ce produit demeure une infraction criminelle grave en vertu du projet de loi.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je veux parler d'un autre enjeu : la question de l'actionnariat. Je regarde la liste des compagnies qui sont propriétaires de cannabis médical, à l'heure actuelle, et qui détiennent les licences. Je pense par exemple à Aurora Cannabis, où 32,2 millions de dollars proviennent des îles Caïmans; à CannTrust Holding, où 2 millions de dollars proviennent des îles Caïmans; à Supreme Cannabis Compagny, où 10,5 millions de dollars proviennent des îles Caïmans. Je nomme les îles Caïmans, car nous savons tous qu'il s'agit d'un paradis fiscal, mais il y en a d'autres, comme Malte, et cetera.

On ne sait pas qui se cache derrière ce financement. On veut tendre vers l'objectif de limiter le marché noir et de limiter la présence du crime organisé, qui contrôlerait des compagnies de cannabis et qui ferait donc indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement, mais même si on mène toutes les inspections voulues, il s'agit de gens qui sont à l'extérieur du pays, dont il est difficile de contrôler ou de vérifier la probité. Comme je l'ai dit plus tôt, partout ailleurs, de toute façon, c'est illégal, et le Canada n'aura pas le droit d'exporter du cannabis, comme il est indiqué dans le projet de loi.

So, Mr. Parliamentary Secretary, in order to facilitate control activities and subject shareholders of producing companies to better verification, would you be open to restricting ownership of producing companies to Canadian shareholders only, thus limiting foreign control of cannabis companies?

[English]

Mr. Blair: Quite frankly, senator, your last question is a little outside of my area of expertise, but I can tell you what is currently available. We have regulations in place already with respect to foreign investment and subject to oversight.

I would like to draw your attention to one thing. This bill will require the organizations that acquire and maintain licences for the production and processing of cannabis submit to enhanced financial transparency. Health Canada can obtain the records of these financial transactions and the investments. It's built right into the bill.

I worked in organized crime for many years. Organized crime doesn't like transparency. They don't like the sunshine. They don't like any possibility that their covert activities will be discovered. We have built protections right into the bill.

There are already systems in place with respect to foreign investment being made in Canadian companies. In these regulations we have very enhanced background checks for the key participants in the corporation and those who are in ownership positions and have influence in the operation of the company in order to maintain its integrity.

I know that law enforcement and all of us are concerned about the efforts of organized crime to try to infiltrate this new market. I would simply point out that for almost a century they have had 100 per cent control of this criminal enterprise. They have profited in the billions of dollars from it every year. Frankly, it's an unfettered market. They have no competition and very little control placed upon them.

By the implementation of these regulations, by the creation of a competitive industry and by the regulations that we have put in place on background checks, security requirements, security plans, and enhanced financial transparency required in the act, we have created an environment which is not conducive to the activities of organized crime. Yet, we must always remain vigilant.

Donc, monsieur le secrétaire parlementaire, pour pouvoir contrôler facilement et procéder à une meilleure vérification des actionnaires des compagnies productrices, seriez-vous ouvert à ce qu'on limite l'actionnariat des compagnies productrices à des actionnaires canadiens seulement, et qu'on limite le contrôle ou l'actionnariat étranger des compagnies productrices de cannabis?

[Traduction]

M. Blair : Bien honnêtement, sénateur, votre dernière question ne relève pas vraiment de mon champ d'expertise, mais je peux vous parler de ce qui existe actuellement à cet égard. Il existe déjà des règlements relatifs aux investissements étrangers et à la surveillance.

J'aimerais attirer votre attention sur un point. Ce projet de loi exigera que les organismes qui obtiennent et conservent des permis de production et de transformation du cannabis soient assujettis à une plus grande transparence financière. Santé Canada peut obtenir les documents de ces transactions financières et de ces investissements. Ces mesures sont prévues dans le projet de loi.

J'ai travaillé dans le domaine du crime organisé pendant de nombreuses années. Les membres des organisations criminelles n'aiment pas la transparence. Ils n'aiment pas la lumière du jour. Ils n'aiment pas que leurs activités secrètes puissent être mises à jour. Nous avons enchâssé des mesures de protection dans le projet de loi.

Il existe déjà des systèmes qui visent les investissements étrangers effectués dans les entreprises canadiennes. Dans ces règlements, il existe des vérifications des antécédents plus approfondies pour les principaux participants de l'entreprise et ceux qui ont des postes de propriété et qui ont une influence sur l'exploitation de l'entreprise, afin de maintenir son intégrité.

Je sais que les organismes d'application de la loi, comme nous tous, sont préoccupés par les efforts des organisations criminelles pour infiltrer ce nouveau marché. J'aimerais seulement faire valoir que pendant près d'un siècle, ces organisations ont contrôlé la totalité de cette entreprise criminelle. Elles en ont tiré des profits de plusieurs milliards de dollars chaque année. Honnêtement, c'est un marché sans entrave. Ces organisations ne font face à aucune concurrence et elles ne sont visées que par de très faibles mesures de contrôle.

Par la mise en œuvre de ces règlements, par la création d'une industrie concurrentielle et à l'aide des règlements que nous avons pris relativement aux vérifications des antécédents, aux exigences en matière de sécurité et aux plans de sécurité, ainsi qu'en raison de la plus grande transparence financière exigée dans la loi, nous avons créé un environnement qui ne favorise pas les activités des organisations criminelles. Toutefois, nous devons toujours faire preuve de vigilance.

I would use a phrase I have used a number of times in the past. I see this very much as a process of implementation and not simply an event. There is a requirement on Health Canada, on Public Safety Canada, on the RCMP and on law enforcement to continue to monitor the integrity of these organizations and the entire system to maintain the integrity and the confidence Canadians deserve that this system will not be infiltrated by organized crime.

They have been in this business for a long time. The business is about to become a lot tougher for them with the implementation of this new act. We want to make sure they don't try to run it by the back door. We have put an awful lot of light and oversight at that back door.

Senator Batters: Mr. Blair, I am not really sure what your role is today. You're not a minister. You're not really a witness. You are here to sell your government's bill.

In my five years on this Legal Committee, we have not had a situation where we have had, first, only officials not including deputy ministers, then the Justice Minister and now a parliamentary secretary, all of whom have been afforded significant time to give lengthy statements selling this bill.

My question to you is this: Your government's bill allows every household in Canada to have four plants. Currently, if the police see a marijuana plant in someone's window or smell it in an apartment hallway, you'll be a long way to having reasonable grounds to search because marijuana is illegal right now.

With your bill allowing that homegrown element to be legal at four plants in every household, you're making it exponentially more difficult for police to obtain those reasonable grounds to search and to stop the huge grow-op operations we have heard about that exist in states like Colorado where it's legal. We have seen homes where organized crime comes in, guts the entire home and has the whole thing as a massive grow op, as you talked about in your opening statement.

Why are you doing that?

Mr. Blair: Let me be really clear about exactly what is in Bill C-45. We have created an offence for the cultivation of more than four plants. We have retained the criminal offences for an intent to traffic that which is cultivated in any amount and for actually trafficking in any amount of cannabis grown by an individual.

J'aimerais utiliser une phrase que j'ai déjà utilisée à de nombreuses reprises. Je considère réellement qu'il s'agit d'un processus de mise en œuvre et non d'un simple évènement. En effet, on exige que Santé Canada, Sécurité publique Canada, la GRC et les organismes d'application de la loi continuent de surveiller l'intégrité de ces organisations et l'ensemble du système pour maintenir l'intégrité de ce système et la confiance qu'il doit inspirer aux Canadiens relativement au fait qu'il ne sera pas infiltré par les organisations criminelles.

Ces organisations criminelles œuvrent dans ce domaine depuis longtemps. Toutefois, dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, il leur sera beaucoup plus difficile de mener leurs activités. Nous voulons nous assurer qu'elles ne tentent pas de contrôler ce milieu par des voies détournées. Nous avons prévu un très grand nombre de mesures de surveillance à cet égard.

La sénatrice Batters : Monsieur Blair, je ne suis pas certaine du rôle que vous jouez aujourd'hui. Vous n'êtes pas ministre. Vous n'êtes pas vraiment un témoin. Vous êtes ici pour faire la promotion du projet de loi de votre gouvernement.

Pendant les cinq années où j'ai été membre de ce Comité des affaires juridiques, nous ne nous sommes pas retrouvés dans une situation où, tout d'abord, nous avons reçu seulement des hauts fonctionnaires à l'exception des sous-ministres, ensuite la ministre de la Justice et maintenant un secrétaire parlementaire. De plus, on a accordé beaucoup de temps à toutes ces personnes pour qu'elles livrent de longs exposés qui font la promotion de ce projet de loi.

Voici donc ma question. Le projet de loi de votre gouvernement permet à chaque foyer du Canada d'avoir quatre plants. Actuellement, si la police voit un plant de marijuana par la fenêtre d'un domicile ou sent l'odeur de la marijuana dans un corridor d'appartement, elle a probablement un motif raisonnable de mener une perquisition, car en ce moment, la marijuana est illégale.

Puisque votre projet de loi indique que la culture de quatre plants à domicile est légale, la police aura énormément de difficulté à obtenir ce motif raisonnable de mener une perquisition pour fermer les immenses plantations dont nous avons entendu parler et qui existent dans des États comme le Colorado, où cette substance est légale. Nous avons vu que des membres d'organisations criminelles vident complètement des maisons pour les transformer en immenses plantations, comme vous l'avez mentionné dans votre exposé.

Pourquoi faites-vous cela?

M. Blair : Permettez-moi d'apporter des précisions sur ce qui se trouve dans le projet de loi C-45. Nous avons créé une infraction qui s'applique à la culture de plus de quatre plants. Nous avons conservé les infractions criminelles relatives à l'intention de faire le trafic de toute quantité cultivée et relatives au trafic de toute quantité de cannabis cultivé par un individu.

In our discussions with senior officials at provinces and territories we have been very explicit that they have not only a right but a responsibility to put regulations in place to ensure that can be done in their own communities and in the context of their own communities in a way which is responsible, protects the interests of children, and is entirely consistent with our shared goals.

As I travelled across the country, there is an overwhelming consensus that the current system is failing our kids. We need to do better. Whatever regulations they bring in place for these four plants or however they choose to do, it must be consistent with the goals of keeping it out of the hands of kids and preventing organized crime's infiltration.

You made reference to some of the American jurisdictions. Quite frankly, in one jurisdiction in particular, they did have a significant problem with organized crime exploiting personal cultivation; but they did not have a licensed production system such as we are putting in place with Bill C-45. Most of their cultivation was taking place in a personal environment and the weakness of that was exploited. We learned from that. We listened to them.

Senator Batters: Why are you taking away the police's tools?

Mr. Blair: With great respect, we are not taking away any tools. In fact, we are retaining all of the tools they currently have/ We are also providing serious competition to what is right now an unfettered criminal market.

Senator Eaton: I am sure there is a very rational reason for this, but why has the bill criminalized someone who is a day less than 18 for having five grams? Why didn't they go to a ticketed system?

I have heard answers when we have asked those questions, such as, "If we charge the person who is 17 with having five grams, his parents will find out." I don't know why a person of 17 years old couldn't be ticketed. The police, looking at the age, would say, "I am very sorry, but I have to inform your parents what I have just done," or would give the ticket to the parents.

What was your rationale for criminalizing kids under 18?

Dans le cadre de nos discussions avec les hauts représentants des provinces et des territoires, nous leur avons expressément expliqué qu'ils ont non seulement le droit, mais également la responsabilité, de mettre en œuvre des règlements qui veillent à ce que cela puisse être fait dans leurs collectivités et dans le contexte de leurs collectivités d'une façon qui est responsable, qui permet de protéger les enfants et qui correspond à nos objectifs communs.

Dans mes déplacements d'un bout à l'autre du pays, j'ai constaté qu'il y avait consensus sur le fait que le système actuel ne répond pas aux besoins de nos jeunes. Nous devons faire mieux. Peu importe les règlements pris relativement à ces quatre plants ou peu importe ce qu'on choisit de faire, cela doit correspondre aux objectifs qui visent à empêcher les jeunes d'avoir accès à ce produit et à empêcher l'infiltration des organisations criminelles.

Vous avez fait référence à certains États américains. Bien honnêtement, il y a eu un gros problème dans un certain État, car les organisations criminelles exploitaient la culture à des fins personnelles. Toutefois, dans cet État, on n'avait pas mis en œuvre un système de permis de production comme celui prévu dans le projet de loi C-45. En effet, la plus grande partie de la culture était effectuée en milieu personnel et c'est cette faiblesse qui a été exploitée. Nous avons appris de cette situation. Nous les avons écoutés.

La sénatrice Batters : Pourquoi éliminez-vous les outils dont dispose la police?

M. Blair : En toute déférence, nous n'éliminons aucun outil. En fait, nous conservons tous les outils déjà à la disposition de la police. Nous créons également une grande concurrence dans ce qui est actuellement un marché criminel sans entrave.

La sénatrice Eaton : Je suis certaine qu'il y a une bonne raison, mais pourquoi le projet de loi criminalise-t-il une personne âgée de 18 ans moins un jour si elle est en possession de 5 grammes? Pourquoi n'a-t-on pas plutôt utilisé un régime de contravention?

Nous avons déjà posé ces questions, et j'ai entendu des réponses selon lesquelles le fait de porter des accusations contre une personne de 17 ans en possession de 5 grammes permettra d'avertir ses parents. Je ne sais pas pourquoi on ne pourrait pas donner une contravention à une personne de 17 ans. Un policier, en découvrant l'âge de la personne, pourrait l'informer qu'il doit communiquer avec ses parents pour les mettre au courant de l'infraction ou il pourrait envoyer la contravention aux parents.

Quelle était la raison de criminaliser les jeunes de moins de 18 ans?

Mr. Blair: Let me be really clear. One of the things we said very clearly is that we wanted to eliminate or reduce the social and health harms surrounding cannabis use and the way it's controlled.

Senator Eaton: I understand that.

Mr. Blair: One of the harms identified was criminalizing our children. We wanted to make sure kids were not either exposed to or involved in trafficking so we said in the bill that over a certain amount, which was five grams, would remain within the criminal realm.

I have heard a number of different interpretations that are incorrect. I am delighted to have the opportunity to clarify this. We have spoken to every province and territory. We worked closely with the justice ministers. I want to assure senators that in every province and territory in Canada, in every single place, there will be an absolute and enforceable prohibition on the purchase, possession and consumption of cannabis for any young person under the age of majority.

That prohibition will be enforceable through provincial and territorial regulations. That's a ticketing scheme. It has a civil penalty, a fine, or other restorative justice measures that are available; but it does not result in a criminal record for that kid.

I have heard it suggested that —

Senator Eaton: Could you go more slowly for me? If I am in Manitoba where the age is 21 and I am below 21, you'll give me a ticket.

Mr. Blair: The provincial regulations will be based on Manitoba's age of majority. That's the age that all but one or most of the provinces have settled on. Under the age of majority there is an enforceable, absolute prohibition on purchase, possession and consumption of cannabis, which will be dealt with as a ticketable offence.

By the way, that is precisely how alcohol is dealt with in every province and territory in the country.

Senator Eaton: If I am 17 in Manitoba, I won't get a criminal record.

Mr. Blair: No, ma'am. It's not just in Manitoba. It's in every province and territory in the country. The prohibition is enforceable entirely through provincial regulations and does not result in a criminal record. That's one of the harms we hope to eliminate.

M. Blair : Je tiens à être très clair. L'une des choses que nous avons clairement indiquées, c'est que nous tenions à éliminer ou à réduire les dommages sociaux ou liés à la santé relatifs à l'utilisation du cannabis et à la façon dont cette substance est contrôlée.

La sénatrice Eaton : Je comprends cela.

M. Blair : L'un des dommages cernés était la criminalisation de nos enfants. Nous voulions veiller à ce que les enfants ne soient pas exposés au trafic ou impliqués dans le trafic et c'est pourquoi nous indiquons, dans le projet de loi, qu'au-delà d'une certaine quantité, à savoir 5 grammes, cela relève toujours du droit criminel.

J'ai entendu plusieurs interprétations incorrectes. Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'apporter des éclaircissements à cet égard. Nous avons parlé aux représentants de toutes les provinces et de tous les territoires. Nous avons collaboré étroitement avec les ministres de la Justice. Je tiens à préciser à tous les sénateurs et sénatrices que dans toutes les provinces et territoires du Canada, et que dans tous les endroits, il existera une interdiction absolue et exécutoire sur l'achat, la possession et la consommation du cannabis par une personne mineure.

Cette interdiction sera exécutoire par l'entremise de règlements provinciaux et territoriaux. Il s'agit d'un régime de contravention qui prévoit une sanction civile, une amende ou d'autres mesures de justice réparatrice, mais qui n'entraîne pas la création d'un casier judiciaire pour la personne mineure.

J'ai entendu qu'on avait laissé entendre que...

La sénatrice Eaton : Pourriez-vous ralentir? Si je suis au Manitoba, où l'âge de la majorité est de 21 ans, et que j'ai moins de 21 ans, vous me donnerez une contravention.

M. Blair : Les règlements provinciaux seront fondés sur l'âge de la majorité au Manitoba. C'est l'âge déterminé par toutes les provinces sauf une ou par la majorité des provinces. Les personnes mineures sont visées par une interdiction absolue et exécutoire sur l'achat, la possession et la consommation de cannabis; ces infractions feront l'objet d'une contravention.

En passant, c'est exactement de cette façon qu'on gère l'alcool dans toutes les provinces et tous les territoires du pays.

La sénatrice Eaton : Si j'ai 17 ans et que je suis au Manitoba, je n'aurai pas de casier judiciaire.

M. Blair : Non, madame. Ce n'est pas seulement au Manitoba. C'est vrai dans chaque province et chaque territoire du pays. L'interdiction est complètement exécutoire par l'entremise de règlements provinciaux et n'entraîne pas la création d'un casier judiciaire. C'est l'un des dommages que nous espérons éliminer.

Senator Pratte: We have had witnesses who appeared before us to express a concern that security checks and investigations might not be able to reach the individuals linked to organized crime, for instance, numbered companies, trusts and so on.

Would you elaborate on the capacity or capability of those investigations to reach individuals who will obviously try to find ways of being behind the companies that are trying to get licences?

Mr. Blair: If I may, the regime that will be in place of background checks for the licensed production of cannabis under Bill C-45 requires a rigorous personal security screening process for all key personnel and all officers and directors of the company. Nobody will be allowed to come in with a numbered company shielding the individuals participating in that. All key personnel, including all officers and directors of the company, must undergo a very in-depth security screening and be granted clearance prior to licensing.

In addition, individuals who hold key positions within those licensed organizations are equally required to hold that same very rigorous security clearance. That includes people involved in shipping and transporting cannabis, the setting or amending of operational procedures within the company and even in sensitive security provisions. The security requirements for these licence holders are very significant, including that they have to file a security plan with the health minister. It is subject to ongoing inspection not just at the point of licence granting. It is ongoing inspecting, checking and oversight.

I also suggested that there is a provision in the bill that provides for very enhanced financial transparency for the money and the individuals investing in these companies, so that information can be known and subject to the background checks. It's a very rigorous process.

Right now, there is nothing in place. The criminal organizations involved in this business do it in the dark. This will bring the entire production industry under strict regulatory control. It will be subject to oversight, governance, testing, recall and accountability.

Senator McIntyre: Welcome to the committee, Mr. Blair. My question has to do with health care costs arising from the legalization of marijuana.

Le sénateur Pratte : Des témoins qui ont comparu devant nous ont exprimé une préoccupation selon laquelle les vérifications de sécurité et les enquêtes ne seront peut-être pas en mesure de viser des individus liés aux organisations criminelles, par exemple les sociétés à dénomination numérique, les fiducies, et cetera.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la capacité de ces enquêtes de cibler des individus qui tenteront manifestement de diriger les sociétés qui s'efforcent d'obtenir des permis?

M. Blair : Si vous me le permettez, le régime de vérification des antécédents qui sera mis en œuvre pour la production autorisée de cannabis dans le cadre du projet de loi C-45 exige de mener un processus de vérification de la sécurité personnelle rigoureux qui vise tous les employés clés et tous les administrateurs et les dirigeants de la société. Personne n'aura le droit de présenter une société à dénomination numérique qui cache ses participants. Tous les employés clés, y compris tous les administrateurs et les dirigeants de la société, doivent subir une vérification de sécurité approfondie et obtenir une autorisation avant d'obtenir un permis.

De plus, les personnes qui occupent des postes importants au sein des sociétés qui obtiennent un permis doivent également utiliser ce processus d'autorisation de sécurité rigoureux. Cela comprend les gens qui participent à l'expédition et au transport du cannabis, à l'établissement ou à la modification des procédures opérationnelles de la société ou même les gens qui s'occupent des dispositions relatives à la sécurité. Les exigences en matière de sécurité sont très élevées pour ces sociétés détentrices de permis. En effet, elles doivent notamment présenter un plan de sécurité au ministre de la Santé et être assujetties à des inspections constantes, et pas seulement au moment où elles obtiennent un permis. Des inspections, des vérifications et une surveillance sont toujours en cours.

J'ai également mentionné qu'une disposition du projet de loi prévoit une plus grande transparence financière à l'égard des personnes et des fonds liés à ces sociétés, afin que l'information puisse être connue et assujettie à des vérifications des antécédents. C'est un processus très rigoureux.

Actuellement, rien n'a été mis en œuvre. Les organisations criminelles dans ce domaine mènent leurs activités en secret. Ce projet de loi permettra d'exercer un contrôle réglementaire strict sur l'ensemble de l'industrie de la production. Elle sera assujettie à une surveillance, à une gouvernance, à des vérifications, à des rappels et à une reddition de comptes.

Le sénateur McIntyre : Bienvenue au comité, monsieur Blair. Ma question concerne les coûts liés aux soins de santé qui découlent de la légalisation de la marijuana.

As we know, provincial and territorial governments have launched lawsuits against the tobacco companies, claiming billions of dollars in health care costs.

That said, since the federal government may be ultimately held responsible for the legalization of marijuana, has the Government of Canada sought any legal opinion, or has the Department of Justice provided a legal risk analysis regarding the risk of potential class action lawsuits against the federal or provincial governments or marijuana businesses for the production and distribution of marijuana?

Mr. Blair: I am not familiar with any particular examination of that issue by either Justice or Health, but I would simply point out that the current system of cannabis control using a criminal sanction has resulted in a situation where we have the highest rates of cannabis use among our kids in the world.

The cannabis they're using is untested and unregulated. It often contains adulterated chemicals, or even other dangerous drugs and many things unfit for human consumption. Currently, for our kids, it is far too easy to access.

We believe we have a responsibility to the health and safety of those children to provide greater restriction, a regulatory control over the access that they currently have to it, and an enforceable prohibition. Right now the prohibition in place is clearly not working for almost a third of our kids. We're trying to put something more effective in place.

We're also making significant investments in public health information. This is a public health framework for the control of cannabis. So far we have announced \$108.5 million in investments in public education so that we might provide information to young people, their parents, their teachers, their health care providers and their peers so that they might make healthier and safer choices.

The cannabis that will be available for adult consumption, for the first time, will contain warning labels of the health risks. It will say specifically the potency, content and purity of what is being ingested by adult Canadians. We believe these steps significantly enhance the potential safety of use currently existing in the country.

Through a public education campaign, we believe that we can encourage young people not to begin using this drug, and adults who choose to use it might make lower risk, healthier, safer and more socially responsible choices.

Comme nous le savons, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont intenté des poursuites judiciaires contre les sociétés productrices de tabac pour réclamer des milliards de dollars en coûts liés à la santé.

Cela dit, puisque le gouvernement fédéral pourrait, au bout du compte, être tenu responsable de la légalisation de la marijuana, le gouvernement du Canada a-t-il tenté d'obtenir des conseils juridiques ou le ministère de la Justice a-t-il mené une analyse juridique pour déterminer le risque que des recours collectifs soient intentés contre le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux ou les entreprises productrices de marijuana pour la production et la distribution de marijuana?

M. Blair : Je ne suis au courant d'aucun examen de ce type mené par le ministère de la Santé ou le ministère de la Justice, mais j'aimerais simplement souligner que le système de contrôle du cannabis actuel, qui utilise les peines criminelles, a engendré une situation dans laquelle notre pays a les taux les plus élevés d'utilisation du cannabis chez les jeunes à l'échelle mondiale.

Le cannabis qu'ils utilisent n'a pas été soumis à des tests et n'est pas réglementé. Il contient souvent des produits chimiques modifiés ou même des drogues dangereuses ou de nombreux produits impropres à la consommation. Actuellement, nos enfants ont beaucoup trop facilement accès à cette substance.

Nous croyons que, en raison de notre responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité de ces enfants, nous devons restreindre davantage leur accès à ce produit en mettant en œuvre un contrôle réglementaire et une interdiction exécutoire à cet égard. L'interdiction en vigueur n'est manifestement pas efficace pour presque le tiers de nos enfants. Nous tentons de mettre en œuvre un processus plus efficace.

Nous effectuons également des investissements importants dans l'information sur la santé publique. Il s'agit d'un cadre de santé publique pour le contrôle du cannabis. À ce jour, nous avons annoncé des investissements de 108,5 millions de dollars dans la sensibilisation du public, afin de fournir des renseignements aux jeunes, à leurs parents, à leurs enseignants, à leurs fournisseurs de soins de santé et à leurs pairs, en vue de les aider à faire des choix plus sains et plus sûrs.

Le cannabis qui sera offert pour la consommation chez les adultes contiendra, pour la première fois, une étiquette de mise en garde contre les risques pour la santé. Cette étiquette fournira des indications précises sur la concentration, le contenu et la pureté des produits ingérés par les adultes canadiens. Nous croyons que ces mesures améliorent grandement l'utilisation sécuritaire potentielle qui existe actuellement au pays.

Par l'entremise d'une campagne de sensibilisation du public, nous croyons que nous pouvons dissuader les jeunes de commencer à utiliser cette drogue, et que les adultes qui choisissent de l'utiliser pourront faire des choix moins risqués, plus sains, plus sécuritaires et plus socialement responsables.

Senator McIntyre: I appreciate your answer, Mr. Blair, but getting back to the issue of legal opinion, could you find out if in fact the Government of Canada sought any legal opinion and if the Department of Justice provided a legal analysis regarding the risk of potential class action lawsuits against the parties that I've just mentioned?

If you do find out, would you provide this committee with a copy of all legal opinions?

Mr. Blair: I will make the inquiry, sir. If that opinion is available, my advice to the ministry would be to provide it. I don't have that authority, but certainly I will take your request back to the minister.

Senator Gold: Welcome again. Nice to have you here.

We had testimony earlier in this hearing about the possible impact of the bill on the fight to minimize and reduce the influence of organized crime in cannabis.

Since you have a long experience with these issues, I wonder if you could elaborate a bit on the consultations you've had with the RCMP and police forces, whether at the provincial or municipal level across the country.

What is your sense of how effective the bill will be over time in reducing the presence of organized crime in the cannabis market?

Mr. Blair: Right at the outset, we began meeting with Canadian Association of Chiefs of Police, the Canadian Police Association, and with people actually involved with these organized crime investigations. We also consulted broadly with jurisdictions such as Washington, Oregon and others that have had a somewhat similar experience to try to learn some lessons on what works and what does not.

It's very important in this legislation that we retained the enforcement and investigative authorities that currently exist within the police. We heard from the discussions we had that the resources to conduct these investigations had been significantly curtailed. We have made commitments to put money back into the RCMP to do organized crime investigations and to help CBSA maintain border integrity. We even made a significant announcement regarding integrated guns and gangs investigations. Almost \$100 million are to be invested across the country.

I come from Toronto. An awful lot of the gang activity, and certainly an enormous amount of gang violence we experience in that community, is directly related to the violent disputes that go on among the individuals in those gangs over the territory in

Le sénateur McIntyre : Je vous suis reconnaissant de votre réponse, monsieur Blair, mais pour revenir à la question de l'avis juridique, pourriez-vous découvrir si le gouvernement du Canada a tenté d'obtenir des conseils juridiques et si le ministère de la Justice a effectué une analyse juridique sur le risque que des recours collectifs soient intentés contre les parties que je viens tout juste de mentionner?

Si c'est le cas, allez-vous fournir au comité une copie de tous les avis juridiques?

M. Blair : Je vais me renseigner à ce sujet, monsieur. Si un tel avis existe, je recommanderais au ministère de le fournir. Je n'ai pas ce pouvoir, mais j'informerai certainement la ministre de votre demande.

Le sénateur Gold : Je vous souhaite la bienvenue à nouveau. Je suis ravi que vous comparaisiez devant nous.

Un peu plus tôt aujourd'hui, on nous a parlé des effets que pourrait avoir le projet de loi sur la lutte visant à réduire l'influence qu'a le crime organisé sur le marché du cannabis.

Compte tenu de votre vaste expérience, je me demande si vous pouvez en dire un peu plus sur les consultations que vous avez menées auprès de la GRC et des forces policières, qu'il s'agisse de services de police provinciaux ou municipaux, au pays.

Selon vous, dans quelle mesure le projet de loi permettra-t-il de réduire la présence du crime organisé dans le marché du cannabis au fil du temps?

M. Blair : Dès le départ, nous avons commencé à rencontrer l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers et des gens qui, en fait, participent à ces enquêtes sur le crime organisé. De plus, nous avons mené de vastes consultations auprès des États de Washington et de l'Oregon, par exemple, qui ont eu un peu la même expérience pour essayer de tirer des leçons sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Il est très important que dans le cadre de ces mesures législatives, nous maintenions les autorités d'application et d'enquêtes qui existent présentement au sein de la police. Dans le cadre de nos discussions, nous avons appris que les ressources nécessaires pour mener ces enquêtes avaient été sérieusement restreintes. Nous nous sommes engagés à réinjecter des fonds dans la GRC pour les enquêtes sur le crime organisé et à aider l'AFSC à protéger l'intégrité des frontières. Nous avons même fait une annonce importante concernant les enquêtes sur les gangs et les armes à feu. Presque 100 millions de dollars seront investis partout au pays.

Je viens de Toronto. Une énorme partie des activités des gangs, et certainement de la violence des gangs dont nous sommes témoins dans la collectivité, est directement liée aux conflits violents qui règnent entre les membres de ces gangs au

which they sell cannabis. The illegal cannabis trafficking that is taking place in our communities is resulting in a lot of organized criminal activity, profit and violence.

Based on my experience with another crime control issue, when I was a young police officer back in the 1970s every police division in Toronto had an illegal gambling unit. I was part of these things. Every night we would knock off illegal gaming houses. At headquarters we would do a couple of wiretaps every year looking at people who were involved in offtrack betting, six for five operations, number rackets, et cetera.

These were a very big part of policing in Toronto back in the 1970s. Then about the mid-1970s, actually beginning with the Olympic lottery in Montreal and then expanding into other things, the government began to change its approach to gambling and began to regulate it, through lotteries initially and then through casinos. I will tell you that today there is no police service in Canada that has a full-standing gaming unit.

We work closely, mostly through the provincial police services and the RCMP, with the gaming commissions in the country. I will not suggest that the problem of illegal gaming controlled by organized crime went away completely; but it has been reduced to an insignificant public safety issue in our communities. It's because Canadians were given a legitimate alternative, a choice to go to a regulated industry which was safer for them. They weren't exposed to criminals and the violence associated with that. They made that choice.

I believe that experience can inform us as to what will take place in time with those adult Canadians who choose to acquire cannabis. They will be given a choice to go to a source where they know the potency, provenance and purity of what they're buying; where they have a competitive price, access, quality and choice; and where it's legitimate. There's no social stigma attached to its purchase.

They will make more socially responsible choices. I believe that is a direct threat to the outrageous profitability of the criminal enterprise for organized crime. Taking away the easiest dollars they ever make will make our community safer. I know it will directly impact the amount of violence occurring within our communities among street gangs. Taking profit from those criminal enterprises makes our communities safer, and it does a better job of protecting Canadians and our kids.

The Chair: The only comment I would add to that is unfortunately gaming has no competitor, but cannabis has the competitor of all those other drugs on the market. There will still

subject du territoire sur lequel ils vendent du cannabis. Le trafic de cannabis illégal dans nos collectivités entraîne de nombreuses activités criminelles organisées et de la violence.

D'après mon expérience relative à un autre enjeu lié à la lutte contre la criminalité, lorsque j'étais un jeune policier, dans les années 1970, chaque division de la police à Toronto comptait une unité de lutte contre les jeux illégaux. J'en faisais partie. Chaque soir, nous éliminions des maisons de jeux illégales. Dans les quartiers généraux, nous faisons de l'écoute électronique à deux ou trois reprises chaque année pour trouver des gens qui participaient à des paris hors-piste, à des rackets de jeux de nombres, et cetera.

Cela représentait une très grande partie des opérations de la police à Toronto dans les années 1970. Ensuite, au milieu des années 1970 environ, et cela a commencé en fait avec la loterie olympique à Montréal, qui s'est transformée en autres choses par la suite, le gouvernement a commencé à modifier son approche à l'égard du jeu et a commencé à le réglementer, par des loteries au départ et par des casinos plus tard. Je peux vous dire que de nos jours, aucun service de police au Canada n'a d'unité permanente de lutte contre le jeu.

Nous travaillons étroitement, surtout par l'intermédiaire des services de police provinciaux et de la GRC, avec les commissions de jeu du pays. Je n'irais pas jusqu'à dire que le problème des jeux illégaux contrôlés par le crime organisé a complètement disparu, mais il a été réduit à un problème de sécurité publique peu important dans nos collectivités. C'est parce qu'on a donné aux Canadiens une option d'activités légales, la possibilité d'opter pour une industrie réglementée plus sécuritaire pour eux. Ils n'étaient pas exposés à des criminels et à la violence qui est associée. Ils ont fait ce choix.

Je crois que cette expérience peut nous éclairer quant à ce qui se passera avec le temps pour les adultes canadiens qui décideront de se procurer du cannabis. On leur donnera le choix de l'obtenir d'une source qui leur permet de connaître la puissance, la provenance et la pureté du produit qu'ils achètent; qui leur offre un prix, un accès, une qualité et un choix compétitifs; et qui est légitime. Il n'y a aucun stigmate social associé à son achat.

Ils feront des choix plus responsables sur le plan social. Je pense que cela menace directement la rentabilité scandaleuse des activités du crime organisé. Éliminer les profits les plus faciles que ces criminels n'ont jamais faits rendra nos collectivités plus sûres. Je sais qu'il y aura des effets directs sur le nombre d'actes de violence qui sont commis par les gangs de rue dans nos collectivités. Retirer les profits de ces entreprises criminelles rend nos collectivités plus sûres et fait en sorte que les Canadiens et nos enfants sont mieux protégés.

Le président : La seule observation que j'ajouterais, c'est que malheureusement, contrairement au jeu, le cannabis rivalise avec d'autres compétiteurs, soit toutes les autres drogues qui sont

be incentive for organized crime to remain in the market to sell other drugs that are being sought after by consumers.

We can't isolate, in my opinion, cannabis consumption from the fact that other drugs will also be made illegal, whereby the organized crime will remain active in selling the other drugs.

Mr. Blair: Let me assure you that the police remain absolutely committed. I've worked with them for four decades. I know the people doing the work now are absolutely committed to fighting organized crime and the insidious impact it has in all our communities.

This is very easy money for criminal enterprise, and we're taking away a significant amount of their current opportunity.

The Chair: Thank you for your contribution this afternoon and thank you for making yourself available way beyond the hour allotted. We appreciate that.

Senator Batters, do you have a point?

Senator Batters: Yes. For tomorrow's report recommendation discussion, I want to move that we have that in public.

When I brought this up last week, I said that it was important for openness and transparency, given that we've had all these hearings in public. We will have an important discussion about the recommendations that might be required in the report so that the public can hear what our reasoning is on both ends of that.

When we had that discussion, Senator Sinclair, a regular member of this committee, indicated that "at this point in time, we were just discussing here that we hadn't yet discussed the process by which we would discuss potential amendments to this bill." Then he said, "I think that portion of our discussion should be in public."

Senator Gold also made his comments which seemed to indicate that the process portion should be in camera, but I think he was leading to the discussion that recommendations itself should be in public.

The Chair: I am sure, senator, we'll have an opportunity tomorrow morning to start our meeting with that very question.

Are there any other comments, senators? I am going to be adjourning.

vendues sur le marché. Le crime organisé voudra toujours rester dans le marché pour vendre d'autres drogues que recherchent les consommateurs.

À mon avis, nous ne pouvons pas dissocier la consommation de cannabis du fait que d'autres drogues seront aussi illégales, ce qui permettra au crime organisé de rester actif en vendant les autres drogues.

M. Blair : Je peux vous assurer que la police demeure entièrement déterminée à cet égard. J'ai travaillé au sein de la police pendant quatre décennies. Je sais que les personnes qui y travaillent actuellement sont absolument déterminées à lutter contre le crime organisé et les effets insidieux qu'il a sur toutes nos collectivités.

C'est de l'argent très facilement gagné pour des entreprises criminelles, et nous leur retirons une partie importante de leurs possibilités actuelles.

Le président : Je vous remercie d'avoir participé à la séance cet après-midi, et ce, au-delà de l'heure prévue. Nous vous en remercions.

Voulez-vous dire quelque chose, sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui. Concernant la discussion que nous aurons demain au sujet des recommandations du rapport, je propose que nous la tenions en séance publique.

Lorsque j'ai fait cette proposition la semaine passée, j'ai dit que c'était important pour l'ouverture et la transparence, étant donné que nous avons tenu toutes nos audiences en public. Nous aurons une discussion importante au sujet des recommandations qui pourraient être exigées dans le rapport. Le public pourrait ainsi entendre nos arguments, d'un côté comme de l'autre.

Lorsque nous avons eu cette discussion, le sénateur Sinclair, un membre régulier de ce comité a indiqué ceci : « À ce moment-ci, nous n'avons pas encore discuté du processus par lequel nous discuterons des amendements potentiellement apportés au projet de loi ». Il a dit ensuite ceci : « Je crois que cette partie de notre discussion devrait être publique. »

Le sénateur Gold a aussi formulé des observations. Il semblait indiquer que la partie portant sur le processus devrait se passer à huis clos, mais je pense qu'il nous amenait vers la discussion concernant les recommandations en tant que telles, ce qui devrait être public.

Le président : Sénatrice, je suis sûr que nous aurons l'occasion de discuter de cette question au début de notre séance de demain.

Avez-vous d'autres commentaires, sénateurs? Je vais lever la séance.

[Translation]

Senator Boisvenu: To go back to Senator Batters' subject, is it possible for it to be addressed in public?

[English]

The Chair: Of course, the first decision is to go in camera. That's usually the procedure.

Senator Boisvenu: Okay, good.

[Translation]

Senator Dupuis: Last week it was decided that it would be in camera. That is what was decided.

Senator Boisvenu: That was for the meeting.

[English]

Senator Batters: The decision was about the process.

[Translation]

Senator Dupuis: Last week we addressed the decision to discuss the report in camera. That was what we voted on. I don't see why we're bringing back an issue that was already decided on.

[English]

The Chair: I will review the minutes of the committee. On that basis I think we will be able to move on the way the decision would have been taken last week when we had the discussion.

If everybody agrees with that, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Pour revenir sur le sujet de la sénatrice Batters, est-ce qu'il est possible que cela soit traité en public?

[Traduction]

Le président : Bien sûr. La première décision, c'est de savoir si c'est à huis clos. C'est habituellement la procédure.

Le sénateur Boisvenu : D'accord. Bien.

[Français]

La sénatrice Dupuis : La semaine dernière, on a décidé que ce serait à huis clos. C'est ce qui avait été décidé.

Le sénateur Boisvenu : C'était pour la séance.

[Traduction]

La sénatrice Batters : La décision concernait le processus.

[Français]

La sénatrice Dupuis : On a parlé la semaine dernière de la décision de discuter du rapport à huis clos. C'est le vote qu'on a tenu. Je ne vois pas pourquoi on remet en question ce qui a déjà été décidé.

[Traduction]

Le président : Je vais examiner le procès-verbal du comité. Sur cette base, je crois que nous pourrions procéder en fonction de la décision qui a été prise la semaine dernière lorsque nous en avons discuté.

Cela dit, si cela convient à tout le monde, la séance est levée.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, April 25, 2018

Bill Blair, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada and to the Minister of Health.

WITNESSES

Wednesday, April 25, 2018

Government of Quebec:

The Honourable Jean-Marc Fournier, M.N.A., Minister responsible for Canadian Relations and the Canadian Francophonie and Government House Leader.

As individuals:

Marwah Rizqy, Assistant Professor, Department of Taxation, Université de Sherbrooke's School of Management;

Miville Bédard, Retired Member of the Sûreté du Québec.

COMPARAÎT

Le mercredi 25 avril 2018

Bill Blair, député, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada et de la ministre de la Santé.

TÉMOINS

Le mercredi 25 avril 2018

Gouvernement du Québec :

L'honorable Jean-Marc Fournier, député, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et leader parlementaire du gouvernement.

À titre personnel :

Marwah Rizqy, professeure adjointe, Département de fiscalité, École de gestion de l'Université de Sherbrooke;

Miville Bédard, membre retraité de la Sûreté du Québec.